

MAUX

LES TRAUMATISMES DE LA SECONDE
GUERRE MONDIALE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

DE
GUERRE

1946,

le monde sort d'une guerre et va devoir apprendre à vivre avec les traumatismes de ces années d'horreur. Ces chocs émotionnels, loin des hauts faits stratégiques ou militaires, loin de la victoire et des lauriers, vont être niés et enfouis. Ils ont été pourtant le lot de tous : du soldat comme des civils, hommes, femmes et enfants...

Avec le recul, on peut penser que le déni des violences au lendemain de la guerre a été une volonté collective pour retrouver la sécurité et la stabilité. Tous ceux qui ont vécu le conflit ont souhaité l'oublier afin d'offrir à leurs enfants un avenir rassurant. Mais les secrets et le mal-être resurgissent toujours quand ils ont été cachés. Les séquelles, dissimulées en chacun, dramatiques pour beaucoup et bien souvent tues, laissent des traces indélébiles qui vont résonner durant plusieurs générations.

« Souhaitons ensemble que ce catalogue participe à la construction d'une société plus respectueuse. »

Aujourd'hui, une même violence semble investir sans cesse notre quotidien. Si nos pays ne sont pas en guerre, ils ne sont cependant pas dans la paix. C'est pourquoi cette exposition, au regard du parcours des Calédoniens et des Alliés qui ont foulé la Nouvelle-Calédonie durant les

années de la Seconde Guerre mondiale, fait écho de manière universelle et intemporelle à la réflexion sur l'accompagnement des traumatismes que génère la violence. Un musée, lieu de mémoire, se doit aussi de soutenir les débats d'actualité au prisme de l'expérience transmise par nos anciens.

Un grand merci à tous ceux qui ont témoigné dans ce catalogue. Souhaitons ensemble qu'il participe à la construction d'une société plus respectueuse.


Sonia Lagarde
Députée-Maire de Nouméa

« Je croyais naïvement que le fracas de la guerre suffisait à définir le traumatisme. Je me demande aujourd'hui si le fait d'avoir été contraint de me taire quand la paix est revenue n'a pas été une déchirure plus grave. »

Boris Cyrulnik

La guerre ne s'est pas arrêtée avec le suicide d'Hitler en avril 1945, ni avec les bombes atomiques américaines larguées sur les villes d'Hiroshima et de Nagasaki, au Japon, en août de la même année. Bien après les capitulations, ce furent encore brimades et exécutions, règlements de comptes et épisodes d'épuration. Le règne de la violence avait gardé ses droits. La guerre transforme l'homme quand elle ne le tue pas.

Le 21 mai 1946, à leur retour à bord du *Sagittaire*, quelle nouvelle vie s'ouvrait aux volontaires du bataillon du Pacifique et à leur famille ? Cette même année, lorsque les bateaux de l'US Navy appareillèrent pour rejoindre les États-Unis, quel avenir pour ces jeunes G.I. qui avaient subi la terrible réalité des combats, quel avenir, également, pour leurs enfants laissés sur le Caillou ? Quant aux petits métis japonais, dont le père avait été d'office renvoyé au Japon, quelle place la société calédonienne allait-elle leur octroyer ?

Le silence et la solitude qui suivent le fracas de la guerre sont difficiles à vivre. Retrouver l'arrière, les siens, qui n'ont pas vécu les combats mais qui ont livré une autre bataille, n'est pas simple. Il est souvent impossible de raconter, mais également d'être écouté. Car le traumatisme d'une vie brisée n'est pas l'apanage du soldat. La population civile, elle aussi, subit les violences du conflit : familles déchirées par le deuil ou la déportation, enfants nés de père inconnu...

Longtemps occultées, les séquelles psychologiques de toute cette violence seront peu à peu prises en compte. Le traumatisme sera reconnu, la mémoire analysée, la résilience proposée, afin de survivre, voire de revivre.

En ce soixante-dixième anniversaire du retour des volontaires du bataillon du Pacifique, ce catalogue aimerait, avec pudeur, donner la parole à tous ceux qui ont souffert des non-dits d'une époque révolue, rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont lutté toute leur existence pour se reconstruire, sans jamais cesser de croire en la vie.

FÉDÉRATION NATIONALE DES TRÉPANÉS COMMOTIONNÉS ET BLESSÉS DE LA TÊTE



Affiche de Bils,
coll. Grézard

L'HISTOIRE DU TRAUMATISME DE GUERRE

L'histoire de l'homme est jalonnée de guerres. Qu'elle soit civile, nucléaire, tribale, mondiale, révolutionnaire, coloniale... peu importe l'adjectif, la guerre impose la violence. Cette violence hiérarchise les forces, elle crée des communautés et une camaraderie. Les combattants et les populations subissent la guerre et ses conséquences appelées parfois traumatismes. Ce mot d'origine grecque signifie « blessure », « dommage », « désastre ».

Si les plaies physiques se sont toujours guéries par la médecine, plus ou moins rudimentaire selon les époques, dans la plupart des sociétés, autrefois, la religion avait en charge les plaies morales. On évoquait les guerres « saintes », « justes », afin de mobiliser les hommes pour le combat, d'apaiser leur peur face au danger et, éventuellement, de les reconforter après la bataille. Une fois la paix revenue, on demandait finalement au soldat et à ses proches de reprendre une vie « normale ». Mais dans les siècles passés, la guerre a davantage été la « normalité » que la paix. Pour ne citer que cet exemple, la France sous Louis XIV a été en guerre pendant plus de la moitié de son règne. Le traumatisme a donc toujours existé, mais il n'est entendu que depuis peu.

Si nous ne parlons que des combattants, dont la survie est menacée, la prise en compte de leur traumatisme psychique est tardive. Nous en voulons pour preuve l'absence de « comptabilité » de ces malades jusqu'à la Première Guerre mondiale. La défaillance psychique revenait à une faiblesse dévirilisante, associée souvent à de la lâcheté.

« L'important n'est pas de guérir, mais de vivre avec ses maux. »

Albert Camus

Elle est également difficile à évaluer : à partir de quel degré déclare-t-on un homme traumatisé ? Quels en sont les symptômes ? Les Anglo-Saxons s'intéressent pendant le second conflit mondial à ces questions. Américains et Britanniques échangent beaucoup sur le sujet et des journaux sont exclusivement consacrés à ces questions (*American Journal of Psychiatry, The Journal of Nervous and Mental Disease...*). De plus, intégrer la souffrance morale a un coût : le traitement en lui-même, mais également les pensions versées à titre d'indemnisation. Les États, souvent exsangues humainement et économiquement après une guerre, ne sont pas enclins à déclarer invalide un homme sans handicap physique. Les gouvernements ont vite fait le calcul : accepter le traumatisme comme blessure de guerre, c'est non seulement perdre un travailleur qui dispose de toutes ses facultés physiques, mais aussi lui verser une pension. Pourtant, à peine le second conflit mondial a-t-il débuté que certains ouvrages, tel celui du psychiatre britannique Emmanuel Miller, *War in Neuroses*, publié en 1940, se basant sur l'expérience de la Première Guerre mondiale, annoncent les difficultés à affronter dans ce domaine.

LES CHOC

DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Définir la blessure psychique

Plusieurs mots, en psychiatrie, sont employés pour traduire une blessure psychique. Certains caractérisent le degré de gravité. Deux catégories majeures se distinguent : la névrose et la psychose. Ces deux pathologies se définissent par une altération de la réalité, mais la psychose s'avère bien plus profonde et bien plus grave que la névrose. La psychose inclut, notamment, les cas de schizophrénie et de maniaque-dépression.

La névrose, quant à elle, s'est rapidement imposée dans l'armée, puisque, dès 1907, le psychiatre allemand Honigman, lors d'un congrès de médecine interne, parle de « névrose de guerre ». Pour Freud, cette névrose entraîne une modification des moyens de défense de l'être humain¹. La Première Guerre mondiale, par son ampleur, permettra de structurer et de développer l'étude de ce mal (champ nosographique). Pourtant les spécialistes vont vite se rendre compte que la névrose ne touche pas uniquement les soldats, mais peut atteindre les civils. La cause principale de ce mal serait alors liée au contexte de guerre environnant couplé à des facteurs endogènes (« faiblesse constitutive », « déficit héréditaire »...).

Parmi les névroses, on trouve l'hystérie. La personne hystérique réagit avec son corps sans qu'il y ait nécessairement de causes physiques. L'esprit recrée des symptômes douloureux ou handicapants, et ce, sans conscience.

« Les blessures se cicatrisent, mais les cicatrices continuent de grandir avec nous. »

Stanislaw Jerzy Lec

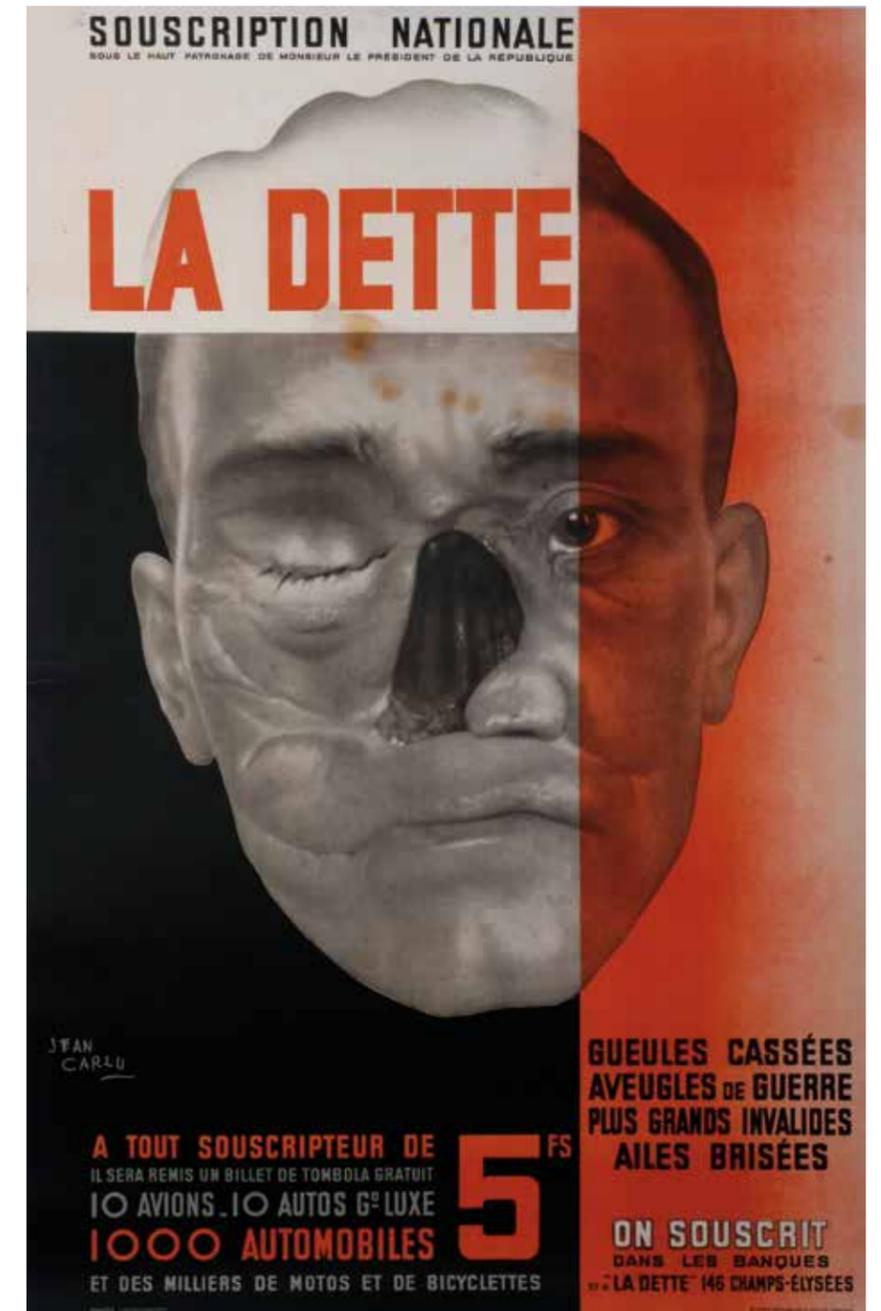
En 1896, Freud établit les formes suivantes d'hystéries liées à un traumatisme :

- la personne déclare une blessure, une contusion ou une douleur persistante ;
- elle exprime la douleur endurée pendant le trauma, alors que celle-ci a disparu ;
- elle se présente sous l'attitude qu'elle avait au moment du trauma ;
- elle reproduit le geste qu'elle avait effectué alors (geste d'effroi, de protection ou de défense) ou le geste qu'elle n'a pas eu le temps de faire ;
- elle présente un symptôme imaginé ou elle copie un symptôme vu sur autrui ;
- elle présente un symptôme qui l'empêche d'être un soldat (cécité qui empêche de viser, paralysie du bras qui empêche de se servir d'une arme...) ;
- elle présente un symptôme sur un organe symbolique (cœur, siège du courage, poumon, du souffle, tête, de la volonté) ;
- elle reproduit un symptôme jadis gratifiant (par exemple, quand le sujet était enfant, il s'était cassé une jambe et sa mère le portait dans son lit et le dorlotait).

Enfin, le mot traumatisme fait référence à un choc qui peut se muer en névrose (hystérique ou pas) ou en psychose. Finalement, nous pouvons résumer le traumatisme ainsi : il est ce qu'il reste d'un choc... après ce choc. Le temps s'est comme arrêté et toute réalité est revue à l'aune de l'événement traumatisant.

Diagnostiquer ces plaies « invisibles »

L'autre difficulté historique réside dans le diagnostic de ces plaies invisibles. Aucune situation ne se compare ni ne se mesure. Impossible d'établir une hiérarchie entre un rescapé des camps japonais, un G.I. témoin d'une attaque kamikaze, une femme violée par des militaires ou encore une population subissant un bombardement. Impossible d'affirmer une gradation entre un résistant torturé et un soldat au front. D'autant que, dans les conflits mondiaux, une seule et même personne peut être, un jour, victime et, un autre, bourreau. Créer des catégories est inutile, puisqu'elles seraient toutes perméables et qu'il y a autant de situations qu'il y a d'individus différents. Qu'en est-il des soldats sans plaies apparentes ? Il a fallu établir les causes pouvant provoquer ce mal. De nos jours, la menace de mort, la blessure, la souffrance, la torture, la violence, le spectacle de la mort ou de la souffrance d'autrui, celui des destructions, génère un traumatisme. À l'orée de la Seconde Guerre mondiale, en 1940, l'ouvrage de Miller retient les mots *stress*, *strain*, *exhaustion*, issus des diagnostics effectués entre 1914 et 1918 et qui seront repris entre 1939 et 1945. Nous pouvons y ajouter le symptôme d'« anxiété » qui sera inscrit dans 75 à 90 % des diagnostics de « pertes neuropsychiatriques » du second conflit mondial. Attention, l'anxiété se distingue de la frayeur : elle est une peur sans objet. Mais on discerne bien ici les balbutiements de la psychiatrie : toute personne anxieuse ou épuisée ne développe pas nécessairement une pathologie psychique.



Affiche réalisée pendant la Grande Guerre par Jean Carlu, coll. Grézard

Pendant le premier conflit mondial, le traumatisme a un visage, celui des « gueules cassées ».

Premières expériences guerrières avant les conflits mondiaux

Si la guerre engendre des traumatismes spécifiques, alors nous pouvons remonter à la Grèce antique et à son historien phare, Hérodote, pour identifier la première victime connue : « *Il arriva en cette bataille une chose étonnante à un Athénien nommé Épizelos, fils de Cuphagoras. Pendant qu'il était aux prises avec l'ennemi et se conduisait en homme de cœur, il perdit la vue sans avoir été frappé ni de près ni de loin ; et, depuis ce moment, il resta aveugle pour le restant de sa vie. On m'a assuré qu'en parlant de cet accident, il disait qu'il avait cru voir face à lui un ennemi de très grande taille, pesamment armé et dont la barbe ombrageait tout le bouclier, que ce spectre l'avait passé pour aller tuer celui qui combattait à ses côtés. Telle est l'histoire que racontait Épizelos, à ce qu'on m'a dit.* » Il s'agit bien là d'un cas d'hystérie. Épizelos, saisi d'effroi face à un combattant géant perse, a ainsi converti sa peur sur l'organe impliqué (l'œil) en devenant aveugle.

D'autres histoires, quoique relatées de façon anecdotique, confirment que toute guerre a engendré ses blessés psychiques. L'historien Froissard rapporte le somnambulisme de Pierre de Béarn, au XIV^e siècle, qui menaçait, dans son sommeil, ses camarades en jouant les batailles du jour. Le roi Charles IX, au lendemain de la Saint-Barthélémy, en 1572, faisait état de visions hallucinatoires et de cauchemars. Shakespeare s'inspira de ces traumatismes dans *Henri IV* ou dans *Roméo et Juliette* avec la fée Mab qui fait revivre aux soldats leurs batailles.

Une première description de traumatismes a été détaillée pendant les guerres napoléoniennes, sous l'appellation « vent du boulet », par les chirurgiens Desgenettes, Larrey et Percy. On pense alors que la cause est physique, ce qui donnera son nom à cette nouvelle pathologie. En effet, la puissance d'un boulet passant à proximité d'un soldat provoquerait une onde dévastatrice dans le cerveau. Ainsi, on nie ici les émotions pour ne retenir que des considérations purement physiques. Larrey cite le cas d'un grenadier qui, effleuré par un boulet à Wagram, en 1809, tomba au sol, muet. Le baron Marbot, à Eylau, sans avoir été touché, se retrouva paralysé, en 1807.

Ces exemples, que l'on pourrait croire anecdotiques au vu du peu de sources dont on dispose, deviennent innombrables au fil du temps. Avec les progrès, la guerre se fait massacre de masse, une véritable industrie de la violence. Rappelons que la Croix-Rouge est née des horreurs de la guerre de Crimée, en 1859 (40 000 morts en une seule journée). Henri Dunant, le fondateur de la Croix-Rouge, constatait ces états d'hébètement et releva le cas d'un jeune officier autrichien dont la chevelure avait blanchi au cours de cette journée de bataille (canitie psychosomatique post-émotionnelle). Pourtant, la médecine française se refuse toujours à admettre l'existence des traumatismes/névroses de guerre. Le médecin-chef de l'asile de Paris, Jules Joseph Ludger Lunier, se base sur les combats de 1870 pour affirmer que la guerre suspend les maladies et qu'il n'y a pas de troubles propres aux militaires (contrairement aux civils). L'honneur est sauf, nos soldats sont invincibles !

De l'autre côté de l'Atlantique, la guerre de Sécession aux États-Unis amène les médecins militaires à observer des cas d'hystérie masculine (selon Mitchell, « *des soldats robustes se comportent(aient) comme des femmes* »), mais aussi à diagnostiquer le syndrome du « cœur du soldat » (selon Da Costa : palpitations, précordialgie, compression thoracique). Les officiers russes, réputés solides, développent des troubles du comportement similaires lors de la guerre contre le Japon en 1904².

Après la guerre russo-japonaise, on assiste à la naissance de la psychiatrie militaire en France. Une directive française de 1909 prévoit de dépister les « anormaux » et de réformer les « malingres mentaux » et les « mal équilibrés mentaux ». La Marine française crée, cette même année, des groupes d'experts et des services spéciaux de neuropsychiatrie dans les grands hôpitaux maritimes (Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon). Mais, en France, subsistera jusqu'au premier conflit mondial une séparation entre neurologie et psychiatrie. Aujourd'hui, celle-ci nous paraît normale, puisque la première spécialité relève davantage de la « mécanique » de l'organe cerveau, alors que la seconde relève de la partie psyché, plus émotionnelle. Mais, à l'époque, la même formation est dispensée pour ces deux spécialités. Elles relevaient des mêmes revues et réseaux scientifiques. La psychiatrie était alors dépréciée et l'asile devenait le réceptacle des incurables.

Si la Grande Guerre ne va pas révolutionner les outils de la psychiatrie militaire, elle va néanmoins lui permettre de se professionnaliser³.

14-18 et toute une génération traumatisée

Dans la veine des expériences précédentes, les thèses mécaniques et organiques conservent le monopole de l'explication des traumatismes de la Première Guerre mondiale. Les diagnostics privilégient le visible, le quantifiable, c'est-à-dire le dysfonctionnement chimique, la malformation physique, plutôt que de prendre en compte l'impact des émotions, l'invisible, l'impalpable. Car, après tout, admettre que la guerre générerait à elle seule des désordres mentaux rendrait tout combattant potentiellement malade et éligible à une pension. Ce serait une catastrophe financière pour les États.

Durant le conflit, la pathologie va évoluer tant sur le plan sémantique que médical. Les rares médecins à avancer sur le champ psychologique sont malmenés au début de la guerre. Dès le mois d'août 1914, le docteur Milian défend l'idée d'une « hypnose des batailles » due à un épuisement moral et physique. Elle rendrait les combattants hagards et confus à leur retour du front⁴.

De décembre 1914 à juin 1916, la confusion mentale porte différents noms : la « commotion », l'« obusite/vent de l'obus » pour les Français, le « shell shock » pour les Britanniques (expression inventée en 1915 par le docteur Charles Meyer), la « granat-explosion » pour les Allemands. Ces appellations démontrent que la communauté médicale n'admet toujours pas l'aspect psychologique du choc traumatique. Le vent du boulet est ainsi devenu « vent de l'obus » : la charge électrique du boulet passant à proximité a été remplacée par la

compression/décompression de la déflagration de l'obus. Les vaisseaux sanguins se dilateraient, le liquide céphalo-rachidien serait ébranlé jusqu'à provoquer des hémorragies cérébrales. Il est vrai que la Grande Guerre se caractérise par des canons crachant continuellement sur les fantassins. De plus, les autopsies viennent parfois corroborer ces assertions. Alors, la majeure partie de la communauté médicale reste persuadée que ces blessures « physiques » n'ont rien en commun avec l'hystérie (qui vient du mot « utérus »), une maladie qui serait l'apanage des femmes et la manifestation de leur faiblesse.

De juin 1916 à avril 1917, on note des cas d'anxiété, de neurasthénie (fatigue psychique), voire d'« hystérie de guerre ». Le choc émotionnel trouve enfin un écho positif dans la communauté médicale. Pour les cas de paralysie générale, cependant, on n'évoque toujours pas l'hystérie, on diagnostique la syphilis. Cette maladie, en effet, produit ce symptôme au dernier stade. Mais le nombre de paralysés s'avère si important que cette hypothèse est mise à mal. Afin de la défendre, les médecins doivent envisager soit que la guerre ait accéléré le processus de développement de la maladie, soit qu'il y ait eu une épidémie foudroyante avant la guerre...



Photographie de gueules cassées lors du traité de Versailles en 1919, coll. musée de Bourail. Ces figures déformées par la guerre sont le choc, provoquant un choc ; comment pourrait-il en être autrement dans la tête de ces hommes ? La trace physique de la violence subie explique leurs troubles comportementaux.

Cela explique donc les traitements de choc et ceux basés sur la chirurgie, malgré la conférence, en 1916, de la Royal Society of Medicine britannique sur les cas de shell shock sans lésion cérébrale.

Dans un premier temps, l'armée va soutenir la thèse de la syphilis et faire la promotion de la chasteté, du préservatif, allant même jusqu'à organiser des bordels militaires de campagne. Il faudra pourtant se rendre à l'évidence, ce mal ne résulte pas d'une maladie vénérienne.

Il faut se rendre à l'évidence, la guerre rend fou.

De mai 1917 à novembre 1918, la névrose de guerre est enfin reprise dans la nomenclature médicale. Puis on parlera de psychonévrose. Ce terme regroupera désormais tous les symptômes et formes de traumatismes issus du conflit.

Dès la fin du conflit, le docteur Charpentier classe les syndromes dans un article synthétisant les travaux de plusieurs confrères⁵ :

1. Les « syndromes dépressifs, états mélancoliques, états asthéniques, avec ou sans anxiété » sont les plus courants. Cette sorte de « cafard » est une transposition de la « colonite ». Les militaires envoyés dans les colonies souffraient d'une asthénie (grande fatigue) que l'on attribuait aux conditions d'oïseté, d'abandon ou de surmenage. Cette pathologie prenait alors le nom de la colonie d'accueil : soudanite, sénégalite, tonkinite, calédonite.
2. Les « syndromes émotionnels », apparentés à la psychose (confusion mentale, telles l'amnésie ou les hallucinations).
3. Les « syndromes pithiatiques » : mutisme, tremblements, surdité-mutité, amblyopie, aphonie. Étonnamment, Charpentier note que les schizophrènes et les alcooliques sont peu nombreux.

Longtemps à la recherche de causes aux défaillances psychiques, les médecins se penchent sur l'hérédité et trouvent là une explication facile, semblant mettre fin, dans un premier temps, à leur impuissance : rien n'aurait pu empêcher ce dérèglement mental programmé dans les gènes. Mais le nombre croissant de soldats commotionnés met à mal, là encore, cette théorie. On évoque alors, en l'imposant peu à peu, le poids des circonstances : la fatigue, l'alcoolisme, mais il faut se rendre à l'évidence, la guerre rend fou.

Une autre théorie, forgée en 1901 par le docteur Joseph Babinski, remporte un franc succès pendant la Grande Guerre : le pithiatisme. Le sujet se trouverait malade parce qu'il le voudrait de façon inconsciente (contrairement au simulateur)⁶. Fatalement, le mot inconscient reste la vraie question lors des diagnostics et les médecins tombent parfois dans la méfiance à outrance.

Cette méfiance est renforcée par le nombre de mutilés volontaires pendant le conflit de 14-18. Dans un premier temps, il s'agit de blessures par balle, auto-infligées aux mains ou aux pieds. En 1915, de nouvelles maladies apparaissent, liées à l'ingestion de produits nocifs, tel l'acide picrique (provoquant une jaunisse), ou à l'utilisation de produits pour surinfecter des plaies, tel le pétrole. Ces produits sont à la portée des soldats, car ils servent aux engins de guerre⁷. Se mutiler, c'est s'infliger une souffrance, voire un handicap à vie. Il faut donc que ce soit, pour le soldat, le seul et dernier recours face à des violences qu'il ne peut plus endurer. Les rapports archivés démontrent qu'il ne s'agit pas de soldats lâches. Ce sont de « bons soldats » qui appuient sur la détente, mais ils seront considérés comme « défaillants ». Dans une période où la culture de guerre doit être acceptée et même soutenue, les médecins militaires omettent le parcours exemplaire de ces combattants.

L'armée mettra du temps à accepter leurs blessures psychiques et à reconnaître ces soldats, sans plaies apparentes initiales, comme normaux.

Autre manifestation d'un choc psychique, la fuite panique. Savoir distinguer les déserteurs des soldats commotionnés s'avère parfois compliqué. Le cas du jeune Eugène Bouret, passé par les armes pour abandon de poste devant l'ennemi, est révélateur des erreurs commises. Victime, en réalité, d'une commotion cérébrale ayant entraîné un état de confusion au front, il sera réhabilité en 1917.

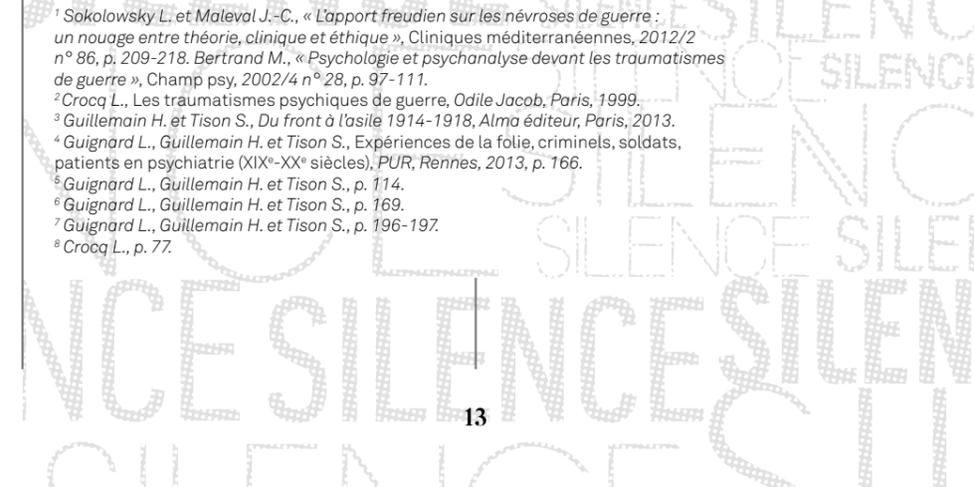
D'autres hommes, pendant la Première Guerre mondiale, montent parfois au front de façon suicidaire, sans ordre apparent, se précipitant vers l'ennemi et devenant ainsi une cible facile. Ces courses éperdues se produisent souvent avant l'assaut, l'attente étant pour eux une réelle torture face à la mort qu'ils savent inéluctable. La guerre de position inflige, en effet, aux combattants une pression constante. Le danger est latent et incessant. Le soldat, inactif, a tout le loisir d'enregistrer des émotions et de les ruminer, à l'inverse du combattant de la Seconde Guerre mondiale qui chassera ces mêmes émotions dans l'excitation d'une guerre de mouvement. À ce type de panique s'ajoute celle de ces soldats qui déchargent leurs armes à partir d'une simple angoisse, au passage d'une ombre, voire d'une cible imaginaire⁸. On comprend maintenant que la Grande Guerre ait traumatisé ; pourtant, peu nombreux sont ceux qui assumeront cette blessure.



Des Calédoniens dans une tranchée durant la Grande Guerre, coll. Dorbritz



Le grand blessé de guerre Francois Albani est fait chevalier de la Légion d'honneur, coll. Barbançon



¹ Sokolowsky L. et Maleval J.-C., « L'apport freudien sur les névroses de guerre : un nouage entre théorie, clinique et éthique », *Cliniques méditerranéennes*, 2012/2 n° 86, p. 209-218. Bertrand M., « Psychologie et psychanalyse devant les traumatismes de guerre », *Champ psy*, 2002/4 n° 28, p. 97-111.
² Crocq L., *Les traumatismes psychiques de guerre*, Odile Jacob, Paris, 1999.
³ Guillemin H. et Tison S., *Du front à l'asile 1914-1918*, Alma éditeur, Paris, 2013.
⁴ Guignard L., Guillemin H. et Tison S., *Expériences de la folie, criminels, soldats, patients en psychiatrie (XIX^e-XX^e siècles)*, PUR, Rennes, 2013, p. 166.
⁵ Guignard L., Guillemin H. et Tison S., p. 114.
⁶ Guignard L., Guillemin H. et Tison S., p. 169.
⁷ Guignard L., Guillemin H. et Tison S., p. 196-197.
⁸ Crocq L., p. 77.

Avant de prendre en charge les malades, il faut d'abord diagnostiquer leur pathologie, ce qui permet ensuite de quantifier les patients. Mais comme le mal n'est pas encore bien appréhendé, des doutes persistent et enrayent la prise en charge. En 1920, Freud présente une expertise devant la commission du Parlement autrichien. D'anciens combattants de la Première Guerre mondiale ont, en effet, porté plainte contre certains médecins psychiatres, dénonçant l'utilisation de traitements électriques inhumains. Pour le gouvernement autrichien, il s'agit d'enquêter sur des forfaitures militaires et de déceler si ces vétérans n'ont pas simulé pour percevoir une pension et/ou quitter le front.

L'« invention » de la névrose traumatique de guerre a immédiatement induit la traque de simulateurs/manipulateurs ou de lâches.

HISTORIQUE

DE LA PRISE EN CHARGE

« La guerre est la seule véritable école du chirurgien. »

Hippocrate

Freud se penche alors sur les névroses de guerre. Ses conclusions défendent les anciens combattants et rappellent des principes éthiques fondamentaux : « Le médecin doit, en premier lieu, être le défenseur des malades, pas de quelqu'un d'autre. Lorsque le médecin entre au service de quelqu'un d'autre, sa fonction est détruite et, dès l'instant qu'il avait pour tâche de rendre le plus vite possible les gens aptes au service de guerre, il devait en résulter un conflit dont il est impossible de rendre la profession médicale responsable. »

En effet, le médecin qui dispensait un homme de combat pouvait être accusé de négligence, voire, dans cette période de danger national extrême, de trahison³. Mais que savent exactement les médecins de l'expérience combattante, des terribles épreuves que chaque soldat a traversées ? Difficile alors, pour eux, de comprendre ce qui ne se raconte pas.

Méthodes et thérapies sous la Première Guerre mondiale

Pendant le conflit, les méthodes ont évolué non seulement avec l'expérience acquise auprès des différents patients, mais aussi en fonction de l'appréhension que l'on avait de la pathologie psycho-traumatique.

La première année du conflit, les thérapies comprenaient des méthodes douces et plutôt traditionnelles, comme la cure de sommeil, une nourriture roborative, des exercices physiques, des bains chauds et des douches froides au jet, des massages, etc. La guerre s'éternisant, dès 1915 la méthode de traitement se durcit, avec tout d'abord un isolement disciplinaire (interdiction d'écrire, de fumer, de recevoir des visites, de lire). Les « plicatures » sont traitées de diverses manières. On appelait plicatures ces positions adoptées par le patient comme s'il était courbaturé ou que son corps avait une malformation. Pour la communauté médicale de l'époque, ces soldats ont compensé la souffrance physique par une posture anormale qui perdure une fois la douleur disparue. Le docteur Sicard tente des injections d'alcool à 90° dans les régions contracturées. D'autres utilisent des corsets de cuir ou de bois, voire des plâtres, sous anesthésie. Le patient chloroformé se décontracte une fois endormi, en toute logique il se réveille dans une gangue qui le redressera. En France, le docteur Roussy expérimente le traitement « psycho-électrique » communément appelé « torpillage ». Certains médecins électrocutent progressivement les patients jusqu'à ce que le corps cède, et ce, en présence des futurs « torpillés » (par mesure dissuasive).

BILAN : COMPTER LES PATIENTS... VICTIMES ?

La guerre de Sécession est le premier conflit où l'on chiffre les pertes psychiques : 5 213 cas de « nostalgie » dans l'armée nordiste durant la première année du conflit (en moyenne, sur la durée globale du conflit, 2 à 3 pour 1 000).

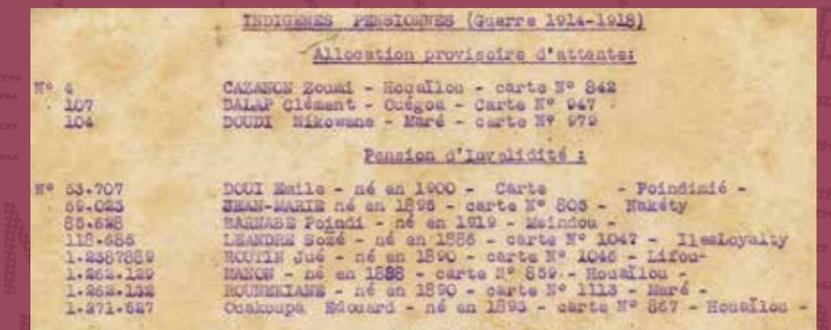
La guerre russo-japonaise : 3 500 cas de pertes psychiques recensés par la Croix-Rouge russe (entre 2 et 4 pour 1 000 par an)¹.

LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Pour les États-Unis : 35 846 pensionnés pour troubles psychiques, soit 300 millions de dollars de pensions versées entre 1923 et 1940 (comprenant les frais d'hospitalisation). Entre 65 et 75 % des malades psychiques de l'armée américaine sont renvoyés au front après un traitement, en moyenne de quatre jours. 4 039 hommes évacués vers les États-Unis, à l'automne 1918, pour troubles psychiques, sur les 2 millions de soldats américains présents en Europe à cette période.

Pour la Grande-Bretagne : 24 000 soldats britanniques évacués le premier semestre 1916 pour cause de *shell shock* (avant la bataille de la Somme)². 120 000 pensionnés britanniques pour trauma, soit 15 % des pensionnés de guerre de la Couronne, soit 120 millions de livres sterling versées.

L'Allemagne vaincue n'a versé aucune pension pour les troubles mentaux. En 1918, 5 % des lits d'hôpitaux militaires allemands sont réservés aux cas d'hystérie.



Liste des tirailleurs kanak invalides lors de la Grande Guerre, coll. Amicale des anciens combattants

Les spécialistes se vantent d'avoir redonné la parole (sous les cris, bien sûr) à des soldats ou compilent des photos de « plicaturés » redressés⁴. Le retour au front reste l'objectif visé. Les traitements électriques sont appliqués, pourtant les médecins savent qu'ils ne guérissent rien. Les symptômes réapparaissent avant même que le soldat ait réintégré son unité. En revanche, étayant l'idée répandue selon laquelle des simulateurs profitent de cette pathologie pour éviter les combats, les chocs électriques démontrent que les membres sont réactifs et non paralysés mécaniquement. Le courant électrique qui déplie une main restée jusque-là figée fait office de preuve, mais sert aussi de dissuasion du fait de la douleur infligée. C'est le procès d'un patient du docteur Clovis Vincent qui met au jour ce procédé de souffrance dissuasive. Le zouave Baptiste Deschamps, plicaturé depuis les combats dans l'Yser de 1914, refuse le torpillage préconisé par Vincent. Ce dernier, faisant fi des droits du patient, le bat et dépose même plainte, pour voies de fait, contre le zouave qui risque dès lors le peloton d'exécution. La médiatisation du procès sauve la vie du soldat et porte sur la place publique les traitements infligés aux soldats traumatisés, au regard de nombreuses questions éthiques⁵.

Dans l'armée américaine, le docteur Salmon fait largement évoluer la prise en charge. En 1917, il préconise, dans un rapport, un système psychiatrique qui interviendrait depuis le front jusqu'à l'arrière, permettant ainsi une intervention rapide et graduée en fonction du diagnostic. Les avant-postes médicaux comptent



Atelier proposé aux G.I. par la Croix-Rouge à Nouméa en 1942, coll. NARA-DCPS

Le patient doit avoir l'esprit occupé pour guérir, principe qui sera repris, pendant la Seconde Guerre mondiale, dans les centres de convalescence américains situés en Nouvelle-Calédonie.

une trentaine de lits. Les soldats doivent y recevoir du réconfort (boire une boisson chaude, se reposer, manger correctement). Pour les trois psychiatres de la structure, l'accent est mis sur le rôle important du soldat dans l'effort de guerre, le soutien à ses camarades (sorte de responsabilité/culpabilité). Aucune discussion ne s'engage autour des symptômes, afin de remettre au front un maximum de soldats. Si le problème persiste au-delà d'une semaine, le soldat est transféré à l'hôpital du camp de base, établi près d'une ligne ferroviaire, dans un champ de douze hectares où peuvent se promener les patients. La structure accueille jusqu'à 500 soldats. Si aucune amélioration n'est constatée, un séjour de six mois peut être envisagé dans une structure plus éloignée, voire un transfert aux États-Unis. L'originalité de la procédure de Salmon se résume par les principes suivants : immédiateté, proximité et espérance de guérison, simplicité.

L'immédiateté de la prise en charge évite que le soldat ne se fixe sur ses symptômes et ne les transforme en motif de démobilisation. La proximité consiste à garder le soldat proche de son unité, référence de la « normalité ». Les soldats savent alors que leur état est normal et curable, donc que leur prise en charge est temporaire et leur retour au front imminent. La simplicité se centre sur l'action thérapeutique : une courte psychothérapie sur l'épisode du *breakdown*, et qui n'aborde pas les antécédents ou la personnalité du patient. L'hôpital devient un espace adapté, avec une zone extérieure réservée aux activités physiques et aux travaux de jardinage, tandis que les activités manuelles se déroulent à l'intérieur.

Méthodes et thérapies sous la Seconde Guerre mondiale

Pour le second conflit mondial, les psychiatres regrettent que l'on n'ait pas plus fait évoluer le dispositif à la lumière de l'expérience de 14-18.

La prise en charge au plus près du champ de bataille ne devient effective qu'en octobre 1943. En 1941, seuls les Britanniques disposent d'un système d'ambulances psychiatriques de l'avant, pour les campagnes de Libye et de Tunisie. À Salerne, en Italie, en 1943, ils installent sur le front une unité psychiatrique de 50 lits pour une hospitalisation de moins de quatre jours.

Les États-Unis sont également pionniers en la matière. En Nouvelle-Calédonie s'applique une directive du 16 août 1943. L'organisation des services médicaux prévoit, dans le volet médecine, les maladies neuropsychiatriques (notamment aux 8^e et 29^e hôpitaux généraux). Dans son rapport, le médecin doit justifier l'hospitalisation et le retrait du front, y compris pour les *breakdown* occasionnels. Il doit distinguer les pathologies neuropsychiatriques (impacts physiques sur le cerveau) des symptômes psychosomatiques (sans cause organique), les recenser et noter le traitement.

Le département de la guerre autorise l'installation de structures psychiatriques selon trois niveaux (mis en place dans le Pacifique pour la campagne des Philippines et la conquête d'Okinawa en 1945) :

1. Au premier niveau, le plus proche des affrontements, la division

« clearing station » permet d'accueillir les patients pour quelques jours. En amont, le soldat est examiné par le « *batallion surgeon* ».

2. Au deuxième niveau, le centre neuropsychiatrique d'armée dispose d'une équipe de soignants spécialisés qui décident de l'évacuation vers le troisième niveau ou du retour au front.

3. Au troisième niveau se trouve l'hôpital psychiatrique d'armée qui peut compter jusqu'à 500 lits. En Nouvelle-Calédonie, pas d'hôpital psychiatrique à proprement parler, mais des unités médicales disposant d'équipes neuropsychiatriques, telle celle dirigée par le docteur Andrew H. Pannetière à l'Orphelinat⁶.

Le crash dans le lagon calédonien d'un C47 le 21 octobre 1942 a révélé l'histoire de l'évacuation au troisième niveau de blessés psychiques. À bord de l'avion, qui vole en direction d'Espiritu Santo, se trouvent 25 soldats américains. Parmi eux, un assistant médical de l'US Navy accompagne 17 soldats du corps des Marines, blessés, malades ou psychologiquement traumatisés. Ces derniers doivent être soignés dans les hôpitaux militaires de Luganville. Pour des raisons inconnues, l'avion perd sa trajectoire et amerrit sur un récif proche de l'îlot Pott, près de Belep. Malgré plusieurs tentatives de sauvetage, il faut attendre le huitième jour pour récupérer tous les hommes sains et saufs. L'histoire conclut qu'après cette mésaventure, ces soldats auraient miraculeusement guéri de leur traumatisme⁷...

Côté forces de l'Axe, le régime nazi offre une prise en charge radicalement différente. Pour le III^e Reich, la proximité serait un risque de contamination psychique. On éloigne et on isole donc délibérément les individus « défectueux » vers l'arrière du front⁸.

L'HÔPITAL PANNETIÈRE À L'ORPHELINAT

Andrew H. Pannetière : Né en Sicile le 14 février 1909, il est élevé aux États-Unis où il reçoit le titre de docteur de l'école de médecine de Creighton en juin 1935. Il fait son internat à l'hôpital St. Mary, dans le Kansas, puis est résident en psychiatrie à l'hôpital St. Joseph, dans le Missouri, pendant trois ans. Il intègre l'association neuropsychiatrique du Missouri-Kansas et celle de l'hygiène mentale du Missouri. Il est promu lieutenant dans le corps médical de réserve le 10 juillet 1937, puis, deux ans plus tard, dans la Garde nationale. En mai 1941, il étudie à la Medical Field Service School, à Carlisle, avant d'être promu capitaine en août. Il est assigné au bataillon des chirurgiens en mars 1942 et arrive avec les premières unités militaires en Nouvelle-Calédonie. Le Territoire met le quartier de l'Orphelinat à la disposition des unités médicales américaines pour y installer un hôpital qui recevra aussi bien les civils que les soldats. Puis, Pannetière est envoyé aux Salomon et sera le premier officier médical américain à mourir au front, à Guadalcanal, le 23 novembre 1942. En sa mémoire, le commandement des forces armées en Nouvelle-Calédonie décide de baptiser l'hôpital américain de l'Orphelinat « hôpital Pannetière », le 14 décembre 1942.

Concernant les méthodes de traitement, on applique une technique développée avant la Grande Guerre.

Freud met au point l'abréaction : on réduit la tension émotive en verbalisant. Dans les années 1920, alors qu'il abandonne cette pratique au profit d'une technique libre de la psychanalyse, la médecine, elle, s'intéresse à l'abréaction et l'appliquera de nouveau pour les premiers blessés psychiques dès 1941. Les barbituriques complètent le protocole médical. Pendant la Première Guerre mondiale, les anxiolytiques, tels que le bromure et le chloral, apaisaient l'anxiété⁹. Le sodium amytal, puis le penthotal, en 1942, permettraient de libérer la parole.

L'hypnose offre également un accès à l'inconscient du patient, mais elle est plus longue à mettre en place. Elle voit son avènement au XIX^e siècle et s'inspire du « magnétisme animal » de Mesmer et du « somnambulisme lucide » de Puységur.

Elle est délaissée au profit de l'éther, qui offre en plus les vertus des somnifères. Les injections sont faites avec l'accord du patient. L'effet est immédiat et parfois violent : l'événement est revécu et la charge émotionnelle évacuée. Cette « narco-synthèse » est accompagnée de séances de psychothérapie individuelles. Les séances en groupe sont adoptées plus tardivement dans le conflit, les médecins craignant la « contagion ». Pendant ces séances, douze à vingt patients, avec un thérapeute, discutent du fonctionnement et de la finalité de l'hôpital, des cures et de leur maladie. En moyenne, le protocole établit une



Dessin humoristique de fou, RG313 P90C box15, coll. NARA

session par jour, d'une heure, pendant cinq jours. Les spécialistes vantent ces techniques en avançant 50 à 70 % de soldats retournés au combat après la thérapie. Pour les thérapeutes, il s'agit d'un fort enjeu de reconnaissance face à une pratique encore très récente et trop longtemps dépréciée par la profession médicale dans son ensemble. Car d'autres préfèrent toujours aux mots les thérapies de choc ou la chirurgie, même si les cloisons, selon les praticiens, ne sont pas toujours étanches.

La Seconde Guerre mondiale est encore une période d'« essai » pour ce type de traitements¹⁰. Les États-Unis autorisent les électrochocs pour soigner les troubles mentaux pendant la guerre (circulaire du bureau du chirurgien général, 23 avril 1943). Mais l'armée encadre rigoureusement cette pratique. Le neuropsychiatre doit superviser la séance, après s'être assuré de la bonne santé physique du patient. Dans *Vol au-dessus d'un nid de coucou* (1975), comme dans d'autres films, cette technique apparaît comme barbare : des électrodes placées sur le crâne envoient un courant électrique alternatif de 250 milliampères pendant 0,2 seconde. Les résultats sont discutables, car les effets secondaires et les complications pendant la séance peuvent aller jusqu'à la mort du patient. Les rapports montrent que l'application des électrochocs est effectuée en dernier traitement sur des soldats souffrant de psychonévroses graves (terme générique pour les pathologies psychiques de toutes formes, à cette époque). Les chocs électriques seront, par la suite, remplacés par l'injection d'insuline, provoquant un coma hypoglycémique.

La chirurgie s'impose comme une

autre alternative vers la guérison : les troubles psychiques venant du cerveau, on ôte physiquement la partie « malade ». En 1935, le psychiatre portugais Egas Moniz inaugure la première leucotomie. Il s'agit de couper le lien entre le cortex préfrontal et le reste du cerveau pour éradiquer les angoisses du patient.

La lobotomie, sur le même mode opératoire, rencontre, là aussi, des adeptes, mais également des critiques (modification de la personnalité, complications postopératoires, voire décès). Peu d'opérations chirurgicales ont été réalisées pendant la guerre. À la fin du conflit, rares sont les États américains qui encouragent ces techniques pour les vétérans traumatisés.

Outre les procédures thérapeutiques, les nations s'intéressent aux mesures préventives. Pour éviter les traumatismes de guerre et autres troubles mentaux liés au conflit, les États-Unis procèdent à une sélection des engagés. Ainsi, avant même l'entrée en guerre, le 7 décembre 1941, 750 000 hommes ont été refoyés de l'armée pour incapacité mentale. On pourrait imaginer que, nécessité faisant loi, pendant la guerre, le pays ne fait plus cas de ces évaluations et enrôle à tout-va. Pas du tout, du 1^{er} janvier 1942 au 30 décembre 1945, environ 1 875 000 hommes sont écartés pour « désordres neuropsychiatriques ». À défaut de pouvoir les guérir, certaines nations excluent ceux qu'elles estiment fragiles.

La Seconde Guerre mondiale a su se nourrir des leçons de la Première Guerre mondiale et faire ressortir des avancées majeures pour la psychiatrie militaire. Le soldat traumatisé devient patient au même titre qu'un blessé physique.

Méthodes et thérapies post-guerre

En 1949, le psychiatre E. A. Weinstein affirmait que « chaque soldat qui entrait en guerre développait une très forte tension ». Quatre ans seulement après la fin du conflit, les voix s'élèvent pour protéger la psyché des combattants, notamment aux États-Unis. La névrose de guerre est désormais la seule névrose considérée comme une blessure.

Dans les années 1960, se développent les premières études sur les combattants non pris en charge pendant le conflit et qui ont des séquelles « différées » (R. Anderson, R. J. Bernucci et A. Glass, *Neuropsychiatry in World War II*, 1966, écrit en pleine guerre du Vietnam). Le sociologue américain Samuel A. Stouffer a mené une enquête sur l'expérience du soldat et traite, notamment, du retour des vétérans. Une étude similaire est conduite par le psychiatre britannique Robert Ahrenfeldt.

Dans les années 1980, se développe l'appellation « *Post-Traumatic Stress Disorder* » (PTSD) dont on définit ainsi le profil :

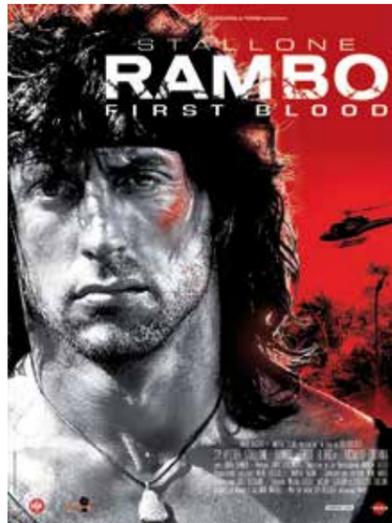
- avoir été exposé à un événement stressant patent, qui provoquerait la détresse de n'importe qui ;
- des reviviscences intrusives de l'événement, sous forme de souvenirs répétitifs, de rêves ou de vécus déclenchés par un stimulus extérieur ou idéique ;
- un émoussement psychique, se traduisant par une perte d'intérêt pour les activités habituelles, une tendance à se détacher d'autrui et une restriction des affects ;

– d'autres symptômes, comme l'état d'alerte, la réaction de peur exagérée, les troubles du sommeil (notamment la difficulté à l'endormissement, vu par le sujet comme un état de vulnérabilité), la culpabilité du survivant, les troubles de la mémoire et de la concentration, la stratégie d'évitement de ce qui rappelle le trauma...

Certains symptômes complexifient le PTSD : triple asthénie (physique, psychique et sexuelle), phobies nouvelles (le sang, le bruit des moteurs pour les traumatisés des bombardements aériens...), hystéries ou obsessions (rituels protecteurs ou vérificateurs), troubles psychosomatiques (hypertension, ulcère gastrique...), anorexie/boulimie, addictions (alcoolisme ou toxicomanie), fugue, agressivité...

Si le mal intervient dans les six mois, on parle de forme « aiguë », sinon, de forme « chronique ou différée », ce qui ne conditionne en rien la gravité de la pathologie.

Pendant cette même décennie 1980, un film illustrera une autre facette des troubles psychiques du soldat ou « syndrome de Rambo ». Celui-ci se caractérise par des comportements violents, voire par une rage meurtrière. Il tire, bien sûr, son appellation du film éponyme de 1982, sur un combattant de la guerre du Vietnam. En effet, plusieurs vétérans de ce conflit défraieront la chronique et feront la une des journaux, pour des affaires de meurtres ou de braquages aux États-Unis. Les soldats manifestant ce syndrome font un usage immodéré des armes.



Affiche de Rambo

LE
SILENCE
SILENCE
SILENCE

En France, il faut attendre le décret du 10 janvier 1992 pour classer (et dédommager en conséquence) les troubles psychiques de guerre, chez les anciens combattants et victimes civiles.

Pourtant, contrairement à leurs aînés de la Grande Guerre, les soldats de 39-45 ne se taisent pas. Paul Fussell, lieutenant dans l'armée américaine de 1943 à 1946, témoigne des séquelles psychologiques des vétérans¹¹. Que le bruit d'un marteau piqueur dans la rue rappelle une mitrailleuse, que l'on refuse toute balade dans la nature évoquant les combats dans le maquis ou la jungle... la guerre pollue le temps de paix des vétérans. Certains gouvernements, notamment le gouvernement américain, initient, avant même la fin du conflit, un programme de réhabilitation des soldats vers la vie civile. Ainsi, en 1943, aux États-Unis, le National Committee for Mental Hygiene crée une division de « réhabilitation » sous la direction du psychiatre Thomas A.C. Rennie. Un livret dispense des conseils sur le retour du soldat dans sa famille (*When He Comes Back and if He Comes Back Nervous*). L'hospitalisation, coûteuse et stigmatisante, est délaissée au profit d'autres formes de prise en charge. Dès 1945, des services de consultations externes ouvrent dans 37 cliniques d'hygiène mentale. Deux à douze séances libres de psychothérapie y sont offertes aux ex-G.I. Après le diagnostic et l'identification des problèmes, la troisième étape du protocole est consacrée à la réintégration professionnelle et familiale. La famille peut venir assister le patient dans des activités culturelles, sportives ou éducatives, afin que le vétéran retrouve une meilleure estime de ses capacités (notamment de travail).

En 1948, 19 833 anciens combattants sont toujours hospitalisés, mais le concept d'accompagnement psychologique sans internement est une initiative qui a remporté de nombreux succès.

Autre retour douloureux après la guerre, celui des soldats libérés des camps de prisonniers militaires. Ils sont les seuls à passer systématiquement un examen médical physique et psychologique. D'après les études scientifiques, le confinement sur la longue durée handicaperait fortement le retour à la vie civile. Ces études annoncent que 56 à 82 % des soldats revenus des camps japonais ont souffert d'un *Post-Traumatic Stress Disorder*, parfois plus de quarante ans après leur libération. En comparaison, seuls 5 % des militaires revenus des camps allemands ont souffert d'un PTSD. Cela corrobore le statut misérable du soldat capturé dans la mentalité nipponne. D'ailleurs, la mortalité dans ces camps japonais s'élève à 40 % contre 1 % dans ceux tenus par les nazis.

Dès 1808, les névroses liées à la captivité sont mentionnées par l'aide-major Ucor. On apparente davantage cette névrose à la nostalgie : les prisonniers se tournent vers le souvenir de leur foyer et de leurs proches. Plus tard, on parlera de « psychose (ou syndrome) des barbelés » : les prisonniers souffrent de dysmnésie, de baisse de la concentration, d'insomnie, d'apathie mentale et d'irritabilité. À leur rapatriement, la plupart des symptômes disparaissent, excepté, parfois, l'irritabilité et le manque de concentration. Les libérés développent souvent une dépression, qui ne peut s'exprimer pendant l'enfermement, car elle conduirait à la mort¹².

Il existe d'autres retours à la vie civile que l'on imagine plus « faciles » : celui

des réformés, notamment. Quelque 320 000 réformés américains pour désordres psychiques, entre 1942 et 1945, bénéficient d'une Medical Discharge (réforme médicale). Par cette mesure, ils obtiennent une pension d'invalidité ou des avantages liés à la GI Bill of Rights. Le Congrès américain travaille sur ce programme, ouvert à tous les vétérans, dès janvier 1944, grâce au lobbying de l'American Legion. De 1945 à 1947, c'est le général Bradley (qui avait initié l'*exhaustion combat* en 1943) qui supervisera le Department of Veteran Affairs en charge du dispositif. En juin 1944, le Servicemen Readjustment Act prévoit des allocations de formation, des indemnités chômage et des prêts à taux préférentiel pour les vétérans, tandis que sont financés des hôpitaux et des centres de suivi pour les blessés, mutilés et traumatisés psychiques. De 1944 à 1948, 4 milliards de dollars sont alloués aux 9 millions de vétérans. Toute une suite d'amendements viendra renforcer ce dispositif favorable à la réinsertion des soldats. L'accession à la propriété, par exemple, coûtera 3,5 milliards de dollars dans le cadre du GI Bill of Rights.



On sait qu'en Nouvelle-Calédonie, des mesures similaires furent adoptées pour les vétérans du bataillon du Pacifique : des demi-lunes et des terrains, notamment à la Vallée-du-Tir, leur furent réservés. Ces mesures servent, évidemment, à réinsérer les vétérans, mais aussi à éviter un

ralentissement économique tel que celui vécu après la Grande Guerre. Plus spécifiquement, 40 % des soldats qui bénéficient de la mention « réforme médicale » l'obtiennent pour troubles mentaux. Ce taux, deux fois plus élevé que pour les réformés de 14-18, témoigne d'une reconnaissance des traumatismes psychiques. Ce n'est pas pour autant une voie facile pour les vétérans, car les employeurs rechignent à embaucher ces réformés. Assimilés, à tort, à des fous, ils deviennent des parias de la société. La pension devient alors une réelle « bouée » de survie économique. Mais, il existe un autre type de réforme : la réforme administrative, obtenue par 137 000 vétérans américains, toujours sur la base de désordres psychiques. Les autorités la réservent aux « inaptes » ou « inadaptés », à ceux présentant des troubles du caractère et de la personnalité. Dans cette nomenclature, peuvent entrer les déficiences mentales, l'énurésie, l'alcoolisme chronique ou encore les « pratiques sexuelles déviantes ». L'homosexualité étant perçue comme l'une d'entre elles, les directives de l'armée sur la base APO 502 (Nouvelle-Calédonie) préviennent les autorités médicales contre les simulateurs qui voudraient se faire réformer sous ce motif¹³. L'homosexualité, vécue encore à cette époque comme une maladie, fait l'objet de rapports psychiatriques concernant les soldats suspectés¹⁴. Cela explique en partie que la réforme administrative soit perçue comme déshonorante. De plus, les hommes et le commandement critiquent sévèrement la procédure d'attribution de cette mention, qui se plierait davantage à des contraintes extérieures qu'au diagnostic de troubles psychiques (besoins en hommes sur le front, problèmes de surpopulation hospitalière, impact économique et logistique). La guerre a toujours raison...

L'ALCOOL, UN REMÈDE ?

Pour « démobiliser psychiquement » ces hommes, il faut aussi prendre en compte leurs nouvelles addictions. L'alcoolisme est un fléau répandu chez les vétérans. S'enivrer permet de se déconnecter des horreurs du combat, de ne pas avoir à penser ou d'oublier les errances de la veille. Les drogues sont une autre forme de palliatif aux angoisses, d'exutoire à la réalité. En repos, les troupes stationnées en Nouvelle-Calédonie trouvent aisément de la marijuana, de l'héroïne et de l'opium provenant soit de soldats, soit de la population¹⁵. Les réseaux ne sont pas décrits dans les archives militaires, mais un soldat interrogé précise que neuf magasins sur dix, à Nouméa, vendent de l'opium. Les Javanais servent de rabatteurs et louent des pipes. Certains soldats espèrent également être réformés en en fumant¹⁶. Mais ces addictions persistent après-guerre, et elles modifient grandement la personnalité du vétéran.

La consommation d'alcool est la cause la plus répandue des mauvais comportements des soldats de passage en Nouvelle-Calédonie, entre 1942 et 1946. Nombre de bagarres sont déclenchées sous l'empire de l'alcool, car, contrairement à celle de tous les produits modifiant le comportement, sa consommation est licite. L'abus d'alcool était, certes, considéré comme néfaste par les autorités. Depuis 1900, l'armée produit des circulaires qui interdisent la consommation d'alcool dans les casernes. Mais cela n'empêche nullement les permissionnaires de se saouler à l'extérieur. Ces mêmes circulaires imposent une « éducation morale » préventive et sanctionnent (notamment en mutant ces soldats en Afrique). Toutefois, l'armée n'est jamais parvenue à contrôler les dérives. La mesure la plus étonnante fut le vin préconisé, dès 1907, dans la ration du combattant. Le vin consommé par la France du Sud, plus tempérante selon les rapports, serait bénéfique à la santé, contrairement à l'alcool bu dans le nord de l'Hexagone. En novembre 1914, le quart de vin est distribué quotidiennement pour les soldats au front, et six fois par mois pour ceux à l'arrière. En 1917, se rajoutent 25 centilitres de vin chaud avant chaque offensive, censés lutter contre la fatigue, participer à l'endurance du soldat et éviter nombre de maux (refroidissement, bronchite, pneumonie, angine, diarrhée, rhumatisme, gelure). On passe à un litre par jour, par soldat, en janvier 1918. Le professeur Adolphe Pinard vante les mérites de la boisson qui serait le meilleur moyen de détourner les soldats de l'abus d'alcool ! De plus, le vin devient un symbole patriotique, une boisson nationale contre la bière des « Boches hambourgeois ». Pourtant, dès 1918, d'autres professeurs (M. Labbé) constatent que le vin constitue la principale source d'intoxication alcoolique en France¹⁷. À cela se rajoute l'eau-de-vie qui est servie juste avant de monter au front, pour donner plus de courage. Cette pratique se retrouve lors du conflit de 39-45. Citons, par exemple, le verre de saké servi aux pilotes japonais avant qu'ils ne partent pour des missions aériennes kamikazes¹⁸.

SILENCES
SILENCE SILENCE
SILENCE SILENCE
SILENCE SILENCE
SILENCE SILENCE
SILENCE SILENCE

¹ Crocq L., Les traumatismes psychiques de guerre, Odile Jacob, Paris, 1999.

² Guignard L., Guillemain H. et Tison S., Expériences de la folie. Criminels, soldats, patients en psychiatrie (XIX^e-XX^e siècles), PUR, Rennes, 2013.

³ Sokolowsky L. et Maleval J.-C., « L'apport freudien sur les névroses de guerre : un nouage entre théorie, clinique et éthique », Cliniques méditerranéennes, 2012/2 n° 86, p. 209-218.

⁴ Guignard L., Guillemain H. et Tison S., p. 156.

⁵ Guignard L., Guillemain H. et Tison S., p. 170-171.

⁶ Muracciole J.-F. et Piketty G., Encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale, Robert Lafont, collection « Bouquins », Paris, 2015.

⁷ Washburne S., The Thirsty 13th: The U.S. Army Air Forces 13th Troop Carrier Squadron, 1940-1945, Thirsty 13th LLC, États-Unis, 2011.

⁸ Davoine F. et Gaudillière J.-M., Histoire et Trauma, la folie des guerres, Stock, Paris, 2014, p. 369-370.

⁹ Majerus B., Parmi les fous. Une histoire sociale de la psychiatrie au XX^e siècle, PUR, Rennes, 2013, p. 218.

¹⁰ Muracciole J.-F. et Piketty G., Encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale, Robert Lafont, collection « Bouquins », Paris, 2015.

¹¹ Fussell P., À la guerre. Psychologie et comportements pendant la Seconde Guerre mondiale, Seuil, collection « Points », Paris, 2003.

¹² Crocq L., p. 61 et 150.

¹³ NARA, RG313 P90C, box 15 et RG313 P90C, box 20.

¹⁴ NARA, RG494 UDU398, box 18.

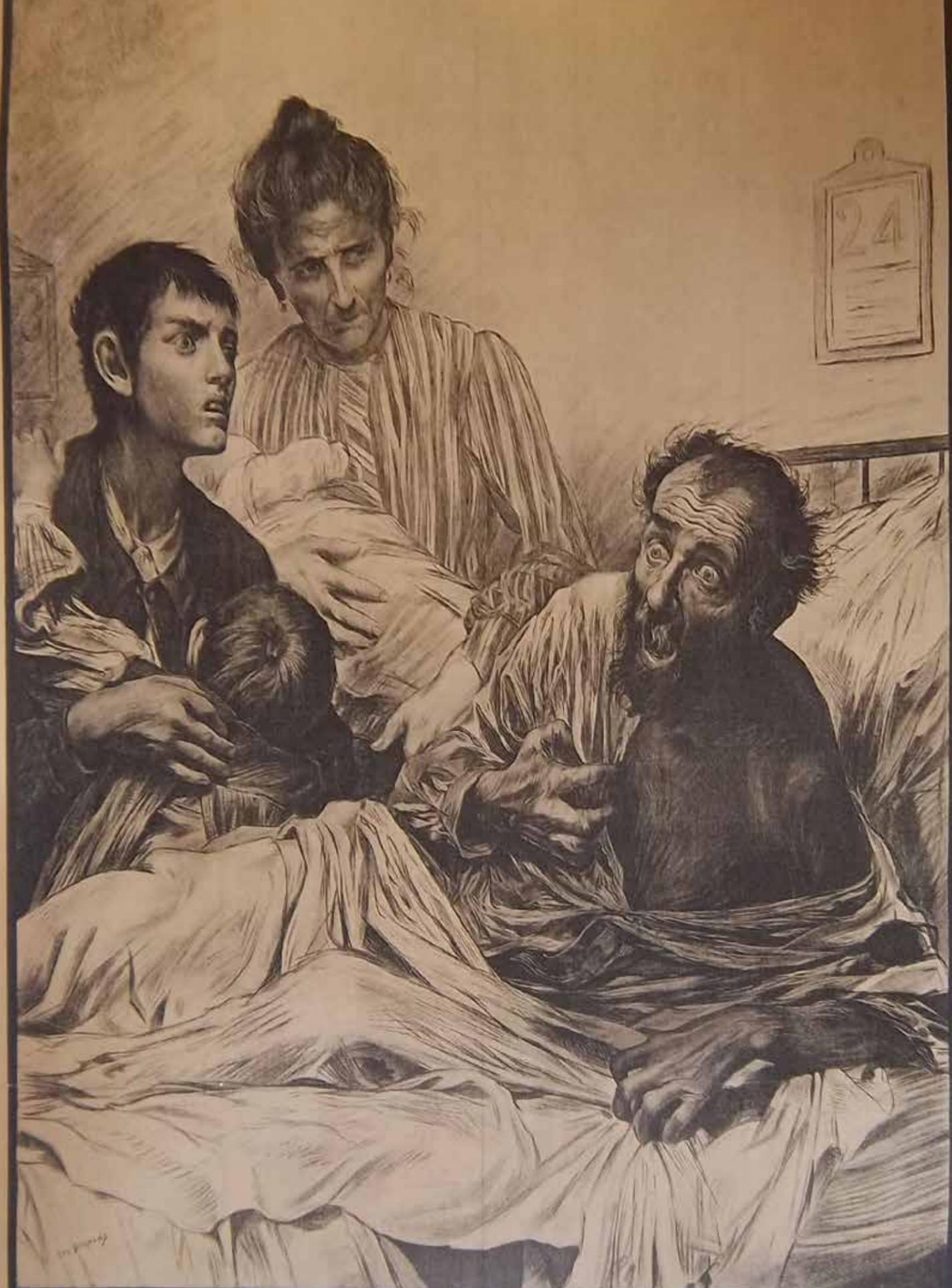
¹⁵ NARA, RG313 P90C, box 13 et 20.

¹⁶ NARA, RG313 P90C, box 11.

¹⁷ Guignard L., Guillemain H. et Tison S., p. 143-144.

¹⁸ Picone M., « Les missions suicides des « Forces d'attaque spéciales » dits Kamikaze : Débats d'historiens et mentalités de l'époque », Études sur la mort, 2006/2 n° 130, p. 9-20. PUR, Rennes, 2013, p. 166.

Affiche réalisée pendant la Grande Guerre par Eugène Burnand, coll. Grézard



L'ALCOOL TUE

LE SOLDAT ET SES DÉMONS



Décoder les traumatismes de guerre et les étudier, soixante-dix ans après le conflit, n'est pas chose aisée pour l'historien. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les psychiatres américains Roy R. Grinker et John Paul Spiegel ont compilé leurs observations dans deux ouvrages. L'un traitait des convalescences de membres d'équipage et de pilotes de l'armée de l'air à l'hôpital Don Cesar¹, en Floride, l'autre s'attachait aux soldats d'infanterie pendant la campagne de Tunisie en 1943, campagne à laquelle le bataillon du Pacifique a d'ailleurs participé². Les archives sur les troubles psychiques des soldats sont nombreuses, mais parcellaires. Il s'agit alors de trouver une phrase suggestive dans un flot de données. Les dossiers personnels restent incommunicables et, malheureusement, l'expérience de la Première Guerre mondiale n'a pas permis une réelle considération de ces maux vingt ans après. Les leçons sont parfois dures à retenir...

Côté Axe, en URSS par exemple, l'ordre n° 227 instaure un bataillon pénal et une unité de détachement pour punir les « poltrons et simulateurs ». Des barrières de détachement, de deux cents hommes chacune, ont pour mission d'abattre sur place les soldats convaincus de « panique et de fugue » et ceux qui battent en retraite. Le régime nazi allemand considère les blessures psychiques comme une dégénérescence de la race pure idéalisée. Il craint une contagion et une panique dans ses troupes. Ainsi, la médecine militaire nazie utilise les électrochocs, sans le consentement du patient, à partir de 1943. Côté Alliés, avec la débâcle, la France désorganisée ne mène aucune réflexion ni aucune action en faveur des soldats traumatisés. Les pays anglo-saxons, pourtant précurseurs dans le domaine, vont, dans un premier temps, nier ces cas et leur prise en charge. La sélection psychologique ne sera donc instaurée qu'en octobre 1940 pour les hommes de troupe et en 1941 pour les officiers. Les principes du docteur

« Le grand malheur de la jeunesse, qui est un âge tragique, c'est de voir s'éteindre beaucoup trop tôt ses frayeurs. »

Colonel Broche

Salmon et les leçons de la Première Guerre mondiale sont oubliés jusqu'en avril 1943. Après la campagne de Tunisie, seul le général Bradley remet au goût du jour la prise en charge de proximité. Pour autant, tout le commandement n'obtempère pas : le général Patton dut formuler des excuses après avoir molesté deux soldats présentant un diagnostic d'état psychonévrotique³.

Lorsque l'historien trouve enfin des informations sur des soldats blessés psychologiquement, comprendre la cause de ces chocs devient une gageure. La mort n'est pas toujours le plus traumatisant, même si elle est une fin sans retour. La douleur est davantage une situation que chacun appréhende. Mais le soldat peut aussi souffrir d'une décision qu'il a eu à prendre. Comment, en effet, choisir d'assurer le bien-être de son unité, si cela doit être au détriment d'autres unités, voire de la population civile ? Comment décider de secourir un blessé sans prendre le risque d'abandonner son poste ? Et quand les ordres lui intiment d'exécuter des otages ou de fusiller des civils, le soldat est-il encore en mesure de distinguer de façon claire le bien et le mal ? Plus que la mort qui peut frapper à tout instant, c'est bien ce type de situations qui fragilise la psyché.

MAIS DE QUOI SOUFFRENT- ILS ?

QUELQUES CHIFFRES

Dès le début du conflit, les chiffres sont alarmants⁴ :

- en URSS, 81 000 « contusionnés » en 1941 ;
- aux États-Unis, 563 600 réformés pour désordres psychiques entre le 1^{er} janvier 1942 et le 30 juin 1945 sur 15 millions d'hommes mobilisables. Il s'agit donc de soldats engagés ayant contracté des troubles mentaux pendant leur mobilisation. La sélection a permis de refuser plus d'un million et demi d'Américains, venus s'enrôler sous les drapeaux, pour inaptitude psychique. Il y aurait eu 1 million d'hospitalisations psychiatriques de G.I. Sur ce chiffre, on compte, notamment, 174 422 cas neurologiques et 327 155 cas relevant de la psychiatrie de guerre (33,8 pour 1 000) dont 29 818 psychoses, 257 891 psychonévroses, 37 010 caractéropathies, 4 514 arriérations mentales.

La rémission est longue, comme l'indiquent ces chiffres : sur les 1 475 cas de névroses de guerre admis dans les hôpitaux militaires américains en 1944, quatre ans après leur hospitalisation, 45 % des sujets sont exempts d'invalidité, mais 10 % seulement ne présentent plus aucun symptôme et 17 % des sujets indemnes ont, malgré tout, besoin d'un traitement psychiatrique.

« Quand il y a le silence des mots, se réveille trop souvent la violence des maux. »

Jacques Salomé



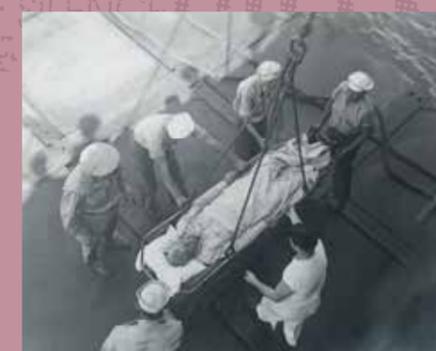
Le patient est tendu, agité, irritable. Il est très sensible au bruit, il fume excessivement, a une envie fréquente et persistante d'uriner. [...] L'instabilité émotionnelle est présente. Les symptômes corporels sont des palpitations cardiaques, des migraines, des étourdissements, des nausées et des troubles intestinaux. » (McElroy R., *American Journal of Psychiatry*, 1945)

La panoplie des symptômes s'avère plus étendue que cela. S'y rajoutent les cauchemars répétés (*battle dreams* ou *recurrent nightmares*), le somnambulisme, les hallucinations, les amnésies, et autres manifestations dites « psychosomatiques » (gastro-entérites, diarrhées, vomissements, tremblements, surdité, mutisme, paralysie, tics, camptocormie ou plicature du tronc, décrite comme maladie « la plus grotesque et bizarre de l'armée »⁵...).

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'American Psychiatric Association range sous le vocable de « psychonévrose », ou NP, toute une gamme de symptômes (comme son nom l'indique, la psychonévrose se situe à mi-chemin entre la psychose et la névrose). Parmi ces symptômes, les états d'anxiété, bien sûr, mais aussi la « neurasthénie », caractérisée par les états d'épuisement (*exhaustion states*, *fatigue states*, *battle fatigue*), la psychasthénie (indécision de l'esprit), l'hypocondrie (inquiétude concernant sa santé), ou encore l'hystérie. Étonnamment, alors que la Première Guerre mondiale favorise

Le commandant Patch précise, dans sa directive du 8 décembre 1942, que les officiers évacués d'une zone de combat à cause de psychonévrose, hormis les cas clairement diagnostiqués comme attribuables au dommage corporel, n'ont pas le caractère moral requis pour rester officiers. Ils seront, dès lors, rapatriés et démobilisés aux États-Unis⁶.

le diagnostic d'hystérie, la Seconde Guerre mondiale lui préfère les termes de « troubles psychosomatiques ». Selon William C. Menninger, ce n'est pas qu'une simple modification des mots, l'évolution culturelle du citoyen américain explique ce changement : le *fight or flight* (combattre ou fuir) ne rend plus acceptables les régressions infantiles qui sont remplacées par l'enfouissement des émotions. Le *fight or flight* est lourd de conséquences : rester solidaire du groupe ou ne penser qu'à sauver sa peau, qui induit une culpabilité.



En Nouvelle-Calédonie, Mme Cazeau se souvient⁷ :

« Les soldats étaient là en repos, pendant quelques jours, avant de repartir au combat ou alors repartir sur l'Amérique. C'étaient des gars qui étaient choqués. Une fois, alors qu'ils avaient fait un plongeur au-dessus d'un grand trou d'eau pour se baigner, je ne sais pas s'ils avaient bu ou quoi, mais ils ont vu les Japonais arriver, ils ont couru au plongeur et, au lieu de sauter dans l'eau, ils ont sauté à côté, sur les cailloux, et se sont fracassé le crâne. »

Coll. Archives orales, DCPS



Transport de blessés, Nouméa 1944, RG336 A1-2 box 713, coll. NARA

La fatigue, première fautive

L'appellation de la maladie (nosographie) joue un rôle majeur. Dans l'armée américaine stationnée en Europe et dans le Pacifique, la fatigue serait la raison des troubles psychiques de ses G.I. Le général Bradley a imposé, comme diagnostic, le *combat exhaustion* (fatigue du combat) pour tous les cas de psychonévroses, après la campagne de Tunisie, en 1943.

Cette expression moins « stigmatisante » devait favoriser la réintégration du soldat dans son unité. D'un point de vue médical, cela sous-entendait que du repos suffirait à régler les problèmes du soldat et à le faire revenir au front. Si ce diagnostic arrangeait la hiérarchie militaire, les psychiatres n'ont pas réellement appliqué cette directive du 26 avril 1943 et ont gardé leur propre jargon médical. Cela ne veut pas dire que les psychiatres écartaient l'épuisement comme cause des troubles psychologiques, mais simplement qu'ils savaient que le repos ne serait pas la solution miracle. Ainsi, dès le printemps 1942, quelques mois après leur entrée en guerre, les autorités américaines imaginent un plan de démobilisation des soldats.

Auparavant, l'armée démobilisait les unités entières ; le second conflit initie la démobilisation individuelle. On tient compte de la durée et de la qualité du service, du nombre de combats et de blessures, mais également de la situation familiale de chacun.



G.I. épuisé après une nuit de manœuvres, Nouméa 1942, coll. NARA-DCPS

« La première qualité du soldat est la constance à supporter la fatigue et les privations ; la valeur n'est que la seconde. »

Adolphe Thiers

À la fin de la guerre, on établit la limite à 120 jours maximum de service par an, comme étalon, pour un soldat sain, avant l'apparition possible de troubles psychologiques. Dans les troupes engagées en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, les statistiques démontrent que les cas de blessés psychiques augmentent avec la durée d'exposition au combat. On relève 8 cas psychiatriques pour 1 000 en 1940, 24 en 1941, 21 en 1942. Le principe de fatigue extrême perdure au-delà du conflit. Au terme de ses observations, le psychiatre Raymond Sobel décrit le *Old Sergeant Syndrom*, en 1947. Il s'agit, ici, de soldats d'infanterie ayant un parcours militaire exemplaire, couronné de récompenses et citations. Ces hommes se caractérisent par un engagement long sur le champ de bataille, en moyenne 180 à 240 jours de combat. Ils étaient souvent parmi les premières recrues et les derniers survivants de leur unité.

Par accumulation, un seuil de rupture enclenche un état végétatif, des tremblements des mains, des réflexes de protection inappropriés, une incapacité à prendre des décisions impliquant la vie d'autrui. Ces soldats, devenus dangereux par leurs symptômes, déclarent ne pas comprendre leur état. Leur syndrome est une reconnaissance de l'impact de la fatigue, mais aussi du stress qui provoque alors, comme les patients le disent eux-mêmes, un *burn out* (grillé), un *worn out* (usé à la corde) ou encore un *beat up* (bousillé). « *Tout le monde a son point de rupture* », déclarait le psychiatre britannique Sargant, après l'évacuation de Dunkerque en 1941 (cet épisode va en effet comptabiliser 15 % des blessés comme blessés psychiques)⁹. Ainsi, la communauté neuropsychiatrique entend désormais que nul n'est à l'abri d'un choc traumatique.

Le stress, ce fléau

La base arrière américaine située en Nouvelle-Calédonie (APO 502) reçoit un rapport des médecins australiens concernant cent soldats de l'unité M3 Light Tank à son retour de Nouvelle-Guinée, le 8 février 1944. L'examen a intégré des soldats de diverses expériences et durées au front. L'idée étant de comprendre quels facteurs ont pu impacter leur résistance/fragilité psychologique. La durée moyenne au front était de dix jours, avec cinq heures et demie de combat par jour. La moyenne d'âge était de vingt-trois ans et demi, mais ce sont les plus jeunes qui étaient les plus affectés nerveusement. On pourrait pourtant penser que la jeunesse se sent invincible. Ici, l'étude dément cette idée : l'insouciance s'envolerait au contact des combats. La profession occupée avant la guerre joue également un rôle. Les 50 % qui exerçaient un travail non pénible ont le plus souffert de l'action au combat et ont eu un temps de convalescence plus long pour recouvrer leur santé⁹.

Remettons-nous maintenant dans le contexte de l'époque : un jeune homme de dix-huit ans se retrouve à des milliers de kilomètres de sa maison, dans un environnement qui lui est totalement étranger. La génération de 39-45 n'avait pas les mêmes facilités de voyage que maintenant, et pour un Américain arrivé en Nouvelle-Calédonie, rien n'est familier : environnement insulaire, climat tropical, population francophone. Il en est de même pour un Calédonien qui se retrouve dans le désert de Libye, perdu dans les vents de sable, grelottant la nuit, après des journées étouffantes au cœur d'une civilisation arabe musulmane. Les autorités de cette



Assaut à Bir Hakeim, 1943, coll. Dupont

époque ne tiennent pas compte de la difficulté d'adaptation qui peut être très anxiogène. D'autre part, la guerre est largement fantasmée pour ces fils qui veulent être à la hauteur de leurs pères¹⁰, ceux-là mêmes qui, vingt-cinq ans auparavant, avaient déjà lutté contre l'ennemi. La propagande contre l'Allemand ou le Japonais vise à attiser les haines et à galvaniser les hommes qui s'enrôleront alors. Quoique les images et informations soient très surveillées, les rumeurs de scènes d'horreur peuvent, à la fois, fasciner et fragiliser la nouvelle recrue.

Ce qui est mis en cause est donc le stress enduré, qui deviendra la source de tous nos maux en cette fin de XX^e siècle. Ce mot remplace, dès lors, le terme de névrose. Pourtant, ce stress (qui peut être nommé angoisse, peur, anxiété) est également une protection contre un choc. Il prépare l'homme aux violences qu'il va devoir affronter, autant qu'il l'affaiblit. Finalement, la névrose traumatique de guerre diffère de celle en temps de paix par l'angoisse qu'elle génère de façon systématique. Pour la guerre menée dans le Pacifique, les G.I. sont soumis à une fatigue et à un stress extrêmes. Le climat tropical

lourd, les marches dans le sable ou la jungle, les débarquements sur les plages coralliennes, les nombreuses défaites subies pendant plus de sept mois, les premières victoires au prix de terribles pertes (Guadalcanal, renommé « Verdun du Pacifique »), se rajoutent à un adversaire réputé « fanatisé ». Les Japonais mènent des attaques suicides, et le seul mot de kamikaze provoque encore aujourd'hui l'effroi. Pourtant, la mort est moins évoquée que les « horreurs de la guerre » : là, réside la grande différence entre 14-18 et 39-45. Dans l'entre-deux-guerres, Freud défendait l'idée que les confrontations avec la mort sont la matrice des traumatismes de guerre. Sobel ramène le problème aux phénomènes environnementaux, et la mort n'est qu'un des éléments.

Ainsi, les psychiatres de 1939-1945 n'évoquent pas encore la notion de culpabilité du survivant (ce que Freud envisageait pourtant). Il faut attendre 1964 pour que le psychiatre William G. Niederland définisse le « syndrome du survivant » qui est, dans un premier temps, plus largement diagnostiqué chez les déportés civils que chez les militaires.

MAIS DE QUOI SOUFFRENT- ILS ?

Des prédispositions en cause ?

Fn dehors de toutes causes conjoncturelles liées à l'épisode guerrier, chaque homme a des prédispositions pour certaines « blessures » de l'âme ou du corps.

La Seconde Guerre mondiale a également permis d'intégrer le passé/passif des soldats dans leur expérience combattante, pour appréhender leur fragilité devenue traumatisme. Les médecins ne disposent pas toujours des antécédents médicaux et psychologiques et, dans la majorité des cas, il est donc difficile d'évaluer la part de traumatisme liée à l'événement et celle acquise antérieurement. Il n'en reste pas moins que l'événement permet au patient de se constituer en « victime », peu importe la prédisposition. Aux yeux de la société, l'événement, même s'il n'est que le déclencheur, en provoquant la réaction du traumatisé, se révèle la cause principale. La guerre du Vietnam va particulièrement corroborer cette tendance tout en listant des possibles facteurs étiopathogéniques¹¹ :

- L'origine ethnique a montré une forte prévalence du *Post-Traumatic Stress Disorder* chez les Hispaniques et les Noirs. On note, en effet, que la majorité des plaintes contre les G.I., durant leur stationnement en Nouvelle-Calédonie, concernent des soldats noirs (ces assertions sont à nuancer, voir chapitre 5).

- Trois catégories d'âge sont identifiées, sur un échantillon des combattants à Okinawa, en 1945. Les 18-20 ans sont déclarés immatures, peu motivés et mal entraînés. Les 21-30 ans forment le peloton du *Old Sergeant Syndrom* (une trop grande présence au combat).

Les 31-38 ans, souvent pères de famille, sont plus hostiles envers la hiérarchie, peu motivés et fatigables.

- Les facteurs sociologiques impactent grandement les individus, comme la paupérisation, le chômage, l'éclatement du foyer parental...

- Les facteurs militaires concernent, bien sûr, la durée des combats, leur violence, mais également l'absence de soutien du groupe, la participation à des exactions. Il est noté que l'entraînement (notamment des marines) a effacé les valeurs pacifiques et a déshumanisé l'autre, pour adopter des gestes meurtriers, sans aucun état d'âme. Ces comportements, nécessaires en temps de guerre, persistent en temps de paix, et peuvent se réveiller sous l'effet d'une contrainte abusive ou par envie de vengeance.

- Parmi les facteurs post-militaires, les difficultés d'insertion forment un terreau fertile au déclenchement du traumatisme (voir chapitre 4). Tenter d'expliquer pour guérir... mais, souvent, expliquer, faute de ne pouvoir guérir...

¹ Grinker R. R. et Spiegel J. P., *Men Under Stress*, Blakiston, Philadelphia, 1945.

² Grinker R. R. et Spiegel J. P., *War Neuroses in North Africa : The Tunisian Campaign*. (January-May 1943), Josiah Macy, New York, 1943.

³ Crocq L., *Les traumatismes psychiques de guerre*, Odile Jacob, Paris, 1999, p. 41.

⁴ Muracciole J.-F. et Piketty G., *Encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale*, Robert Lafont, collection « Bouquins », Paris, 2015.

⁵ Crocq L., p. 166.

⁶ NARA, RG494 UDU398, box 17.

⁷ Archives orales de la province Sud, Mme Cazeau.

⁸ Crocq L., p. 41.

⁹ NARA, RG494 UDU398, box 21.

¹⁰ Broche F., *Le bataillon des Guitaristes*, Fayard, Paris, 1970, p. 211.

¹¹ Crocq L., p. 205.



Détente des troupes pour oublier le front, Nouvelle-Calédonie, coll. Jacquier

« Dans ce métier d'être tué, faut pas être difficile, faut faire comme si la vie continuait, c'est ça le plus dur, ce mensonge. »

Céline

Face à soi-même : entre désespoir et fanatisme

La mort est, par son caractère définitif, effrayante. « Je ne suis plus là », auquel se rajoute, pour les non-croyants, « je ne suis plus rien ». Parce que la science dit qu'il n'y a sans doute rien après la mort, parce que les religions et les croyances offrent un large panel de survivances



Cérémonie du 30 mai 1944 à Nouméa, pour le Memorial Day, coll. NARA-DCPS

FAIRE FACE À SES DÉMONS

de l'âme, l'homme reste fasciné et terrifié par ce moment de rupture. Le deuil est un ensemble de rites et de pratiques sociales qui permettent d'appréhender la mort, donc la séparation du défunt et des vivants. Il évoque également la douleur que les proches endurent. L'armée organise tout un cérémonial, quand elle le peut, pour rendre hommage à ses soldats tombés au champ d'honneur.

En Nouvelle-Calédonie, le territoire sert de cimetière. On y enterre les dépouilles des soldats tombés au front, mais aussi les blessés qui ont succombé dans les hôpitaux installés sur le Caillou. Le cimetière américain, au 4^e kilomètre, accueillait ces mises en bière, de façon très solennelle, en présence des soldats de l'unité. Non seulement ces derniers pouvaient dire adieu à leur camarade, mais, inconsciemment, ils assistaient à leurs éventuelles funérailles. Ils voyaient les honneurs qui leur seraient rendus. Le soldat mort devient héros. Ainsi, les combattants peuvent être partagés entre l'incompréhension de ce sacrifice et le graal de l'immortalité mémorielle. Car il y a une certaine immortalité : tous les 25 avril, jour de l'ANZAC Day, les vétérans néo-zélandais reviennent à Bourail sur les tombes de leurs camarades pour s'y recueillir. C'est une dette que la société leur doit et dont elle tente de s'acquitter, la vie contre un souvenir éternel. Malgré cela, certains ne supportent plus cette vie de soldat et trouve dans la mort une délivrance. Les suicides sont considérés comme une forme de lâcheté et l'armée dissimule ces actes.

Si on connaît les mutilés de la Première Guerre mondiale, les informations sur ces actes désespérés font encore défaut pour 39-45. La grande muette (l'armée) continue de bien porter son nom.

Le Japon, pour sa part, a érigé le suicide en tactique collective et en acte héroïque. Le mot « kamikaze » terrorisait les adversaires, tandis qu'il faisait la fierté de la famille du sacrifié. Les Américains ont été déconcertés par ce phénomène. Pourtant, les États-Unis comprirent vite qu'il ne s'agissait pas de cas isolés, mais d'une instrumentalisation des suicides. Ce courage se révèle fanatisme et folie aux yeux des G.I. Les kamikazes se faisaient plus nombreux à mesure que le Japon se rapprochait de la défaite. Selon la stratégie nippone, si 30 % des pilotes touchaient leur cible, cela pouvait changer le cours de la guerre. Entre 1944 et 1945, plus de deux mille Japonais acceptent d'être des bombes humaines. Ont-ils vraiment le choix ? Ce sont les chefs de famille (leur propre père souvent) qui attestent de l'aptitude à aller au front. Pour participer à des opérations kamikazes, ils doivent se porter volontaires et signer un engagement avec la mention « enthousiaste ». Finalement, la pression sociale et familiale ne permet pas de refuser le recrutement. Les fils uniques et les aînés sont épargnés, mais les autres constituent l'escadrille Tonnerre de Dieu qui doit attaquer, le 21 mars 1945, la Task Force 38. En les installant dans les Ohka, ces planeurs monoplace munis d'une bombe, on leur promet qu'ils deviendront des dieux et que leur âme connaîtra le repos éternel. Ce jour-là, 160 hommes périrent sans pour autant causer de dommages aux forces américaines. Ils furent abattus en vol faute d'avions escorteurs pour les protéger. Plus tard, l'armée nippone utilise des avions pour attaquer prioritairement les porte-avions. Le Japon n'a plus d'aviateurs expérimentés et enrôle des subalternes qui n'ont pas leur

**Flowers of the special attack
are falling
When the spring is leaving.
Gone with the spring
Are young boys like cherry
blossoms.
Gone are the blossoms,
Leaving cherry trees only
with leaves.**

Poème de l'amiral Ugaki



**La terreur
des kamikazes
fait place à
l'effroi de l'ère
nucléaire.**

mot à dire. Les jeunes recrues sont formées en urgence et, pour certaines, seulement au décollage. L'avion n'a pas assez de carburant pour revenir. Après tout, il faut économiser le pétrole. Désormais, le pilote n'a plus d'autre option que celle d'être kamikaze. Les recrues ont le droit d'appeler leur famille qui les encourage, ou de lui écrire une lettre d'adieu. On leur sert un verre de saké avant leur mission, tout comme on servait le vin chaud avant les offensives de 14-18, dans les tranchées françaises. Pour certains, une photo de leur famille et/ou de l'empereur accrochée au tableau de bord leur rappelle pour quoi, pour qui, ils se sacrifient. Dans la culture nippone, impossible de vivre si l'on est déshonoré. Pour permettre ces sacrifices de masse, le gouvernement totalitaire militariste japonais enseignait à ses recrues que l'ennemi ferait subir les pires sévices aux civils.

Comment, dès lors, se préoccuper de sa propre vie sans se sentir coupable ? Conditionnés, ces jeunes soldats se devaient d'incarner le dernier rempart contre la barbarie américaine. Et si l'un d'entre eux était tiré par le doute, il savait que survivre dans la défaite jetterait l'opprobre sur toute sa famille. En tant que prisonnier, il serait considéré comme mort, jusqu'à effacer son nom des registres d'état civil. Nul autre choix que la victoire ou la mort. L'endoctrinement était donc extrême. Les soldats japonais n'avaient que mépris pour les prisonniers alliés et ils imaginaient que les sévices qu'ils leur faisaient endurer étaient réciproques. La mort valait donc mieux qu'une agonie dans la torture. Les résultats sont décevants (environ 1 900 kamikazes morts pour 27 navires américains coulés), mais l'impact psychologique sur l'ennemi est avéré. Les G.I. ont peur et répliquent avec une bombe atomique dissuasive¹.

En Nouvelle-Calédonie, le 9 janvier 1944, les gardes du camp de prisonniers à Païta (343 MP Escort Guard Company) font une terrible découverte : dix-neuf Japonais, capturés au cours des batailles du Pacifique, se sont suicidés dans leurs tentes en début de soirée ; dix-sept de l'unité 68 se sont pendus aux poteaux de leurs quartiers, deux de l'unité 58 se sont tranché la gorge. Trois autres ont été retrouvés encore en vie et amenés à l'hôpital. Le commandement américain diligente une enquête. Les lieux (cinq tentes de l'unité 68 et la tente collective de l'unité 58) et les circonstances sont scrupuleusement examinés. Aucune information particulière ne permet de comprendre leur geste. Les rapports mentionnent les pieds nus et la tête nue des pendus, ainsi que la position des deux prisonniers égorgés : l'un en face de l'autre, attachés par la poitrine avec une corde, comme s'ils se donnaient l'accolade. Impossible de savoir si chacun s'est tranché la gorge lui-même ou s'ils se sont mutuellement tranché la gorge. Deux tasses d'eau, deux coupelles avec de l'ambre brûlé et des cigarettes étaient disposées à côté des corps.

L'autopsie corrobore la thèse du suicide collectif et démontre par la pesée et l'examen des corps que les prisonniers étaient en bonne santé. Il s'agit maintenant pour les autorités de comprendre leurs motivations. Les interrogatoires des gardes relatent qu'aucun signe ne préfigurait l'événement. Ces prisonniers étaient à Païta depuis sept à douze mois. Quelques jours auparavant, le 5 janvier, tous avaient décidé de ne plus effectuer les travaux imposés dans le camp, ce qui leur avait valu des suspensions de rations alimentaires,



Camp de prisonniers japonais en Nouvelle-Calédonie, janvier 1943, coll. NARA-DCPS

l'extinction des feux en soirée et l'arrêt des « visites » (il s'agissait là de la possibilité pour les différentes unités de prisonniers de se retrouver entre le souper et 20 heures). Le travail avait repris la veille de leur mort et un des gardes mentionne des chants, pendant trois heures, dans la soirée du 8 janvier, date anniversaire de la création de l'armée japonaise.

Les trois rescapés sont interrogés le 14 janvier au 8th General Hospital. Ils assurent être bien nourris, que le travail n'est pas trop dur, et leurs réponses laconiques (traduites par un des prisonniers parlant anglais) n'évoquent pas de maltraitance majeure au sein du camp. À la question pourquoi avoir commis ce geste, la même réponse revient : « *Japanese prisoner of war no good* »², « *Japanese soldier no good if he prisoner* »³. Le 27 janvier 1944, l'enquête conclut : « *mass suicide motivated by religious and nationalistic indoctrination* »⁴. Par conséquent, rien n'est modifié dans les procédures du camp. Les deux prisonniers égorgés disposaient tout de même d'un couteau et d'une lame de métal.

Une surveillance accrue ne paraîtrait pas superflue, mais la thèse de l'endoctrinement semble dédouaner les geôliers⁵.

Face à l'ennemi : les cas de sur-violences

On a beaucoup parlé des atrocités commises par les Japonais dans les pays vainqueurs, notamment celles endurées par les prisonniers de guerre alliés. En 1945, on compte plus de 30 millions de soldats prisonniers, mais chacun vécut une expérience, pour ainsi dire, unique, en fonction du lieu d'internement, du geôlier, des circonstances de sa capture, de son grade et, bien sûr, de sa personnalité. La convention de Genève de 1929 protège les soldats capturés, encore faut-il que les pays belligérants l'aient signée ! L'Australie accepte ce texte le 23 juin 1931, les États-Unis le 4 février 1932, la Nouvelle-Zélande le 20 février 1933, la France le 21 août 1933, l'Allemagne le 21 février 1934. Mais le Japon n'a jamais souscrit à ces obligations internationales. Il avait signé, en 1907, les conventions de La Haye et avait promis de respecter les prisonniers sauf en cas de contradiction avec la politique d'État.

Dans les faits, ce fut une hécatombe : en avril 1942, la marche forcée dans la péninsule de Bataan, aux Philippines, a provoqué le décès de la moitié des 78 000 prisonniers américains civils et militaires. Le film *Le Pont de la rivière*

Kwai (1957) évoque le massacre au travail des prisonniers construisant la ligne de chemin de fer en Thaïlande. Au Japon, la reddition est perçue comme un déshonneur et les prisonniers comme des lâches. Ainsi, les hommes qui se rendent, espérant sauver leur vie, vont vivre un enfer dans les camps nippons. Cette mentalité explique aussi très facilement ce que les Alliés ont qualifié de « fanatisme » quand ils virent les attitudes suicidaires des soldats japonais. La bataille acharnée d'Iwo Jima conduisit ainsi quelque 22 000 soldats japonais à se battre jusqu'à la mort ; l'armée américaine ne captura que 216 hommes à la fin du combat.

Cette culture imprègne et impacte la population civile japonaise. Ainsi, par peur des sur-violences que les Américains devaient leur infliger (selon les autorités nippones), à Saipan, 8 000 habitants (sur les 22 000 que comptait l'île) se jetèrent du haut d'une falaise, certains avec des bébés dans les bras, devant des G.I. impuissants. Ces civils, à l'instar des soldats, pensaient que les États-Unis pratiquaient les mêmes sévices que leur armée sur les prisonniers et ils avaient par conséquent choisi de mourir plutôt que souffrir mille morts. Il faut rappeler que les Japonais décapitaient à la hache des détenus ou les exploitaient jusqu'à ce qu'ils tombent d'épuisement⁶. Plus de 15 000 forçats anglo-saxons succombèrent sur les 70 000 faits prisonniers.

Au fil de la guerre, l'armée américaine devint aussi cruelle que son adversaire et fusilla de nombreux prisonniers japonais.



Soldat papou exhibant la tête d'un soldat japonais, RG313 P90C box 10, coll. NARA

Les photos de cadavres, d'amis ou d'ennemis, ne subjuguent pas par le beau, mais bien par le laid qui attire tout autant.

En Nouvelle-Calédonie, la circulation de photos d'atrocités prises sur les champs de bataille du Pacifique préoccupe vivement les autorités. Ainsi, en novembre-décembre 1943, de nombreuses photos du front de Bougainville circulent sur le Caillou. La censure prend alors des mesures et aucun cliché des combats à Guadalcanal ne sera retrouvé (même s'il est fort probable que des images aient circulé). De même, la censure confisque, le 6 juin 1944, à Nouméa, des négatifs de têtes de soldats japonais empalés sur des baïonnettes. Ils proviennent d'un soldat du 754^e bataillon blindé, stationné à La Tontouta. Ce dernier n'a pas été présent sur les fronts où furent pris les clichés. Un trafic opère donc sur ce créneau. La plupart des documents appartiennent aux blessés en convalescence sur le territoire ou ont été achetés à Auckland lors du stationnement de troupes revenant du front⁷. Le soldat Hilley Clarence Jean collectionnait ces photos. Il les achetait, les faisait reproduire par des services de l'armée qu'il avait soudoyés, puis les vendait en lots de 6 à 15 clichés pour 10 à 15 dollars. Les sentinelles, postées sur les docks à Ducos, découvrent par hasard ces images, le 21 décembre 1944. Ce jour-là, Hilley demande, sans pass, à retrouver des camarades sur les embarcations dans la zone des docks. Les gardes refusent, puis, intrigués par son comportement, demandent à inspecter son sac. Hilley dispose de plus de 5 000 photos dont 4 000 lui seront restituées par les autorités. Les mille autres sont considérées comme sensibles du fait de leur caractère violent, pornographique, mais aussi, pour certaines, parce qu'elles dévoilent des équipements militaires stratégiques.

FAIRE FACE À SES DÉMONS



Photographie choisie pour la couverture du magazine Life du 22 mai 1944, RG313 P90C box 7 photo 4755 n° 2, coll. NARA

Les photos de violences commises sur les Japonais par les G.I. sont les plus redoutées par les autorités. L'état-major craint que les soldats nippons ne veuillent se venger sur les prisonniers alliés s'ils venaient à découvrir ces images. Ce type d'affaire prend une ampleur majeure quand le magazine *Life* du 22 mai 1944 choisit pour sa couverture la photographie d'une jeune fille, l'air pensif, devant un crâne. La photo, très esthétique, rappelle le thème des vanités. La légende indique qu'il s'agit d'un trophée de guerre envoyé par un lieutenant à sa petite amie à qui il avait promis un « Jap ». Le crâne est accompagné d'un petit mot : « *This is a good jap – a dead one picked up on the New Guinea beach.* »⁸ L'article précise que la jeune femme a surnommé ce trophée « Tojo » (nom du Premier ministre nippon). L'armée ne peut que constater son

impuissance. La directive du 26 janvier 1944 interdit pourtant tout trophée de guerre et rappelle que les États-Unis ont l'obligation de fournir à l'ennemi une sépulture décente⁹. Le gouverneur Tallec, à Nouméa, fait publier dans *La France Australe*, le 2 juin, la notice officielle du 30 mai sur la régulation du courrier et la censure, mais le mal est fait. Pourquoi les soldats troquent-ils les images des horreurs de la guerre ? Lors de son interrogatoire, Hilley parle de passe-temps. Après tout, l'ennui produit le pire... Il a échangé des



Carte « la chasse est ouverte », distribuée en Nouvelle-Calédonie pendant la guerre du Pacifique, coll. Cécilia Brun

photos avec un autre soldat en poste à Fidji dès 1942. Puis, alors qu'il est en convalescence en Nouvelle-Zélande, un major lui conseille de se trouver une activité pour s'occuper l'esprit, et le trafic prend forme. Il se défend en arguant qu'il n'a jamais rencontré de problèmes avec ses commandants à ce sujet et qu'il en faisait commerce pour aider financièrement sa mère demeurant aux États-Unis. Le soldat Leggett Clarence Jean avait acheté 87 photos à Hilley, mais ayant accepté de les remettre aux autorités et étant sur le départ vers les États-Unis fin janvier 1945, on ne sut pas ses motivations¹⁰. N'oublions pas que l'humain est

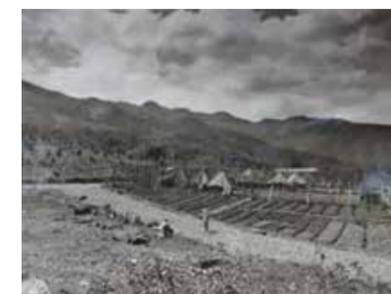


Photographies de la reconstitution de la mort du Japonais Rizo Ito, abattu par un garde du camp de Païta, le 18 septembre 1943, RG313 P90D box 7, coll. NARA

fasciné par Thanatos : il est ainsi habituel de voir un attroupement se former lors d'un accident de voiture ou aussitôt qu'une personne est victime d'un malaise dans un lieu public. Le soldat n'est pas différent du commun des mortels.

Le soldat n'est pas que spectateur, il est souvent acteur de ces violences. Qu'un jeune homme ordinaire de dix-huit ans devienne un tueur résulte de plusieurs facteurs : le conformisme, la pression des pairs, la soumission à l'autorité (démontrée par le professeur Milgram), l'expérience de la guerre, les effets du racisme... La haine se développe dans les rangs en voyant les corps de ses camarades morts, souillés et torturés. L'ennemi, en réalisant des actes inhumains, devient

alors un animal que l'on s'autorise à violenter bestialement en retour. Cette réaction n'est pas le fait de cas isolés, elle ne découle pas non plus d'une politique étatique : on ne trouve pas de directive militaire poussant à ces exactions. Les autorités tentent même de contrôler ces sur-violences par des enquêtes, une censure accrue, mais, sur le front, la hiérarchie ferme souvent les yeux sur ce qu'elle considère comme un exutoire naturel des chocs et ressentiments enfouis. Sur la base arrière de Nouvelle-Calédonie, le camp de prisonniers de Païta doit être irréprochable. Si le suicide collectif des dix-neuf prisonniers japonais n'est pas



que les différents textes administratifs (règlement du camp) et juridiques (conventions internationales) ont été respectés. Le garde sera finalement soutenu et sa responsabilité dérogée. Mais la version des gardiens et celle des prisonniers japonais sont contradictoires. Rizo Ito aurait demandé à aller aux toilettes, en pleine session de travail agricole. Le garde aurait refusé. D'après la version des G.I., après s'être soulagé dans le jardin, Rizo Ito se serait approché du gardien assis, malgré trois sommations lui intimant l'ordre de reculer. L'enquête s'interroge sur la compréhension des ordres en anglais



de la responsabilité des geôliers, tout Japonais tué par un garde fait l'objet d'une enquête minutieuse. Le cas, ici, de Rizo Ito est particulièrement éclairant. Né le 15 juin 1915 au Japon, ce fermier est enrôlé dans l'infanterie de l'empereur et est capturé le 15 février 1943 à Guadalcanal. Il est évacué vers la base APO 502 (la Nouvelle-Calédonie) le 4 mars. Il est interné au camp de Ducos le 5 juin. Transféré au camp de Païta, il est abattu par un garde le 18 septembre 1943. L'enquête consiste à interroger tous les témoins, pour connaître les circonstances du drame, les dix gardes et leur hiérarchie, pour établir le profil du soldat, ainsi que quatorze prisonniers, afin de mieux cerner la personnalité de la victime.

Les lieux font l'objet d'une reconstitution. Les autorités vérifient

par les prisonniers, car, d'après leur version, le gardien aurait demandé à Rizo Ito de s'approcher, puis aurait tiré. Quoi qu'il en soit, rien ne laissait présager un tel drame. L'armée, quant à elle, en menant cette enquête de façon rigoureuse, démontrait qu'elle avait la volonté de contrôler tout acte émanant de ses soldats, afin d'éviter autant que possible les dérapages en temps de guerre. La directive du 4 septembre 1943 était très claire à ce sujet : « *Prisoners of war are not criminals. They must at all times be treated with humanity, even though it is hard for us to do so [ce qui sous-entend la haine et l'envie de vengeance des soldats à l'égard des prisonniers]. They must be protected against acts of violence, insults, and public curiosity – all this in the earnest hope that 'our boys,' if captured, will receive and be accorded the same privileges and treatment.* »¹¹

FAIRE FACE À SES DÉMONS

Face à la mort de l'ami : le syndrome du survivant

Les liens entre combattants sont inexplicables, la situation exceptionnelle a fait naître des relations hors normes. Au sein du bataillon du Pacifique, Jean Bambridge témoigne de ce type d'amitié : « *Thomas est dans la même section que moi [...]. Depuis le 27 mai, nous n'avions pas cessé de nous voir, d'abord parce que je cavale souvent jusque chez lui pour lui demander de l'eau. J'ai toujours beaucoup plus soif que lui. Et il me donne à boire. Il ne boit presque pas, mais j'ai appris que, parfois, il s'est privé pour me donner de l'eau.* »¹² Être soldat, c'est admettre la mort. Pourtant, les soldats âgés d'une vingtaine d'années n'ont pas forcément conscience de leur propre mortalité. Ces soldats, en

voyant leurs camarades mourir, sont alors face à la réalité de la guerre. Les funérailles, auxquelles ils assistent, sont des moments de reconnaissance du sacrifice, permettant à la plupart d'entre eux d'accepter ce sort. Les cérémonies tentent de glorifier le disparu. Le traitement des corps est une préoccupation majeure des armées, tant d'un point de vue sanitaire (pour éviter des épidémies) que psychologique. En 1939, l'armée préconise une inhumation rapide dans des fosses individuelles ou collectives, si le nombre de morts est trop important. Un suaire, à défaut de cercueil, enveloppe le défunt dont la tombe sera surmontée d'un tertre. Pour les marins, ils reposent souvent dans la coque de leur navire coulé et la France fait office d'exception en ramenant à terre les corps, quand cela est possible. Les États-Unis ont choisi des sites de naufrage

comme lieux de recueillement, le plus symbolique étant celui du cuirassé *USS Arizona*, à Pearl Harbor. Ce navire, en effet, fit naufrage lors de l'attaque japonaise du 7 décembre 1941, qui fit entrer le pays officiellement dans la guerre. L'American Graves Registration Command donne la priorité à l'identification des corps et privilégie leur rapatriement sur le sol national (hormis quelques cimetières particuliers, notamment en France). Les hommes sont ainsi enterrés avec une de leurs deux plaques d'identification (*dog tag*), l'autre étant jointe aux effets personnels transmis à la famille. Les Japonais, de leur côté, optent pour l'incinération et la construction d'ossuaires valorisant le sacrifice collectif. Les urnes doivent normalement être transmises à la famille, mais le nombre de tués contrarie le système. Ainsi, un os est souvent prélevé sur le corps, l'idéal étant de ramener le crâne. Cette tradition choque profondément les G.I. qui y voient une barbarie et une profanation des corps. Dans la culture judéo-chrétienne, le repos de l'âme des défunts se traduit par le respect de l'intégrité de la dépouille. La pratique funéraire nipponne alimente ainsi le mépris, mais aussi la peur des soldats alliés envers leur ennemi.

L'idée de faire partie d'une armée, de n'être qu'un soldat parmi des millions peut effrayer. S'il meurt, ce soldat sera-t-il une dépouille anonyme ? Laisser à terre, sans rituel pour le salut de son âme, sans tombe où se recueilleraient ses proches, en résumé, oublié ? L'identification des corps ne sera pas toujours possible et l'invention de la tombe du Soldat inconnu devient une solution. Dans cette tombe, chacun peut y voir l'être disparu, le camarade



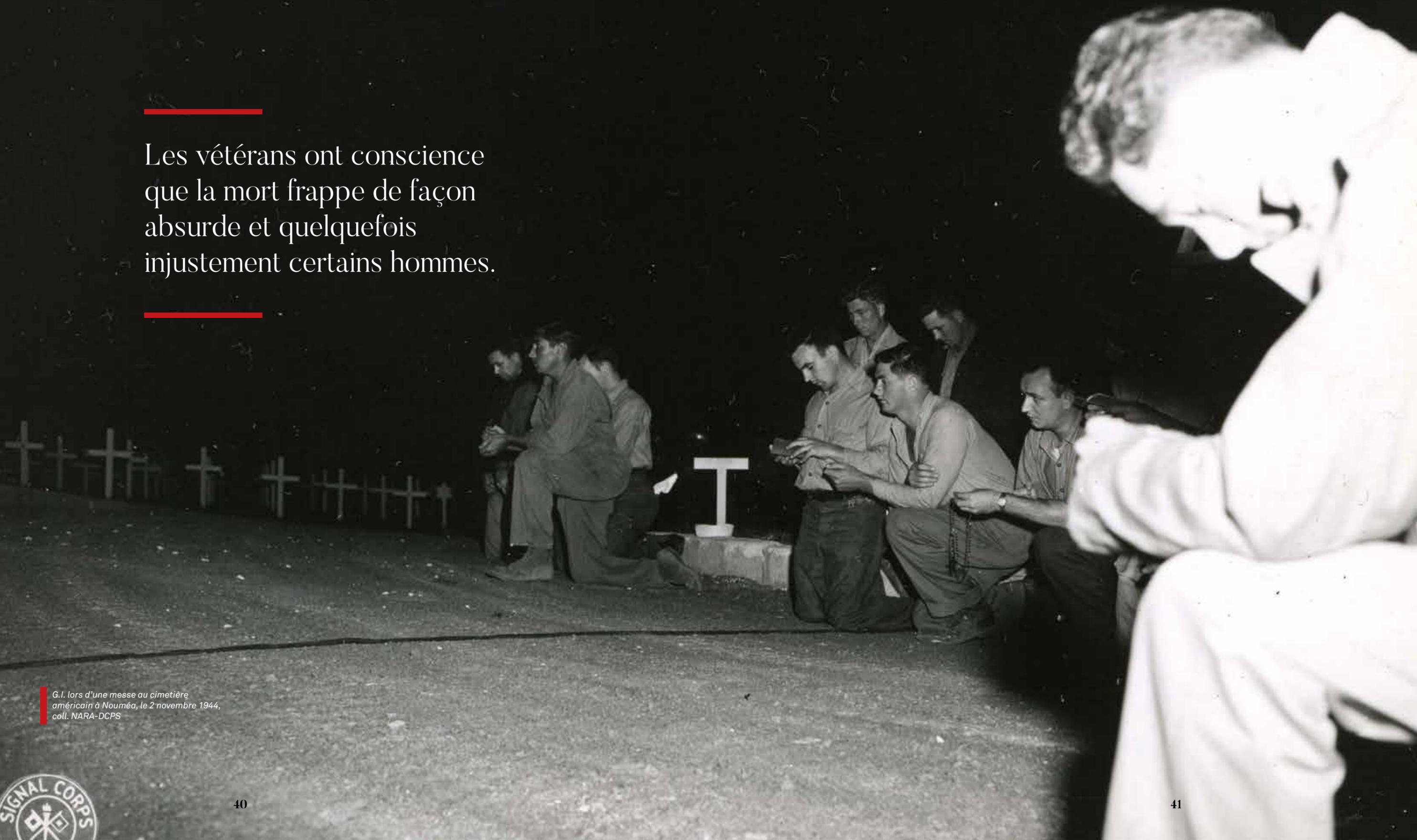
sacrié. Le deuil est alors possible. Pour les Français de la Seconde Guerre, ce soldat repose à Notre-Dame-de-Lorette depuis 1950. Le rejoindront les cendres de déportés inconnus en 1955. Les États-Unis ont érigé, en 1958, deux tombes du Soldat inconnu au cimetière d'Arlington, à Washington, une pour chacun des deux fronts (Europe-Afrique et Asie-Pacifique). Le Japon, pendant l'occupation américaine, se verra interdit de cérémonies publiques. Il édifiera son mémorial du Soldat inconnu en 1959 à Tokyo. Les vétérans assistent aux commémorations et certains sont hantés par le syndrome du survivant. Ces vétérans, s'ils ne remettent pas en cause leur engagement dans la guerre,

ont conscience que la mort frappe de façon absurde et quelquefois injustement certains hommes. Ils développent souvent un complexe d'infériorité, car, disent-ils, « ce sont les meilleurs qui sont partis ». Ont-ils raison ? Quoi qu'il en soit, il est tabou de dénigrer un soldat mort au front. Outre le respect des défunts, le soldat devenu héros est désormais sacralisé.

Hommage à un camarade mort au combat lors du Jour des morts, Nouméa, novembre 1943, coll. NARA-DCPS

« Pourquoi ai-je survécu et pas mon ami ? » Une culpabilité qui cache une blessure béante : celle d'avoir vu la mort de près et d'avoir l'impression que les défunts se sont sacrifiés pour nous.

Les vétérans ont conscience
que la mort frappe de façon
absurde et quelquefois
injustement certains hommes.



G.I. lors d'une messe au cimetière
américain à Nouméa, le 2 novembre 1944,
coll. NARA-DCPS

Le phénomène est particulièrement vrai pour les sous-officiers. Ils forment le groupe de soldats ayant le plus haut taux de mortalité au combat. Les sous-officiers sont proches des hommes et doivent donner l'exemple. Ils sont donc les premiers à aller au combat (contrairement aux officiers).

Pour les hommes du bataillon du Pacifique, le colonel Broche incarne le père, le *metua* en tahitien¹³. Il commandait les engagés du premier contingent tahitien et calédonien. Il meurt le 9 juin 1942, dans son poste de commandement bombardé lors de la bataille de Bir Hakeim. Sa position hiérarchique lui procure une aura. Il n'a sous ses ordres que des volontaires. Par conséquent, c'est aussi bien un chef militaire que politique et moral qui disparaît. Comme tous les soldats morts sur le front, il rejoindra, aux yeux des survivants, le panthéon des héros qui se sont sacrifiés.

Le lieutenant Payonne confie, à propos du colonel Broche :
« [...] quand je le vois debout, sur le marchepied de sa voiture, absolument inconscient du danger, pendant les attaques aériennes, je n'arrive pas à croire qu'il puisse éprouver le moindre sentiment de peur ! »

¹ *Études sur la mort – Thanatologie*, n° 2006/2, numéro « Mourir pour tuer : les kamikazes ».

² NARA, RG494 UDU398, box 3, témoignage de Shinosuke Azuna et Tokuda Yoshiga :

« Prisonnier de guerre japonais pas bon. »

³ NARA, RG494 UDU398, box 3, témoignage de Yutaka Yomana :

« Soldat japonais pas bon si lui prisonnier. »

⁴ « Suicide de masse motivé par un endoctrinement religieux et nationaliste. »

⁵ NARA, RG494 UDU398, box 3.

⁶ NARA, RG313 P90C, box 7.

⁷ NARA, RG313 P90C, box 10.

⁸ « C'est un bon Jap' – un Jap' mort pris sur la plage de Nouvelle-Guinée. »

⁹ NARA, RG313 P90C, box 11.

¹⁰ NARA, RG313 P90C, box 7.

¹¹ NARA, RG313 P90D, box 7 : « Les prisonniers de guerre ne sont pas des criminels, ils doivent toujours être traités avec humanité, même si c'est difficile de le faire. Ils doivent être protégés contre les actes de violence, les insultes et la curiosité publique – tout cela dans l'espoir que nos «garçons», s'ils sont faits prisonniers, recevront et se verront accorder les mêmes privilèges et traitements. »

¹² Broche F., p. 286.

¹³ Broche F., p. 143.



Le colonel Félix Broche, 1942, coll. Dorbritz



Cimetière de Bir Hakeim, coll. Dalstein
« Mardi 9 juin 1942 : 14 jours [de combat]. Ce matin brouillard à 7 h 30. Le pilonnage reprend à 8 h. Une attaque de l'infanterie est repoussée. [...] À partir de 12 h ralentissement dans le pilonnage par l'artillerie. Vers 16 h, 40 bombardiers viennent de nouveau lâcher leurs bombes. 17 h 15, notre cher colonel est tué par un obus ainsi que le capitaine de Bricourt. Notre chef bien-aimé n'est plus. C'est une grosse perte pour nous. »
Extrait du journal d'Édouard Magnier, volontaire du bataillon du Pacifique, coll. Magnier

Mon père

par Michel Busiau

Mon père, capitaine au long cours, navigua sur les bateaux des Messageries maritimes de 1926 à 1933, ce qui le conduisit à parcourir l'océan Pacifique. Puis il quitta la Nouvelle-Calédonie pour Dunkerque où il supervisa l'entretien des navires de la compagnie. L'appel de la mer et le bruit des bottes, de plus en plus inquiétant, le confortèrent dans sa décision d'accepter l'offre de la Société Le Nickel (SLN) de convoyer le *Cagou*, nouveau cargo de la société, de Dunkerque à Nouméa. Le *Cagou* n'était pas un minéralier comme les autres : la superstructure était située à l'arrière, ce qui était plus généralement réservé aux pétroliers. Ceci porta-t-il plus tard à confusion ?... Mon père conserva le commandement du minéralier. Il assurait alors les liaisons entre Nouméa et Sydney pour acheminer le coke qui alimentait les fours de l'usine et divers produits de nécessité. Il effectuait également des rotations en Nouvelle-Calédonie entre les différents centres miniers afin de transporter le minerai. Sa situation permettait à la famille de bénéficier d'une aisance certaine.

J'avais cinq ans quand la Seconde Guerre mondiale éclata, en septembre 1939. Mon père fut immédiatement mobilisé et les traversées, qu'il poursuivait, changèrent radicalement compte tenu des risques inhérents à la période. Des corsaires allemands et des sous-marins de poche japonais sillonnaient la mer de Corail. De nombreux cargos étaient escortés par des patrouilleurs américains. Le *Cagou* n'a jamais bénéficié de ces escortes. Le *Notou* a été coulé par l'*Orion*, navire corsaire battant pavillon allemand mais tout l'équipage a été récupéré et fait prisonnier. Les Japonais étaient beaucoup moins scrupuleux et étaient spécialisés dans

des opérations destinées à déstabiliser la zone. C'étaient les dures réalités de la guerre. Le *Cagou* a été coulé par l'un d'eux en juillet 1942. Mon père avait trente-neuf ans.

Entre 1939 et 1942, j'ai eu l'occasion de naviguer avec lui et d'en garder de merveilleux souvenirs. J'éprouvais une grande admiration pour ce père très protecteur. Nous avons croisé des bateaux de guerre américains, ce qui était très impressionnant pour l'enfant que j'étais, d'autant que cela était accompagné de manœuvres répondant à des us et coutumes maritimes. Lorsque, le soir, nous étions au mouillage dans de petites baies, à l'abri et tous feux éteints pour raison de guerre, j'étais autorisé à aller pêcher. Lors de ces moments privilégiés sur le bateau, je passais mes journées à escalader les différentes structures et ne manquais jamais une occasion d'en faire « un peu trop », ce qui me valut le surnom de « la chèvre ».

Lors du Noël 1941, le dernier Noël que j'eus la chance de passer avec mon père, délaissant sans regret les cérémonies familiales, j'eus la mauvaise surprise de découvrir à mon réveil une trousse de premiers soins de secours... Heureusement, le père Noël s'était trompé de cabine et avait déposé tous mes cadeaux dans celle de mon père. Je retrouvai dès lors un sourire radieux.

Je me souviens également de son dernier départ. Comme d'habitude, une voiture lui avait été envoyée par la SLN pour le conduire jusqu'au bateau. Après nous avoir dit au revoir, mon père se dirigea vers son véhicule, puis revint sur ses pas. Il remit à ma mère sa montre, son stylo et ses boutons de cérémonie et lui dit : « *Tiens, les enfants auront au moins cela de moi.* » Puis il partit... peut-on parler de prémonition ?

Les journées passèrent, sans nouvelles. Le voyage semblait, cette fois-ci, bien long... jusqu'à la visite des

« La blessure vit au fond du cœur. »

Virgile



Le Cagou, coll. J.J. Roland

directeurs de la SLN et des autorités maritimes du Territoire : le *Cagou* avait été torpillé et tout l'équipage avait péri.

À partir de ce moment-là, les conditions de vie à la maison changèrent brutalement. Les pensions civiles et militaires tardaient à venir et l'intervention d'une religieuse, dont le frère était amiral, débloqua la situation.

Quant à moi, toute une partie de mon existence se déroba. J'avais huit ans et j'étais scolarisé à l'école de la baie de l'Orphelinat. Chaque après-midi, je scrutais le large à la recherche d'un bateau pouvant me ramener mon père. Je devins un garçon perturbé et turbulent tant à la maison qu'en classe. Ma mère dut trouver du travail pour subvenir à nos besoins. Je fis un bref séjour en pension chez les frères du Sacré-Cœur. Le drame que nous vivions n'était pas abordé à la maison. Chacun portait ce vide comme il pouvait. J'étais perdu.

Des problèmes de santé se déclarèrent alors et un médecin, qui avait bien cerné l'origine de mon mal-être, conseilla à ma mère de m'envoyer au grand air. Celle-ci se souvint alors qu'en 1940, mon père avait rencontré deux Calédoniennes à Sydney qui souhaitaient rejoindre la Nouvelle-Calédonie, mais ne trouvaient aucun moyen de transport. Il avait alors entrepris des démarches auprès de l'ambassade de France et de la SLN et avait obtenu l'autorisation de les embarquer en dégageant la compagnie de toute responsabilité. Mme Robert lui en était extrêmement reconnaissante et ne savait comment le remercier. Aussi, quand ma mère prit contact avec elle, « maman Robert » m'accueillit à bras ouverts et je fus considéré comme le fils de la maison. Ces quelques années passées auprès d'elle et de sa famille me remirent sur « les rails ». Je devins le « stockman », comme m'appelaient gentiment ma mère, le vrai broussard : chasseur, pêcheur et amoureux de la nature.

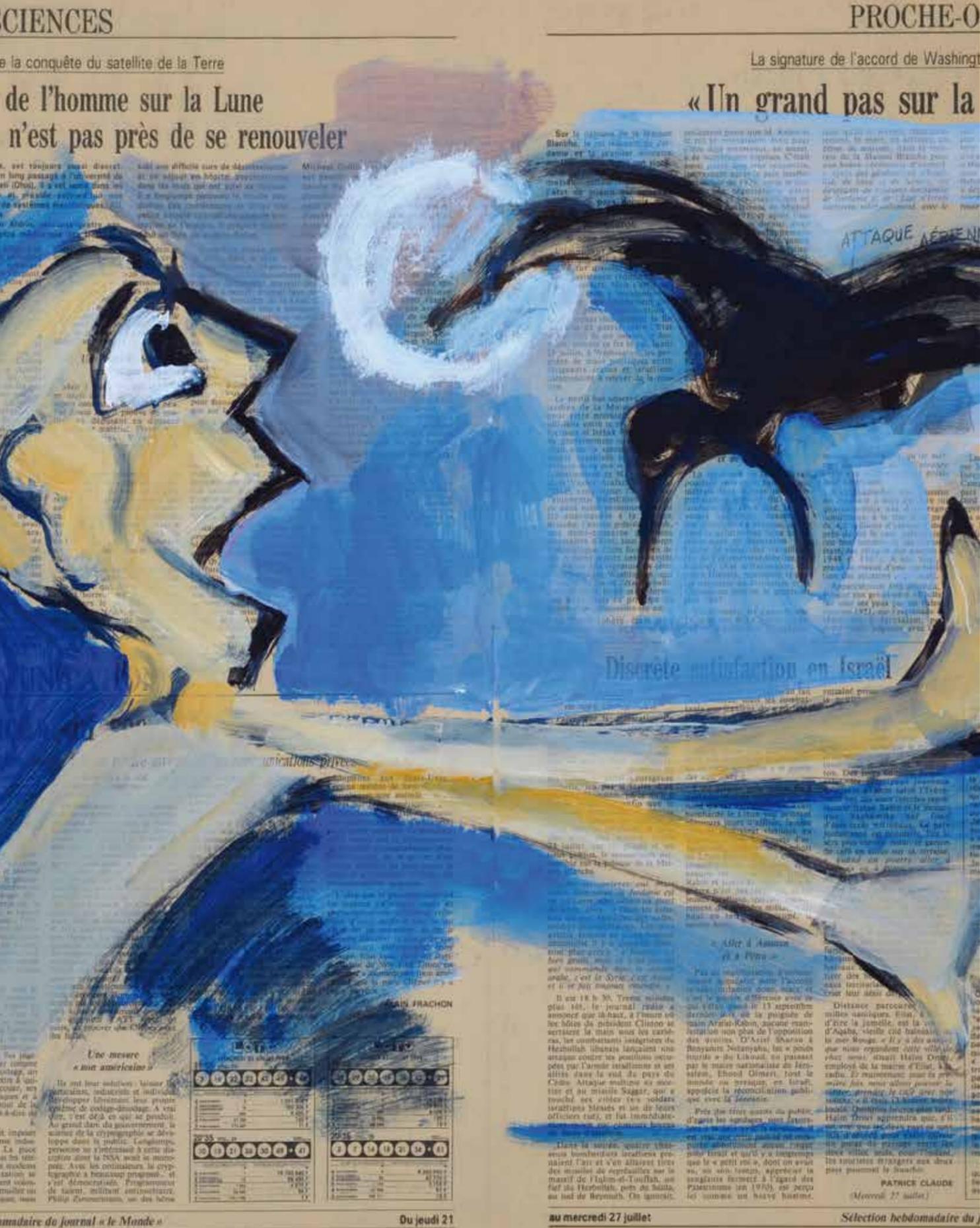
Puis, les années passèrent. En 1947, ma mère reçut au nom de mon père la croix de guerre avec étoile d'argent. En 1969, un mémorial fut érigé par la SLN, à la mémoire de l'équipage du *Cagou* au cimetière du 4^e kilomètre. En



Michel, dans les bras de son père, en compagnie de son frère, en 1935, coll. Busiau

1993, je fus invité à Coolangatta pour les célébrations à la mémoire de tous les bateaux coulés le long des côtes australiennes. Le *Cagou* était l'un d'eux. Mais j'ai préféré m'y rendre seul, entouré de ma famille, l'intimité m'était essentielle. De même, à Paimpol, où mon père a fait ses études, ainsi que Philippe, mon frère aîné, qui y a d'ailleurs résidé toute sa vie, le nom du *Cagou* est gravé sur une stèle en hommage aux navires et à leurs équipages disparus durant la guerre. Toutes ces marques de mémoire sont d'une importance primordiale, elles font revivre mon père, elles me font vivre également.

« *Quand Jacqueline Sénès évoqua la disparition du Cagou dans une de ses émissions, Michel avait alors vingt-cinq ans et je le vis pleurer, confie Claude, son épouse. Ce drame est toujours resté présent dans sa vie. La disparition de son père est une plaie qui ne s'est jamais refermée.* »



L'APRÈS-GUERRE, SE SOUVENIR ET OUBLIER

La paix retrouvée, la société est fort ingrate avec ses soldats survivants et ne veut s'adonner qu'à l'euphorie des retrouvailles. Ne parlons même pas des blessés psychiques des pays vaincus qui, eux, sont totalement abandonnés. Dans une histoire écrite par les vainqueurs, l'Allemagne voit son régime de pensions d'invalidité démantelé par les Alliés. Les programmes d'aide, une fois la guerre finie, sont perçus comme une dette de l'État pour le sacrifice du soldat. Personne n'aime se sentir redevable et la guerre, reléguée à un mauvais souvenir, doit être effacée. Personne ne prête l'oreille aux souffrances du combattant, hormis les quelques services étatiques spécialisés. « Ne plus y penser », tel est le conseil que reçoit l'ancien soldat traumatisé et qu'il aimerait bien pouvoir appliquer. Aussi les vétérans ne se risquent-ils pas à faire des confidences. Ils dissimulent leurs douleurs qu'ils assimilent à de la faiblesse, à de la lâcheté. Après tout, ils ont l'obligation d'être heureux, ils sont en vie, eux ! Ce discours injuste et culpabilisateur fait tout autant de ravages que la guerre elle-même. Et comment faire la fête quand on porte en soi la mort de tant de proches ? Certains vétérans kanak, quant à eux, sont raillés de n'avoir ni combattu, ni aidé au sein de la tribu. L'armée française ayant recensé, lors de la Grande Guerre, de nombreux décès de tirailleurs, dus à des problèmes d'adaptation au climat, l'envoi au front de volontaires kanak a en effet été mesuré lors du second conflit mondial. De fait, nombre d'entre eux ont vécu la guerre à la caserne, à Nouméa. D'autres vétérans témoignent une certaine nostalgie de la guerre. Ils regrettent la camaraderie au front et trouvent la paix ennuyeuse. Les signes extérieurs du mal, qui rongent la psyché du vétéran, peuvent ne survenir qu'à l'âge de la retraite, lorsque le sujet a tout le temps de se souvenir, de revisiter son passé. Une vague d'anciens poilus ont ainsi dévoilé, pour la première fois, leurs blessures psychiques seulement dans les années 1950-1960. Si le stress au combat paraît normal (face à cette situation de violence anormale), les décompensations tardives peineront à se faire reconnaître. « Pourquoi es-tu chamboulé maintenant, tant d'années après ? »

« À mesure que nous vieillissons, ce sont nos maux qui rajeunissent. »

Proverbe finnois

En réalité, la majorité des sujets déclarent les symptômes dans la période qui suit le retour du front (un temps variable selon les personnes). En pleine campagne, leur sécurité prime, et un refoulement s'opère dès lors qu'ils sont pris dans l'action. Par la suite, ils peuvent continuer à dissimuler leurs symptômes. Ainsi, la prise de conscience et, surtout, l'extériorisation de leur traumatisme résultent souvent d'une défaillance de leur « paravent ». Il se peut aussi, tout simplement, que l'entourage soit enfin prêt à les écouter. C'est pourquoi la plupart des névroses de guerre apparaissent après un temps de latence. Il est alors facile d'attribuer à ces sujets le diagnostic de « dépression », d'« anxiété », sans véritablement chercher à décortiquer le mal. La guerre du Vietnam a contraint les États-Unis à affronter le traumatisme psychique des vétérans. En effet, sur 3 millions de soldats envoyés au Vietnam entre 1962 et 1973, 700 000 souffriraient du « post-Vietnam syndrome ». Le 26 mai 1971, un héros du Vietnam est abattu alors qu'il commettait un braquage à Chicago. Cet événement, qui fit la une des journaux, s'avéra un électrochoc sociétal. En 1972, le psychiatre Chaim F. Shatan décrit le *post-Vietnam syndrome* ainsi : l'impression d'être un bouc émissaire, la culpabilité vis-à-vis des camarades morts au front, le sentiment d'être devenu une machine à haïr et à tuer, la perte de toute humanité, l'incapacité à aimer et à l'être en retour. Ce sera alors la première pierre à la définition, en 1980, du *Post-Traumatic Stress Disorder*.

« Parmi les peurs les plus profondes qui me tenaillaient pendant mes années de guerre, il en est une qui subsiste encore en moi, celle que ces événements n'aient eu aucun sens. »

Jesse Glenn Gray

LE DIFFICILE RETOUR

DES VOLONTAIRES À LA VIE CIVILE

La conception d'un musée de la Seconde Guerre mondiale en Nouvelle-Calédonie a permis d'exhumer des documents datant de cette époque, gardés par les familles qui n'avaient jamais pris le temps de les lire.

Ces archives, lettres et journaux intimes, ont fait remonter des souvenirs et apparaître beaucoup d'interrogations, rarement quelques réponses. Ce fut parfois la découverte d'un autre homme que celui qui avait été le père, l'homme d'avant les fracas d'une guerre.

Au fil des lettres, le style, les mots et les sentiments d'un être plein d'espoir et de passion ont pu évoluer vers la désillusion et la dépression.

Pour rédiger un article sur le traumatisme que la guerre avait généré tant chez les volontaires calédoniens que sur leur entourage, la tâche ne fut pas simple. Nous possédions des lettres et des journaux tenus par les combattants tout au long de « leur guerre », parfois même des réponses de leur famille, mais tout écrit s'arrêtait au retour sous le toit familial. Tout demeurait alors dans le domaine du ressenti, du subjectif, enfoui dans une mémoire lointaine. Nous nous sommes référés, pour structurer notre pensée, au livre *Au combat. Réflexions sur les hommes à la guerre*, écrit en 1959 par le philosophe américain Jesse Glenn Gray qui combattit, au sein du bataillon du Pacifique, aux côtés des Calédoniens. D'autres ouvrages ont également nourri notre réflexion, en particulier ceux du neuropsychiatre



Arrivée du Sagittaire
au quai de Nouméa,
le 21 mai 1946, coll. Thomas

Boris Cyrulnik, nous aidant à mieux comprendre les réadaptations des combattants dans la vie civile au lendemain de la guerre.

Après les retrouvailles, comment la vie familiale s'est-elle orchestrée pour ces soldats ayant vécu entre hommes durant cinq ans ? Quelle fut leur réinsertion au sein de la vie sociale dans une colonie qui avait évolué sans eux ? Comment ont-ils appréhendé leur carrière professionnelle mise entre parenthèses durant ces années de guerre ? Sachant que beaucoup ont dû composer, au quotidien, avec des traumatismes physiques inhérents à la guerre.

Dans leur for intérieur, quel fut le ressenti de ces hommes qui avaient bien des difficultés à faire partager ces années d'exception marquées au sceau de la camaraderie et des voyages, mais aussi des combats et de la mort ? Certains furent envahis par le doute, la désillusion, parfois la culpabilité, ou encore par le sentiment pénible d'avoir sacrifié leur jeunesse. Mais, pour tous, rayonne désormais une fraternité à toute épreuve, au sein d'une famille aux liens indéfectibles : celle des anciens combattants.

Retrouver la vie civile : une joie rapidement oubliée

Si heureux soit-il à l'idée de retrouver sa famille et son pays, le soldat a déjà conscience, avant même de fouler le sol de la Nouvelle-Calédonie, de la difficulté de retourner à la vie civile, à la vie « normale ». Ainsi, dans une lettre à sa femme rédigée en avril 1946 à bord du bateau qui le ramène au pays, Henri Meyer écrit : « Plus j'approche et plus j'ai hâte de te

Il est troublant de constater que ces femmes auxquelles les hommes se sont souvent raccrochés pour tenir pendant la guerre, qui ont été leur plus fort soutien par leurs lettres tant espérées, deviennent parfois si lointaines à leur retour.

revoir. Si en débarquant tu me trouves changé, peut-être froid, surtout ne m'en veux pas, car 5 ans d'absence et d'espoir changent un homme. Ma joie sera si grande que j'en serai un peu abruti peut-être... »¹

Pourtant, le 21 mai 1946, quand le *Sagittaire* accoste au quai de Nouméa, la population est en liesse, rassemblée sur le quai, pour accueillir « ses » héros. Partis pour certains en mai 1941, pour d'autres en juin 1943, les volontaires calédoniens ont affronté l'ennemi dans les sables libyens (février-juin 1943), lors des assauts tunisiens (mai 1943), puis italiens (avril 1944), avant de participer au débarquement de Provence (août 1944) et à la remontée du Rhône (1945) en libérant les villes du joug allemand.

Leur retour au pays donne lieu à une suite de manifestations mémorables – réceptions officielles, banquets, bals – et dès lors, dans la colonie où tout le monde se connaît, naissent une admiration et un profond respect envers tous ces valeureux engagés. Cette reconnaissance leur sera bénéfique, comme le note Boris Cyrulnik : « *L'invitation à la parole ou la contrainte au silence, le soutien affectif ou le mépris, l'aide sociale ou*

l'abandon chargent une même blessure d'une signification différente selon la manière dont les cultures structurent le récit, faisant ainsi passer un même événement de la honte à la fierté, de l'ombre à la lumière. »² Aussi, pour beaucoup, la réadaptation à la vie civile se fait avec une relative aisance. « Si vous me demandez de parler de Bir Hakeim, je vous dirai tout, minute par minute, précise Victor Neugi, mais ce qui s'est passé au retour, je n'en ai plus aucune mémoire. » Comme l'explique Boris Cyrulnik, la mémoire traumatique offre « une image claire étonnamment précise, entourée de perceptions floues, une certitude développée en croyance. Ce type de mémoire proche d'une empreinte biologique n'est pas inexorable quoique tracée dans le cerveau. Elle évolue au gré des rencontres qui entraînent le cerveau à réagir différemment. »³

Pour certains, ce sont les retrouvailles avec leurs épouses, celles qui les ont tant attendus et avec lesquelles ils ont échangé de nombreuses lettres. Néanmoins, comme le rapporte Jesse Glenn Gray, « ils peuvent écrire à leurs parents



Femme de volontaire, coll. Meyer

et à leurs petites amies qu'ils n'ont pas changé, et en être eux-mêmes convaincus. Mais le soldat qui s'est livré aux aléas de la guerre, qui a cherché à tuer et a tout fait pour ne pas l'être, ou qui a simplement vécu assez longtemps dans le paysage tumultueux de la bataille, ce soldat n'est plus ce qu'il était. »⁴ Effectivement, ce n'est plus le même homme qu'elles retrouvent. Elles ont le sentiment que quelque chose s'est cassé dans la relation affective, ce qui était déjà perceptible au fil de leurs lettres. L'idéal du départ et leur enthousiasme se sont étioilés face à la réalité de la guerre et à la bassesse de l'être humain.

De même, l'extériorisation de certains sentiments comme la tendresse n'est plus aussi spontanée : leur personnalité semble verrouillée. Les épouses sont les seuls témoins de la fragilité de ces hommes qui, à l'extérieur, revêtent le costume de héros de guerre. À la fin de la Première Guerre mondiale, les médecins avaient déjà nommé « mal des tranchées » l'impuissance

sexuelle qui frappait les vétérans. Les divorces s'étaient multipliés dans les années qui avaient suivi le retour des soldats, comme si la guerre avait brisé l'intime⁵. Après la Seconde Guerre mondiale, la femme, elle aussi, a changé. Elle a obtenu une certaine autonomie par sa participation au conflit et développé une conscience politique par l'acquisition du droit de vote.

Rien ne fut facile non plus pour ces femmes qui auraient aimé faire partager les difficultés de ces années d'attente dans une Nouvelle-Calédonie bousculée par l'installation des bases de l'US Army. Certaines avaient dû endurer des insultes parce que leur époux s'était porté volontaire, celles chez qui on déroulait une banderole « pas de politique à table » lors des repas de famille, tant les prises de position étaient extrêmes entre pétainistes et gaullistes.

La Seconde Guerre mondiale ne fut pas seulement une guerre face à l'ennemi, elle fut également une « guerre civile », empreinte de conflits internes. Pour d'autres femmes, au contraire, cette période fut marquée par l'euphorie entourant le repos du guerrier allié et l'arrivée d'un bébé « made in USA ».

Mais, pour toutes, ce fut une attente angoissante près des postes de radio saturés de parasites, en même temps qu'une vie faite d'indépendance et d'autonomie. « *"Pas simple, le retour", disait mon père, nous confie Yves, fils de Paul Robineau. Il a fallu relier des vies parallèles. De là ont surgi des disputes, des incompréhensions, du ressentiment, voire même de la suspicion. »⁶ Mais cela n'empêchera pas la venue d'enfants qui, pour certains, après le décès de leurs parents, découvriront dans la correspondance entretenue pendant le conflit, et précieusement conservée tout au long de la vie, une relation de tendresse qu'ils n'avaient jamais perçue chez eux.*

Pour les Métropolitains ayant épousé un volontaire en France, l'adaptation en Nouvelle-Calédonie ne fut pas toujours aisée. L'homme rencontré loin des préoccupations du quotidien, et auréolé du prestige de l'uniforme, se révèle parfois bien différent face aux contraintes de la vie familiale. Désormais séparées de leur famille par des milliers de kilomètres, ces femmes, bien souvent, vont devoir s'installer dans un village de brousse où le confort et les distractions de la vie parisienne ne seront bientôt plus que de lointains souvenirs.

Pour les enfants nés avant la guerre, ce retour permet la découverte d'un homme avec lequel il va falloir vivre. « Je suis née en 1939, raconte Yveline, fille de Gaston Georget parti avec le contingent du bataillon du Pacifique en mai 1941. Avant le départ, maman avait fait des photos de mon père que nous regardions souvent. Quand il est rentré, la vie a repris, mais papa avait des séquelles de la guerre, des amibes et une blessure au genou. Il décéda d'un cancer des poumons dû aux vents du désert. »⁷ Quant à Monique Boisson, elle avait cinq ans quand son père s'est engagé. « Maman ne voulait pas qu'il parte, mais il s'est engagé comme mon oncle maternel. Nous n'étions plus qu'entre femmes à la maison, avec une vie bien programmée. Nos lettres et colis nous reliaient cependant à celui qui servait le général de Gaulle dont la photo trônait dans le salon et qu'il me fallait saluer chaque matin. »⁸

Mais, pour certains, comme les enfants de Victor Bernut ou de Marcel Kollen, morts au champ d'honneur, à l'absence d'un père s'ajoutent toutes les difficultés matérielles et le dédale administratif pour obtenir des aides.

Si la veuve a des enfants, elle doit faire les démarches pour que soit désigné un subrogé-tuteur ou, en cas de remariage, faire valoir à nouveau son statut de tutrice, faute de quoi elle perd tous droits sur sa progéniture.



Monique Boisson avec son père, en 1946, coll. Boisson

« Mon père, même absent, faisait partie de ma vie. Aussi, quand il revint, ce fut la fête, d'autant que mon oncle revenait avec une femme, une nouvelle tante. » Monique Boisson

En dehors du contexte familial, les volontaires retrouvent ces hommes, donneurs de leçons, qui criaient « armons-nous et partez ! » sans jamais franchir eux-mêmes le pas. Il y a aussi ceux qui ont soutenu Pétain, devenus résistants de la dernière heure et qui n'ont jamais été inquiétés. De plus, la Nouvelle-Calédonie s'est transformée avec l'installation de l'armée américaine dans la colonie durant la guerre du Pacifique. Si certaines infrastructures se sont développées, c'est également toute une mentalité qui a été bouleversée. Les volontaires du bataillon du Pacifique se sentent alors quelque peu étrangers chez eux ; ils ont du mal à retrouver leurs marques et ont parfois d'amères déceptions, notamment face aux fortunes qui se sont faites durant leur absence. À la séance du conseil municipal du 2 octobre 1946⁹, les volontaires adressent au maire de la ville de Nouméa la requête de quelques faveurs en reconnaissance de leurs actes de bravoure : « Lors de notre arrivée et depuis ce moment, des discours nous ont été adressés pour exalter nos sacrifices et des promesses nous ont été faites. Or quels sont les

VEUVES		ORPHELINS	
Noms et Prénoms	Noms et Prénoms	Date de Naissance	
Madame Vve BERNUT Victor	BERNUT Yves, Roger	5 Janvier 1925	
	BERNUT Marguerite	17 Décembre 1935	
	BERNUT Alain	18 Février 1938	
	BERNUT Marc	1er Mai 1940	
	AGEZ Yves	23 Septembre 1948	
	AGEZ Ghislaine	19 Février 1953	
Madame Vve CHARPENTIER	Sans enfant		
Madame Vve KOLLEN Marcel	KOLLEN Théodore	20 Janvier 1924	
	KOLLEN Béna	5 Mars 1940	
	KOLLEN Marcel	31 Mai 1941	
Madame Vve LEHNERER René	Sans enfant		
Madame Vve SALCHON Louis	Sans enfant		
Madame Vve JOSEPH Aimé	Sans enfant		
Madame Vve GONNONS Gustave	2 enfants en bas âge		
Madame Vve OTTERBANG Charles	OTTERBANG Roland	3 Décembre 1950	
	GOYARDIE Arlette fille de GUYARDIE Georges		
Veuve POUL Léontine - KONGE	TEIN Pierre	en 1920	
	LAUREN FAUCONIS	en 1924	
	BOAN Michel	en 1924	
Veuve OUBRY Lucie - KONGE	BOAN Yva	25 Septembre 1940	
Veuve ABRIE - KONGE	TEIN	26 Août 1930	
	TICOU Georges	5 Mai 1934	
	WILLY David	23 Juin 1936	
	WILLY Henri	10 Janvier 1941	
	WILLY Talay	9 Juillet 1943	
Veuve MARIE-JOSEPH - THIO	Mortance	2 Septembre 1913	
Veuve MARIE - GONN	MARIE Ben	2 Août 1937	
	ARLÉO Renaud	6 Juin 1939	
	Agathe	13 Janvier 1944	
Veuve PAULINE KONGE	Charles Guille	14 Avril 1934	
Veuve HUGES ANDRÉ - KONGE	POIGNY Gérard	15 Juillet 1941	

Liste des veuves et des orphelins de soldats calédoniens morts lors de la Seconde Guerre mondiale, 1947, fonds ONAC, coll. SANC (13J104)

résultats de ces bonnes paroles et de ces promesses ? Aucun avantage vraiment substantiel ne nous a été octroyé, aucune mesure n'a été prise pour favoriser notre reclassement social et notre réinstallation. En fait, les gens installés se sont un peu serrés pour nous faire place, laquelle, en dépit des bonnes volontés manifestées, est cependant celle du dernier venu. En exposant notre vie pour la défense tant du patrimoine commun que des intérêts privés, nous pensions avoir acquis un droit à la reconnaissance de la collectivité, se manifestant par des actes, nous pensions avoir un droit ouvert à quelques avantages de nature exceptionnelle, quitte à voir bousculer un peu, s'il y avait lieu, la coutume et la réglementation d'usage. Or il faut bien le dire, ces avantages nous ont été discutés et on entend nous faire entrer dans le cadre général des anciens errements. La question à laquelle se

rapporte notre requête est celle de l'habitation. [...] Les volontaires sont revenus de la guerre assez démunis d'argent et ils ne pourront entrer en concurrence avec ceux qui ont les poches pleines, s'il s'agit d'acheter. Durant notre absence et par suite de la présence massive des troupes alliées en Nouvelle-Calédonie, des fortunes exceptionnelles se sont constituées, entraînant cette conséquence que les biens fonciers ont augmenté de valeur dans des proportions considérables. Si les lots sollicités par nous sont soumis aux enchères publiques, conformément à l'usage actuel, ils seront adjugés au plus offrant et nous serons injustement écartés du bénéfice de l'adjudication. » À la séance du conseil municipal du 3 janvier 1947¹⁰, leur demande semble entendue, mais elle ne sera actée qu'au mois d'août suivant¹¹, quand un certain nombre de lots de terrain à bâtir leur seront réservés. Ces terrains,

situés à la Vallée-du-Tir, au Faubourg-Blanchot et au 6^e kilomètre, sont attribués par une vente à l'amiable, à des prix avantageux. L'acheteur a cinq années pour construire et ainsi devenir propriétaire. Mais le nombre de terrains disponibles n'étant pas suffisant, il a fallu avoir recours au tirage au sort pour les attributions, sous le contrôle de l'Association des anciens combattants. Toutefois, presque tous les engagés ont retrouvé leur emploi, que ce soit dans le privé ou le public. Mais ils reprennent leur poste au grade acquis avant leur départ, tandis que leurs collègues, demeurés au pays, ont obtenu des avancements, d'où une certaine animosité à leur égard. Néanmoins, des facilités sont offertes aux volontaires qui se présentent aux concours d'admission dans la fonction publique, notamment par l'octroi de points supplémentaires¹².

Les traumatismes inhérents à la guerre : les handicaps physiques

« Certains n'ont cependant pas pu reprendre leur activité professionnelle, se souvient Maurice Meunier. Ce fut le cas d'Henri Meyer. »¹³ Effectivement, nous relate sa fille, « au retour de la guerre, mon père a essayé de reprendre son métier de géomètre en brousse, sans y parvenir. Au bout de deux ans, il a été mis en disponibilité. La famille est allée s'installer à Dumbéa sur une propriété appartenant à un oncle de ma mère. Là, mon père a essayé de se reconstruire en s'occupant du jardin et des animaux. En 1953, il est tombé gravement malade et a fait six mois à l'hôpital en raison de problèmes pulmonaires dus aux sables du désert. Une fois guéri, il a pu reprendre son travail, mais à Nouméa, dans les bureaux. »

Le fascicule des anciens combattants de la Nouvelle-Calédonie répertorie 70 morts et 134 blessés lors du second conflit mondial¹⁴. Mais, dans la plupart des cas, il ne s'agit que de blessures ou de maladies passagères. Des cartes d'invalidité militaire précisent le pourcentage de handicap du soldat : 100 % est représenté par une barre double bleue ou rouge, 50 à 95 % par une barre simple rouge et 25 à 50 % par une barre simple bleue. Les pensionnés bénéficient d'une indemnité selon leur pourcentage d'invalidité pour une durée temporaire, revue tous les trois ans, ou pour une durée définitive.

Ils ont également accès aux soins gratuits, comme tous les vétérans, selon l'arrêté du 31 mars 1919, article 64. C'est le lourd bilan de la guerre de 1914-1918 – un million quatre cent mille morts, des millions d'invalides,

de malades, de veuves, d'orphelins, de parents privés de leurs enfants – qui a conduit le Parlement à voter les lois du 31 mars 1919 et du 24 juin 1919 sur les pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, lois fondées sur la reconnaissance d'un droit à réparation, puis à instituer, dans les années 1930, une retraite spécifique, la retraite du combattant.

En 1963, on compte, dans les archives de l'Office national des anciens combattants (ONAC)¹⁵, une cinquantaine de pensionnés nés en Nouvelle-Calédonie ayant eu un traumatisme physique lors de la Seconde Guerre mondiale. On relève principalement des blessures (25 cas) nécessitant parfois des amputations, comme ce sera le cas pour Léon Lepelletier (jambe), Henri Lestel (pied), Joseph Charpin (jambe) et Adolphus Unger (jambe). Il y a aussi de nombreux problèmes pulmonaires (16 cas) comme la tuberculose et la pneumonie, 9 cas de dysenterie amibienne, 4 d'ulcères et 3 de cécité... La caisse des anciens combattants étant restreinte, les aides sont accordées aux plus nécessiteux ou aux grands mutilés de guerre. Par conséquent, tous les vétérans blessés ou malades n'ont pas obligatoirement été pris en charge par l'ONAC. C'est le cas parmi tant d'autres d'André Surleau (1900-1976) qui fut en poste à Saïgon en tant qu'administrateur de la France d'outre-mer, bien qu'il ait été ouvertement antipétainiste. C'est en résistant à l'invasion japonaise qu'il fut blessé par une grenade et que sa main en demeura atrophiée. Sa bravoure lui vaudra la médaille de la Résistance ainsi que la Légion d'honneur.



Maurice Kallouche pendant la guerre, coll. Vautrin

Mais le grand mutilé de guerre qui demeure dans les mémoires nouméennes est naturellement Maurice Kallouche. Celui-ci avait développé des troubles psychologiques et avait perdu une partie de son autonomie après avoir reçu un éclat d'obus dans la tête. Les compagnons du bataillon du Pacifique l'ont beaucoup soutenu. « À Nouméa, c'était une vedette, se rappelle Maurice Meunier. Il venait nous voir pour faire ses papiers. Avant la guerre, c'était un coquet qui se tenait bien droit. Il a vécu avec sa mère. Mais il devenait de plus en plus nerveux, aussi, au décès de sa mère, il est parti en France dans une maison spécialisée. »¹⁶

« Ce qui est navrant, c'est de constater qu'autour de chacun de nous, ceux qui n'ont pas vécu ce que nous avons vécu n'ont pas l'air de penser à ceux de nos copains qui sont morts ou qui sont revenus chez eux avec de grandes blessures ! »

Henri Meyer



« Ceux qui en parlent ne l'ont pas faite. »

Henri Perroux, ancien combattant de la Grande Guerre¹⁷

Le ressenti du soldat entre silence et culpabilité

Le retour en Nouvelle-Calédonie, une fois la guerre terminée, il n'est pas toujours facile de parler, de se raconter, de dire ce qu'on a vécu. Pour beaucoup, la souffrance, la peur, le traumatisme, parfois la culpabilité, étaient impossibles à partager avec la famille et les amis. Les soldats se sont tus.

Pour quelques-uns, le souvenir de la violence des combats et l'horreur de certaines situations vécues perturbent durablement leur personnalité, les rendant irascibles et sujets à de violents accès de colère. « Les troubles psychotraumatiques sont à peu près les mêmes, quelle que soit la culture. Un blessé devient anxieux, irritable, il revoit les images d'horreur, le moindre événement rappelle le trauma et fait revenir la souffrance », précise Boris Cyrulnik¹⁸. Dans les archives de l'ONAC, il est fait mention de personnes en proie à des états d'anxiété, d'asthénie, souffrant de troubles de la mémoire, de fatigabilité et d'insomnie. Un cas de schizophrénie y est même noté.

Cependant, de nombreux volontaires n'y sont pas répertoriés et seules les mémoires familiales révèlent des cas de déprime connus alors uniquement au sein de la famille. À l'époque, en effet, ces problèmes psychologiques ne sont pas dévoilés en société. Le soldat, prisonnier de son passé, souffre de réminiscences générant des accès de violence et parfois une dérive vers l'alcoolisme. Il demeure confronté aux images des combats et à celles de camarades morts ou blessés qui hantent ses cauchemars. « Dans ses lettres, mon père disait qu'il ne pourrait jamais raconter ce qu'il avait vécu, terré comme un rat dans les sables du désert, sous la chaleur, sans eau potable, relate Micheline Meyer. Il y avait aussi les épouvantables vents du désert qui s'immisçaient partout ; les soldats ne voyaient plus rien et étaient alors obligés de suivre des cordes pour ne pas se perdre. L'angoisse et la peur lors de la sortie de Bir Hakeim, en pleine nuit sous les bombardements ennemis, sont restées gravées dans leur mémoire. Mon père n'a également jamais oublié l'azimut 213, direction que les volontaires ont suivie sans faillir pour sortir du secteur du combat, et qui leur permit d'être sauvés. C'est pour cette raison que notre maison s'appelle Azimut 213. »¹⁹ De même, le père et l'oncle de Monique Boisson ont longtemps eu des nuits peuplées de cauchemars. Des pulsions de haine irraisonnées surgissent aussi, comme le raconte Ronald Martin : « Dans les années 1950, tandis que j'effectuais mon service militaire, on nous diffusait des films sur la guerre d'Indochine. Le sergent, qui y avait combattu, ne pouvait s'empêcher de dire : "Ils sont bien gentils dans leurs rizières, mais ce sont eux qui nous ont tiré dans le dos." C'était plus fort que lui. Les appelés vietnamiens de l'unité étaient humiliés, car il les identifiait à ceux de là-bas. »²⁰

« Puis surviennent les examens de conscience, qui parfois côtoient les rives de la culpabilité. « Aussi longtemps que le soldat se voit comme un élément parmi d'autres et s'identifie à son unité, à son armée ou à sa nation, il y a peu de chances que sa conscience pâtisse de ses actes ou qu'il ressente le besoin d'en répondre lui-même, note Jesse Glenn Gray. Tout sentiment de culpabilité présuppose la capacité de répondre en tant qu'individu à l'appel de la conscience. »²¹

Le soldat se réfugie derrière des actes accomplis « sur ordre ». Dès qu'il retrouve son libre arbitre, il est alors face à sa conscience. Là où il se réjouissait d'avoir fait autant de prisonniers, il réalise maintenant que ces ennemis étaient des hommes comme lui, avec femme et enfants, et non des monstres sans visage. Là où il a tiré sans sommation, tué sans chercher à comprendre, dans le seul but de se protéger, il se dit aujourd'hui qu'une autre solution aurait sans doute été possible. Le fait d'avoir tué est un fardeau extrêmement lourd à porter, un traumatisme auquel certains auront eu la chance d'échapper, comme le rapporte Maurice Meunier : « Bizarrement, pendant la guerre, je n'ai tué personne, j'ai sauvé des vies. Je n'étais pas fantassin, j'étais infirmier. On était, avec les médecins, dans un monde à part, on n'a jamais tenu une arme. C'est moins traumatisant. Pourtant, les infirmiers n'étaient pas des planqués, on était tirés comme des lapins. Mais, à chaque attaque, on était en première ligne pour ramasser les blessés, faire les premiers pansements, donner de la morphine... On leur mettait autour du cou une tablette où étaient inscrits la nature de la blessure et les soins apportés, en mentionnant l'heure,

des liens indéfectibles se tissent, puis se maintiennent au travers des commémorations. Ils génèrent une solidarité sans faille envers ceux qui ont des séquelles, physiques ou morales, ainsi qu'une entraide face aux aléas de la vie civile et familiale. « Quand un du bataillon du Pacifique mourait, c'était un des nôtres qui partait, souligne Maurice Meunier. Les liens ont duré toute notre vie, et même souvent de père en fils. On est restés très proches. »²⁹

Cette fraternité relève également du devoir de mémoire envers ceux qui sont morts ou qui sont revenus mutilés. Elle a aussi pour fonction de justifier le sacrifice de leurs jeunes années. Car plus la guerre s'éloigne, plus on oublie... Effectivement, la vie reprend peu à peu le dessus, comme l'explique Jesse Glenn Gray : « Je quittai bientôt l'armée, et progressivement je me réaccoutumai aux usages en temps de paix. Il me paraît aujourd'hui à peine croyable d'avoir eu pendant un temps l'impression étrange que j'allais dévêtu parce que je n'avais pas de revolver attaché à la hanche, ou d'avoir persisté à marcher avec précaution sur tout sol meuble, redoutant inconsciemment les explosifs dissimulés, ces diaboliques mines antipersonnel conçues pour tuer ou émasculer les soldats imprudents qui mettent le pied dessus. Lorsqu'une nouvelle génération d'étudiants remplaça à l'université les vétérans avec qui je pouvais philosopher en toute connivence sans avoir à mentionner notre passé commun, la guerre s'éloigna encore plus vite qu'auparavant. Maintenant, c'est presque comme si elle n'avait jamais eu lieu. »³⁰



Pour beaucoup, les mêmes questions demeurent : pourquoi toute cette souffrance ? Est-ce que ce sacrifice avait un sens ? « Lorsque je pense avec quelle facilité nous oublions les millions de gens qui ont souffert de façon intolérable, qui ont eu le corps ou l'esprit définitivement mutilés, ou qui ont donné leur vie avant d'avoir pu accomplir ses objectifs, je m'insurge contre tout le spectacle insensé de l'existence humaine. Si j'avais été l'un d'eux, quelle différence cela aurait-il fait pour quiconque aujourd'hui ? Avons-nous été, nous les survivants, modifiés de façon significative par la Seconde Guerre mondiale ? L'ai-je été ? Et si oui, comment ? » s'interroge Jesse Glenn Gray³¹.

« Quand un du bataillon du Pacifique mourait, c'était un des nôtres qui partait. Les liens ont duré toute notre vie, et même souvent de père en fils. On est restés très proches. »

Maurice Meunier



Repas des anciens combattants des deux guerres mondiales à l'Hôtel du Pacifique, 1949, coll. Dupont

¹ Lettres et journal d'Henri Meyer, coll. privée.

² Cyrulnik B., Autobiographie d'un épouvantail, Odile Jacob, Paris, 2008, p. 16.

³ Cyrulnik B., Sauve-toi, la vie t'appelle, Odile Jacob, Paris, 2014, p. 60.

⁴ Gray J. G., Au combat. Réflexions sur les hommes à la guerre, Éd. Tallandier, Paris, 1959, rééd. 2012, p. 70.

⁵ Vidal-Naquet C., « L'émotion en temps de guerre : un couple entre séparations et retrouvailles (1914-1915) », Traverse, 2007.

⁶ Entretien avec Yves Robineau, février 2016.

⁷ Entretien avec Évelyne Vincent, avril 2016.

⁸ Entretien avec Monique Boisson, avril 2016.

⁹ Archives de la ville de Nouméa, fichier n° NCAM98800_2014_012497 – p. 8 – pétition des volontaires.

¹⁰ Archives de la ville de Nouméa, fichier n° NCAM98800_2014_012558 – p. 10-11 – traitement demande des volontaires (pétition).

¹¹ Archives de la ville de Nouméa, fichier n° NCAM98800_2014_012663 – p. 14-16.

¹² Entretien avec Josette Frogier, janvier 2016.

¹³ Entretien avec Maurice Meunier, janvier 2016.

¹⁴ Fascicule de l'inauguration de la Maison du combattant, Nouméa, 16 mai 1964, p. 37.

¹⁵ Archives de la Nouvelle-Calédonie – 331W 42-52.

¹⁶ Entretien avec Maurice Meunier, janvier 2016.

¹⁷ Entretien avec Ronald Martin, juillet 2015.

¹⁸ Cyrulnik B., Autobiographie d'un épouvantail, p. 15.

¹⁹ Lettres et journal d'Henri Meyer, coll. privée.

²⁰ Entretien avec Ronald Martin, juillet 2015.

²¹ Gray J. G., Au combat. Réflexions sur les hommes à la guerre, p. 227.

²² Entretien avec Maurice Meunier, janvier 2016.

²³ Gray J. G., Au combat. Réflexions sur les hommes à la guerre, p. 253.

²⁴ Cyrulnik B., Autobiographie d'un épouvantail, p. 50.

²⁵ Lettres et journal d'Henri Meyer, collection privée.

²⁶ Gray J. G., Au combat. Réflexions sur les hommes à la guerre, p. 53.

²⁷ Cyrulnik B., Sauve-toi, la vie t'appelle, Odile Jacob, Paris, 2014

²⁸ Gray J. G., Au combat. Réflexions sur les hommes à la guerre, p. 84.

²⁹ Entretien avec Maurice Meunier, janvier 2016.

³⁰ Gray J. G., Au combat. Réflexions sur les hommes à la guerre, p. 66.

³¹ Gray J. G., Au combat. Réflexions sur les hommes à la guerre, p. 66.



Rencontre d'anciens combattants, coll. Viratelle

La guerre des « écorceurs de peaux de niaouli »

par Emmanuel Kasarhérou

« La mémoire de soi est fortement liée aux cadres sociaux. Les histoires qu'on raconte dépendent de notre position sociale et des récits de la culture qui nous entoure. »

Boris Cyrulnik

Il ne nous reste parfois que peu de souvenirs de ceux qui, ayant vécu des événements amers, n'ont pas souhaité en transmettre la mémoire. Ainsi en fut-il de l'expérience de la guerre de 1914-1918 des tirailleurs kanak que j'ai pu connaître, mais plus encore de ceux qui s'étaient engagés pour combattre comme volontaires de la France libre.

Les tirailleurs de la Grande Guerre pouvaient raconter combien ils avaient été saisis d'ahurissement devant cette guerre d'un caractère radicalement différent de tout ce qu'ils avaient pu imaginer. Ils étaient, malgré tout, entourés d'une forme de considération, marquée par une distance respectueuse, qu'on réservait à ceux qui avaient été à la guerre. Ils exprimaient parfois de l'amertume de n'avoir pas perçu de changements notables dans leur situation, en retour de leur sacrifice. Pas de fusil, ni de « tête de bétail », et pas de retour sur leur terre ancestrale comme on avait pu le leur faire miroiter au moment des campagnes de recrutement de 1916 et 1917. Certains avaient bien obtenu du gouvernement des locations domaniales de cinq hectares, du fait de leur qualité d'anciens combattants ; mais ces locations ne correspondaient que très rarement aux terres occupées avant la mise en réserve. Dans la grande majorité des cas, il s'agissait de croupières taillées à flanc de montagne dans les zones à faible potentiel agricole et sur des terres relevant traditionnellement d'autres clans. De nombreux différends sont nés de ces attributions, qui ont parfois perduré.

Quand l'appel aux volontaires parvint aux tribus de Houailou, de jeunes hommes désireux de s'engager en furent dissuadés par leur père ou leurs oncles, vétérans de la guerre de 1914-1918 ; ils leur disaient qu'ils seraient amers à leur retour, car la France se désavouerait probablement, comme elle l'avait fait par le passé.



Séance de cinéma à Houailou pendant la guerre du Pacifique, coll. NARA

D'autres s'engagèrent malgré tout, soit qu'ils n'aient pas eu de telles mises en garde de leurs aînés, soit qu'ils aient été trop jeunes en 1917 et que s'engager était pour eux l'occasion de voir le monde. Deux de mes grands-parents, natifs de la tribu de Nessakoéa à Houailou, s'engagèrent en septembre 1940 dans la France libre. Leur jeunesse avait été bercée des souvenirs terribles, mais ô combien fascinants, d'un de leurs oncles maternels, le « vieux » Popérua Lucien Pimè, engagé à dix-neuf ans en février 1916, ou de ceux du beau-père de leur frère, le vieux Pako Camille Masso de la tribu de Néouyo, parti à trente ans en janvier 1917, suivant son cousin Apupia, le fils du grand chef Mindia, engagé l'année précédente. Peut-être, aussi, avaient-ils été captivés par l'histoire merveilleuse de l'oncle Bomu, Paul Kavisoibanou, engagé en janvier 1917 à vingt-cinq ans, qui fit toute la guerre en France, puis qui, au retour, déserta le bateau qui les ramenait au pays lors de son escale américaine. Les vétérans évoquaient des souffrances et des épreuves, mais aussi des découvertes. Celle de Blancs vivant chichement, celle d'un pays dont on leur disait la puissance, mais qui, se trouvant à la merci des entreprises guerrières d'un Guillaume puis d'un Adolf, se voyait dans l'obligation de faire appel à ceux qu'il ne considérait même pas comme ses enfants.

Mais c'est lors de tels bouleversements que l'horizon borné du quotidien s'évanouit pour laisser place à un horizon ouvert à tous les possibles. Avec quelques autres cousins, David et Étienne Kasarhérou s'étaient portés volontaires. L'état civil des indigènes n'existant pas encore, David, l'aîné, âgé de trente-neuf ans, s'était engagé en septembre 1940 sous le nom de « Davita Vadiamoumon », francisation d'un des noms personnels de son père : Kajövuinô, « celui qui soutient la parole ». Étienne, âgé de trente-huit ans, s'était engagé sous le nom d'« Étienne Oingo », deux de ses noms personnels¹.

Des âges avancés pour un recrutement, mais leur enthousiasme, le manque d'hommes et leurs états de service antérieurs avaient sans doute convaincu le centre de recrutement. Comme Étienne, son cadet, David avait été engagé dans les années 1920 dans la « police indigène » à Nouméa. Tous deux avaient appris à porter l'uniforme des « polices », comme on disait alors : pantalon long, chemise bleue à galons blancs sur chaque manche et l'inscription « Police » sur le col, ceinture rouge autour de la taille et chéchia sur la tête. Ils avaient appris à répondre aux commandements et à marcher au pas dans les rues de Nouméa. Ils avaient fait régner l'ordre, sans arme, notamment à la tombée de la nuit lorsque la réglementation de l'époque imposait un couvre-feu aux indigènes qui ne devaient plus circuler en ville. Beaucoup de jeunes gens de Houailou, bien bâtis comme eux, avaient fait ce service de la police dans l'entre-deux-guerres et il se disait que les membres de cette police ne se recrutaient, à cette époque, qu'à Houailou et à Canala.

Partis emplis de rêves de gloire et d'aventures, ils se sont retrouvés l'un et l'autre incorporés à Nouméa dans la 2^e section de la compagnie d'accompagnement et suivirent l'instruction militaire au camp de Dumbéa en 1941. Mais leur déception fut grande lorsqu'ils apprirent qu'aucun bateau ne viendrait les transporter vers les zones de combat et que leur rôle se bornerait à assister les troupes alliées, lesquelles avaient débarqué en 1942 et stationnaient dans tout le pays. Leur guerre se passa sans armes et sans combat. Ils chargèrent et déchargèrent des camions, construisirent des baraquements et attendirent la fin d'une guerre qui les avait privés du danger des champs de bataille. D'autres, comme leur cousin Reybas Parawi de la tribu de Warai, s'étaient retrouvés à garder les Japonais de Nouvelle-Calédonie injustement séparés de leur famille et détenus au camp de Nouville. Les vrais



David Kasarhérou, coll. Kasarhérou

guerriers appartenait à ces troupes américaines, bien mieux équipées, qui transformaient durablement le pays, entaillant les montagnes au bulldozer pour y faire passer des routes, ouvrant des aéroports modernes au milieu des savanes de faux gaïacs...

À leur démobilisation, ils n'eurent rien d'exceptionnel à raconter aux leurs, car l'extraordinaire de la modernité était parvenu jusqu'au fond des tribus. Un camp militaire avait été construit en face de Nessakoéa, sur les anciens emplacements que leurs parents avaient dû quitter peu avant 1900 lors des expropriations du gouverneur Feillet qui y avait installé ses colons. Les gens de la tribu avaient, eux aussi, vu les bulldozers travailler sur la route, ils avaient vu passer les avions, les camions et les jeeps, conduits parfois par des soldats américains noirs, comme eux. Ils avaient construit en amont de la réserve, en pleine forêt, sous la conduite des troupes alliées, un village de refuge en cas de bombardement japonais. Enfants et adultes avaient aussi découvert le cinéma lors de séances organisées dans le camp militaire de Nessakoéa et certains avaient même pu assister à un concert de jazz organisé par les Américains à Coula ! Les gens du village s'étaient également enrichis en réalisant de menus travaux pour les soldats du camp. Et ces travaux, principalement de blanchisserie, étaient non seulement rémunérés, mais bien rémunérés, pour les standards de l'époque. Les billets de dollars étaient rares, mais certains avaient amassé des tas de pièces d'un quart et d'un demi-dollar. Eux, les volontaires de la France libre, étaient absents lorsqu'on avait reconnu, parmi les troupes américaines venues à Houaïlou, le fils de Bomu, celui qui avait quitté le bateau qui ramenait les tirailleurs de la Grande Guerre et qui avait fait souche aux États-Unis².



Groupe des volontaires de la France libre originaires de Houaïlou – Camp de la Dumbéa en 1941, coll. Michel Waxuie POUROUORO [Puruörö]

Il n'y eut pas de fête à leur retour, contrairement à ce qui s'était passé pour le retour des combattants de la Première Guerre mondiale. Point de grands discours exaltant les valeurs guerrières d'autrefois et celles d'aujourd'hui.

Grand-père David a conservé toute sa vie une admiration sans borne pour le général de Gaulle et ne manquait jamais, dans ses discours, de rappeler sa fidèle adhésion à ce chef. Je me souviens de son émotion lorsqu'il a pu voir le Général, lors de sa venue à Nouméa en 1966. Personne ne se serait permis de dire quoi que ce soit devant ceux qui, comme lui, avaient été les volontaires de la France libre, mais il se murmurait que leur guerre n'avait pas été celle de combattants mais de « porteurs de caisses » et d'« écorceurs de peaux de niaouli ». Leur contribution à la guerre s'était bornée à écorcer les niaoulis dans les plaines de Dumbéa pour construire les baraquements des Américains. On leur reprochait de n'avoir servi ni la cause qu'ils prétendaient défendre, ni leur tribu.

Notre maison de Montravail était le point de ralliement des anciens combattants de la famille élargie, lorsqu'ils venaient à Nouméa pour le 14 Juillet ou le 11 Novembre. Loin de la tribu, les anciens de 1940 se trouvaient à Nouméa aux côtés de ceux de 1914, une forme de reconnaissance qu'ils n'ont jamais eue chez eux. Les noms et prénoms de David et d'Étienne sont aujourd'hui gravés au pied du monument du ralliement sur le mont Coffyn... mais avec une faute d'orthographe à leur nom, comme un dernier pied de nez de l'histoire à ces hommes.

De gauche à droite et de haut en bas : Hilarion NOËL, Jules KARHÛXË [KARUGUE], Vainô ÉRITÉÁ [EURITÉIN], Jemaaxé CÉBËI BWÉRÉ [THEBEUI], Mwäu WÉMÄ NIRIKANI [WEMA], André BWÉDÛMI ou RHÛIA, Tell JUMWÄ, Janô KAYARHËXURU [KASARHÉROU], Félix NÉI, Léya KARÉ, Luka MAHE, Luka KARÉ, dit « Kapwarua », Cùêrhainô, Étienne KAYARHËXURU [KASARHÉROU], Delord KARÉ, Raymond WARAWI [PARAWI], Baptiste ÉRIMÄJAA [EURIMINDIA], Kané KAPÄRÄ [KAPARIN], Léya GOWÉ RÔ BWÉÄRÄ [GOWÉ], Georges NÄ [NAN], Jacob GOWÉ RÔ BWÉÄRÄ [GOWÉ], Adrien MWËMÛRÛ [MOEMOUROU], Philémon AIMWÄ [AIMOA], Non identifié, Non identifié (Européen), Jiarii MWËMÛRÛ [MOEMOUROU], David PWARAWI GOWÉ [PARAWI], Aviyi NÉWÄU YARI [NEWÄOU], Apu NÉPÖRÖ GWÄÉ [NEPORO], Kuta KAPÄRÄ [KAPARIN], Gilbert NÉPÖRÖ [NEPORO], Louis BWÉRÉ [BOERE], Prosper NÉJÄ [NEDJA], Alfred DOUYÈRE, Jean CHERRIER, Soupé WÉMÄ GWÄ-Ë [WEMA].

¹ Étienne était le devine, « l'homonyme », d'Étienne Kabar, un des fils que Jolimont Kabar (1818-1914), colon venu de La Réunion et établi à Warai, avait eus avec une femme du clan Boëwa de Houaïlou. Étienne Kabar
² Cette histoire a aussi été rapportée par Jean Guiart dans l'article « Généalogies équivoques en Nouvelle-Calédonie » : « Resté aux USA au retour de la guerre de 1914-1918 ; un de ses fils est venu en Nouvelle-Calédonie en 1941-1945 en tant que soldat américain. » Thomas J. et Bernat L., Langues et Techniques, Nature et Société, Klincksieck, Paris, 1972.

LES CIVILS VICTIMES DE GUERRE

La Seconde Guerre mondiale, contrairement à la Première, développe de multiples fronts mobiles. Ainsi, les civils se trouvent très vite aux prises avec les militaires et le danger. L'arrière du front n'est en rien épargné, puisque les forces d'occupation exercent leur propre loi sur la population. Les noms de Katyn, d'Oradour-sur-Glane ou encore de Varsovie résonnent comme autant de massacres de civils perpétrés en Europe durant cette période. Il est à noter, d'ailleurs, que la plupart des massacres que l'historiographie retient ont été perpétrés par les vaincus, alors que ceux commis par les vainqueurs – à Dresde, Berlin, Hiroshima ou Nagasaki – ont souvent été minimisés au travers du vocable moins dur de « bombardement ». Les Alliés ont immédiatement qualifié de « nécessaires » ces millions de victimes civiles. Voilà bien les prémices d'une guerre à distance, où les « bourreaux », enfermés dans un cockpit à des milliers de kilomètres d'altitude, ne peuvent distinguer leurs victimes. Le perfectionnement des moyens de destruction est à ce prix : une forme de désincarnation de la mort infligée. Le plus célèbre exemple de massacre « non technologique » dans la zone Asie-Pacifique étant celui du « sac de Nankin », en 1937, lorsque les troupes japonaises pillent, violent et tuent entre 100 000 et 300 000 Chinois en à peine plus de six semaines. Pour l'armée nipponne, il s'agit d'une expédition punitive face à des bandits, des résistants chinois, comme l'affirme Tsujii Shigeichi, prisonnier japonais interrogé en Nouvelle-Calédonie. Ce terme de « résistant » ou de « partisan », qui sera vite remplacé par celui de « terroriste », fournira l'excuse parfaite pour commettre toutes sortes d'exactions sur des civils.

« Tue tout,
brûle tout,
pille tout. »

Sanko Sakusen

Nous avons vu, dans le chapitre 2, que les sur-violences résultaient souvent de la peur, du désespoir et de l'épuisement, plutôt que d'un sentiment de supériorité. Nous nous intéresserons, dans les pages qui vont suivre, aux conséquences psychologiques de la guerre chez les victimes civiles.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes... Alors que la Première Guerre mondiale compte 14 millions de morts dont 6 millions de civils (42 %), la Seconde oscille entre 40 et 50 millions de morts dont plus de la moitié étaient des civils.

En France, 250 000 civils sont morts durant le second conflit mondial (40 000 lors de la Grande Guerre) et l'État leur accorde la mention de « morts pour la France » jusque-là réservée aux militaires.

Aux Pays-Bas, une étude mentionne que, sur un échantillon de 10 600 personnes nées entre 1922 et 1929 (donc ayant vécu l'occupation et la guerre), 39 % souffrent de symptômes psycho-traumatiques divers. Un tiers d'entre elles ont mené une démarche thérapeutique.

Dans le Pacifique, la population australienne subit le bombardement japonais de Darwin le 19 février 1942 (plus de 250 morts). La Nouvelle-Calédonie, quant à elle, échappe aux exactions ennemies sur son sol, mais la forte présence des militaires alliés a-t-elle été sans conséquence ?

LA DESCENTE AUX ENFERS

ENTRE INTÉGRATION ET EXCLUSION,
L'EXEMPLE DES JAPONAIS DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Le 10 novembre 1891, le gouvernement japonais souscrit à la demande de la société Le Nickel d'envoyer des travailleurs en Nouvelle-Calédonie pour l'exploitation de ses mines. Ces *dekasegi*¹ étaient pour la plupart originaires de Honshu ou de Kyushu, le Sud étant la région la plus pauvre du Japon. À signaler le cas particulier des habitants du royaume des Ryukyu – d'Okinawa en particulier –, annexé au XIX^e siècle par les Japonais : « L'émigration semblait être la meilleure solution pour échapper à la misère et aux humiliations [...] », rapporte Mark Peattie².

De 1892 à 1919, 21 convois amènent 6 879 migrants en Nouvelle-Calédonie. Cependant, il ne faut pas oublier ceux ayant rejoint la colonie en tant que techniciens, administrateurs de société, ainsi que les visiteurs divers (parents, commerciaux, personnel consulaire). Parallèlement, les exportations de minerai vers le Japon s'effectuent par une noria de navires japonais.

Souvent sans formation particulière, ne parlant pas français, ces migrants s'engagent pour des contrats de cinq ans à l'aveuglette, se référant au seul discours officiel qui leur annonçait des conditions meilleures qu'à Hawaii

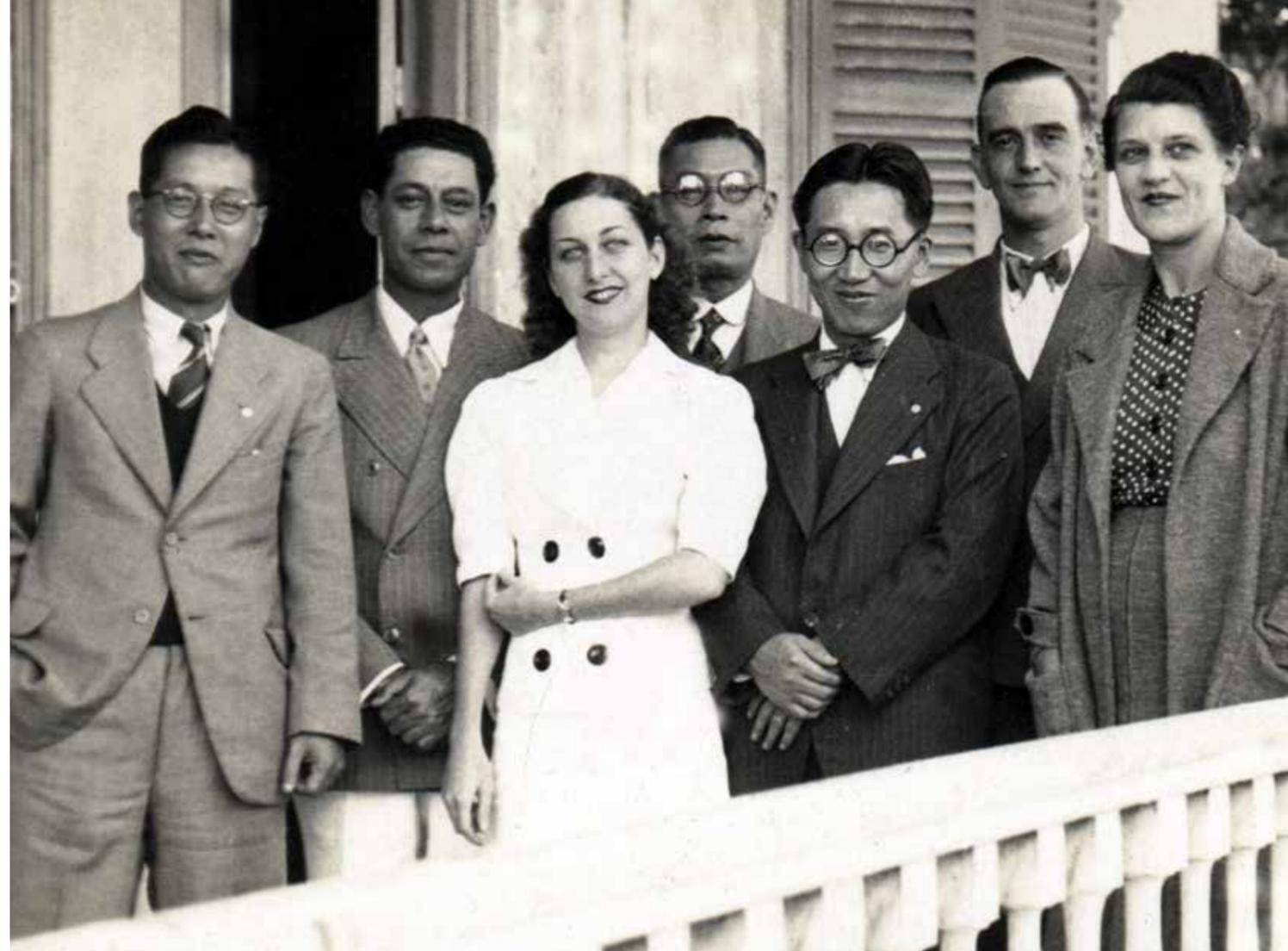
ou au Pérou ; les recruteurs avaient, semble-t-il, oublié de préciser que ce n'était pas pour de l'agriculture ! Un taux important de retour anticipé est observé, essentiellement dû à la pénibilité du travail sur mine. Sans oublier que les engagistes n'ont pas autorisé cette main-d'œuvre à venir en famille constituée. Des incidents (grèves, désertions) ont lieu.

À la fin de leur contrat, profitant du poids croissant du Japon sur la scène internationale, les travailleurs japonais, dans le cadre d'une convention de commerce entre le Japon et la France du 12 avril 1911, vont pouvoir bénéficier des mêmes droits que leurs homologues européens. Dès lors, ils peuvent s'établir sur toute la colonie dans des métiers très variés... Pourtant, certains élus du Conseil général s'en inquiètent : « [...] s'ils restent ici, nous courons le danger qu'ils n'accaparent tout le petit commerce. Ils sont aussi, peut-être même plus, dangereux que les Chinois. »³

Le gouverneur Jules Richard précise que ces Japonais « n'ont pas eu grand-peine à se distinguer par leurs qualités de travail, de sobriété », qualités qui, semble-t-il, les font rechercher comme conjoints par des Calédoniennes d'origine mélanésienne, européenne, indonésienne ou indochinoise. Cette main-d'œuvre est surtout appréciée sur les mines, dans le commerce de détail et le petit artisanat.

« Les lois de la guerre permettent aux vainqueurs de traiter à leur gré les vaincus. »

Arioviste



Le conseil d'administration de la société Le Fer, avant 1942, coll. Guy Fuzivala

Les îles du Pacifique deviennent des symboles de liberté et de réussite.

Pourtant, au nom de ces mêmes valeurs, cette minorité japonaise est considérée comme ennemi par la raison d'État et désignée à la vindicte des nations en guerre. En effet, l'attaque de la base navale américaine de Pearl Harbor, le 7 décembre 1941, génère un climat de psychose générale et de peur collective. En Nouvelle-Calédonie⁴, les autorités sont conscientes que « les maigres défenses calédoniennes n'auraient évidemment pas pesé lourd devant la flotte nippone, encore que les troupes de la garnison aient été renforcées par les

engagés volontaires [...] et par la Milice civique. [...] Mais le commandement américain avait compris l'importance stratégique de la position de nos territoires et, le 12 mars 1942, une quinzaine de transports débarquaient à Nouméa les premiers éléments du corps expéditionnaire américain. » Aussi, devant l'avancée des troupes nippones vers le sud, les étrangers, en particulier les ressortissants japonais, sont-ils arrêtés avant d'être déportés dans des camps de détention en Australie, séparés de leur famille. Très peu d'entre eux reviendront en

Nouvelle-Calédonie. Leurs biens, mis sous séquestre, sont vendus dans les années 1950 à des tiers, sans contrepartie et sans réparation. Cet exil, fait de privations et de souffrance, a des répercussions notables individuelles et collectives qui persistent encore aujourd'hui dans l'inconscient collectif de cette communauté, même après le temps de la réconciliation et du pardon. Les descendants de la première génération (*isei*) ne sont plus ; les quelques témoignages recueillis soulignent la déperdition d'informations sur cette période vécue comme une véritable descente aux enfers tant pour ces 1 140 prisonniers, transférés *sine die* en Australie, puis, après-guerre, au Japon, que pour leurs familles restées en Nouvelle-Calédonie. Après la fin de la guerre, s'opère une période de réconciliation pour ces descendants de Japonais.

Fiche de la milice sur les arrestations des Japonais, 1940, coll. Viale

Nom et prénom	Adresse	Détails
Yoshida, Junzo	120	18 ans, 150 cm, 50 kg, cheveux noirs, yeux noirs
Ueda, Kenji	120	22 ans, 170 cm, 65 kg, cheveux noirs, yeux noirs
Kato, Kenji	120	25 ans, 175 cm, 70 kg, cheveux noirs, yeux noirs
Yamamoto, Kenji	120	28 ans, 180 cm, 75 kg, cheveux noirs, yeux noirs
Uchida, Kenji	120	30 ans, 185 cm, 80 kg, cheveux noirs, yeux noirs
Yamaguchi, Kenji	120	32 ans, 190 cm, 85 kg, cheveux noirs, yeux noirs
Yoshida, Kenji	120	35 ans, 195 cm, 90 kg, cheveux noirs, yeux noirs
Yamamoto, Kenji	120	38 ans, 200 cm, 95 kg, cheveux noirs, yeux noirs
Uchida, Kenji	120	40 ans, 205 cm, 100 kg, cheveux noirs, yeux noirs
Yamaguchi, Kenji	120	42 ans, 210 cm, 105 kg, cheveux noirs, yeux noirs
Yoshida, Kenji	120	45 ans, 215 cm, 110 kg, cheveux noirs, yeux noirs
Yamamoto, Kenji	120	48 ans, 220 cm, 115 kg, cheveux noirs, yeux noirs
Uchida, Kenji	120	50 ans, 225 cm, 120 kg, cheveux noirs, yeux noirs

La déchirure

« Les ressortissants japonais hommes [de 18 à 50 ans⁵] seront immédiatement appréhendés et dirigés sur les camps de concentration prévus par le plan dressé par l'autorité militaire », rappelle Henri Sautot aux autorités de l'administration.

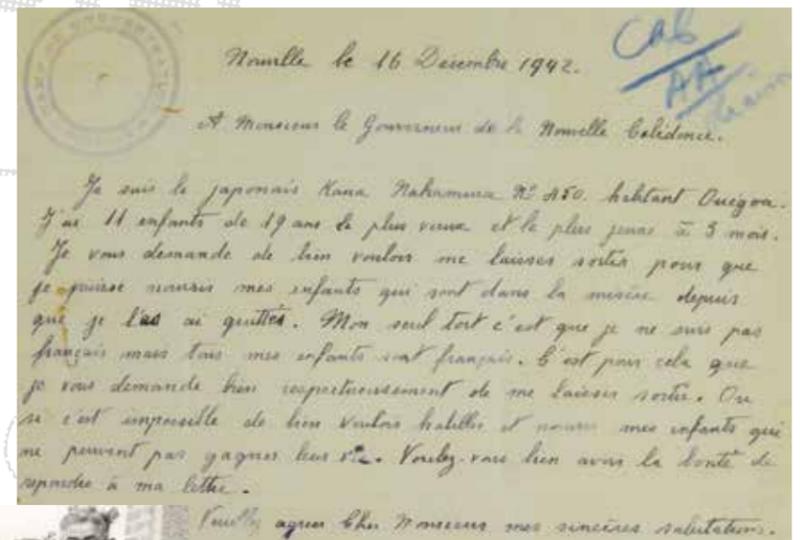
Le 8 décembre 1941 à Nouméa, 220 Japonais sont arrêtés, leur domicile perquisitionné. Ils sont conduits dans le plus grand calme sur la place d'armes (place Bir Hakeim) entourée de barbelés et gardés par des sentinelles indigènes. Ils passent leur première nuit en plein air, faute d'avoir pu être transférés directement à Nouville. À l'intérieur de la colonie, ce sont les gendarmes qui procèdent à l'arrestation des Japonais, lesquels se laissent docilement diriger vers Nouméa.

« Les sujets du Mikado ont été dignes, comprenant très bien la situation, peut-on lire dans *La France Australe* du 13 décembre 1941. Cependant, un certain malaise régnait plutôt parmi la population bourgeoise de voir appréhender ces gens laborieux, auxquels ils étaient habitués depuis de nombreuses années. » Paul Rival⁶, instituteur à Bourail en 1941, se souvient parfaitement de cet épisode, ayant lui-même participé, le 13 décembre, à la demande des gendarmes, à cet événement douloureux : « Rien n'a été fait brutalement, la plupart de ceux que j'ai vus ont été arrêtés d'une façon normale. Les larmes aux yeux, ils suivirent docilement les [deux] gendarmes, laissant leurs femmes et leurs enfants éplorés. » La population, quant à elle, manifeste, dans un premier temps, sa sympathie à l'égard de ces pères de famille : « Certains ont essayé, poursuit Paul Rival, d'améliorer leur sort à la gendarmerie qui était bien

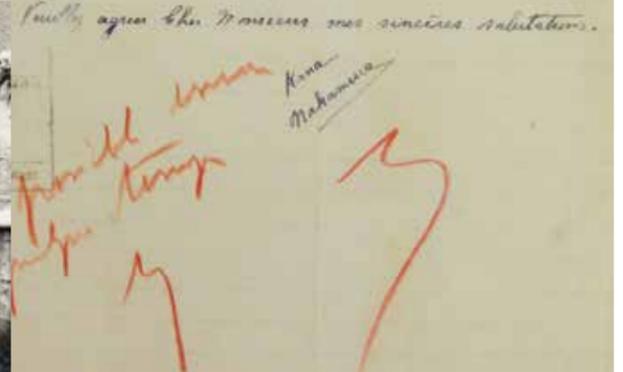
trop petite pour les loger normalement, mais les sentiments changèrent quand on apprit les détails de Pearl Harbor et que parmi les Japonais arrêtés il y avait des personnalités militaires. Nous qui avions l'habitude de les considérer comme en état d'infériorité... »

Cependant, la rumeur aidant, une partie de la population profite de la situation pour s'adonner à des exactions : « [...] la certitude qu'ils n'en reviendraient pas vivants et l'illusion que se font les gens vulgaires d'être définitivement vainqueurs incitaient les plus revanchards à l'action immédiate, en fait le pillage immédiat, écrit Dany Dalmayrac⁷. [...] [En outre], les cris racistes et les menaces commencèrent à fuser. »

Seuls les membres du consulat du Japon et leur famille ainsi que 105 maraîchers des environs de Nouméa sont laissés en liberté sous contrôle judiciaire. Quelques-uns sont exclus de ces mesures. En premier lieu, les Japonais naturalisés français ayant des fils sous les drapeaux, qui sont assignés à résidence (ex. : Nawa Kichiro, Nakajima Zinchiro), en second lieu, les enfants mineurs nés de père japonais et de mère française ou sujet français (ex. : Guy Fuzivala, André Nakagawa), qui gardent le statut de leur mère. Ainsi, pour éviter que des fratries se trouvent dispersées du jour au lendemain ou se fassent interner, des pères japonais font établir par un officier d'état civil un acte de reconnaissance de leur fils⁸. Les Japonaises sont exclues de ces dispositions, à quelques exceptions près. Parallèlement, des licenciements pour « attitude hostile » sont prononcés à l'encontre de



Un après-midi chez le consul Yamashita en 1941 à Nouméa, coll. Yvette Picou



Lettre de M. Nakamura au gouverneur, du 16 décembre 1942. Le gouverneur lui répondra un mois plus tard qu'il ne peut accéder à sa demande, coll. SANC (107 W 695)

TÉMOIGNAGE DE LOUIS KIKICHI

Le 8 décembre 1941, tous les Japonais avaient ordre de se présenter à la gendarmerie. Environ cent Japonais furent rassemblés à la gendarmerie. Kikichi s'est présenté avec Louis, son fils. Le gendarme lui a dit : « Toi, seulement ! » et il a renvoyé Louis. Au moment du ramassage, Kikichi a demandé à son patron français de prendre soin de sa famille. Puis, il a été envoyé en camp d'internement. « Comme il avait une santé fragile, j'aurais aimé savoir s'il est décédé à Okinawa ou dans le camp australien », confie Louis.

Extrait du journal *Ryukyu Shimpô*, 7 septembre 2006 / Rédacteur : Miki Takeshi - Traduction : Katsuko Le Bail - Mise en forme : Marie-José Michel.

Français d'origine japonaise. Des mesures d'urgence sont mises en œuvre pour la conservation de leurs biens et de leurs denrées périssables. D'autres mesures d'ordre public sont appliquées, l'interdiction de la pêche au trocas⁹, le gel des avoirs japonais, le contrôle des communications extérieures, l'expulsion et l'internement des autres adversaires de la France libre. Un décret de déchéance de la nationalité française est pris à l'encontre de treize Japonais naturalisés s'étant illustrés par leur solidarité avec les Japonais internés. Le couvre-feu est instauré, des patrouilles militaires circulent dans tous les quartiers de Nouméa afin de prévenir des actes de sabotage à l'encontre des bâtiments publics. En fait, les forces de l'ordre interviennent surtout pour des actes de vandalisme ou de pillage de magasins et d'habitations de Japonais¹⁰.

Certaines familles se trouvent expulsées de leur habitation, de leur commerce ou de leur exploitation agricole. Les sociétés minières à capitaux majoritairement japonais sont mises sous séquestre, sous la gestion d'un administrateur. La liquidation des 574 biens sous séquestre (sommes d'argent, maisons à usage d'habitation, fonds de commerce, petites propriétés rurales et quatre sociétés minières) a lieu dès le 29 mai 1952¹¹, par des ventes aux enchères publiques. Peu de Japonais ont la possibilité de se porter acquéreurs, en particulier les industriels nippons ayant investi dans les sociétés minières. Ainsi, Akira Séo, fondateur et principal actionnaire de la société Le Fer, tente vainement d'obtenir la levée du séquestre sur sa société.

Néanmoins, un fonds de secours, financé par le gouvernement de la France libre, est mis en place afin d'aider les familles de Japonais internés et celles ayant recueilli des enfants naturels de Japonais envoyés à Nouville¹². Les étrangers qui ne sont pas arrêtés sont expulsés manu militari.

Robert Kuter, commissaire-résident de France aux Nouvelles-Hébrides, procède à Port-Vila à l'arrestation de 31 étrangers (30 ressortissants japonais et 1 britannique) avant de les transférer en Australie. Tahiti est la première île du Pacifique à procéder à l'arrestation de Japonais, dont huit travaillaient à la mine de phosphate de Makatea (Tuamotu).

Les prisonniers japonais et les ressortissants ennemis sont rassemblés dans plusieurs camps créés pour l'occasion (Boulouparis, Bourail et Nouville). La garde de ces camps reste sous contrôle militaire.

Après avoir interné les adversaires de la France libre à l'îlot Freycinet, Henri Sautot crée à Nouville un camp de concentration d'une capacité de 700 à 800 personnes, « destiné à recevoir les ressortissants ennemis et, sur ordre spécial, les Français ou les ressortissants appartenant à des pays neutres considérés comme sympathisants avec les puissances ennemies »¹³.

L'approvisionnement est assuré par le gestionnaire comptable de l'asile de Nouville et les soins médicaux par son médecin-chef. Les internés hospitalisés sont traités dans une salle spéciale, considérée comme une annexe dudit camp. Les locaux de l'ancien dock de Nouville – aujourd'hui le Théâtre de l'Île – sont remis en état. On installe une station de refoulement de l'eau qui est amenée de Nouméa par chaland et emmagasinée dans la citerne de Nouville. Une infirmerie y est aménagée. Les travaux de remise en état sont assurés par les prisonniers eux-mêmes, l'ensemble est clôturé de barbelés, sous la direction d'un contremaître du service des travaux publics.

Au dire d'Auguste Parawi-Reybas, « le camp de concentration, on l'avait entouré avec du grillage de 12 mètres de haut, [...] toute la journée, ils restaient là. Personne n'avait le droit de sortir. C'est donc moi qui gardais la clé de la porte de sortie. [...] Ils étaient bien nourris. Les repas étaient préparés par l'asile de Nouville. [...] lorsqu'ils [les Japonais] m'ont vu à Nouville au

« Ils étaient certes Japonais de cœur, mais aussi Calédoniens vis-à-vis de leurs enfants. [...] À l'époque, ils ont créé des emplois. Quand ils sont partis, il n'y avait plus rien. Ils ont laissé un vide. »

Auguste Parawi-Reybas

moment du ramassage, ils avaient les larmes aux yeux. Surtout les Japonais de la communauté de Houailou, et ils me reprochaient : "Auguste, pourquoi ?" Moi, je n'y étais pour rien. [...] Le soir, souvent, je passais la nuit avec eux jusqu'à dix heures, on jouait aux cartes. »¹⁴

Cependant, d'autres témoignages restent plus contrastés : « Le camp de prisonniers, créé rapidement et entouré de barbelés, n'offrait, rappelle Tadao Kobayashi¹⁵, aucune installation convenable. Il n'y avait pas de dortoirs et, pour les lits, on allait chercher des feuilles mortes. Dans la chapelle, il n'y avait ni eau ni électricité. Quand ils allaient chercher de l'eau jusqu'au puits tout proche, les marins ordonnaient à haute voix : "Allez, allez ! Vite !", en pointant leurs baïonnettes. La nourriture était frugale ; le matin, une tranche de pain et du café bouilli dans un tonneau métallique, le midi et le soir, comme il n'y avait pas d'ustensiles, on faisait cuire du riz d'importation dans un tonneau et sur ce riz qui n'était pas assez cuit, on ajoutait du jus de viande. »

Toutefois, il semble que, globalement, les prisonniers aient été traités plutôt correctement ; les familles pouvant, le cas échéant, améliorer leur quotidien. Cependant, les conditions précipitées d'accueil de plusieurs centaines d'hommes ont, à l'évidence, posé des

problèmes de logistique aux autorités de la colonie.

Du fait du black-out imposé, la lumière est certes coupée, mais, à l'intérieur, les prisonniers peuvent se servir de leurs lampes à pétrole. Le couchage, constitué par de la paille, « n'est peut-être pas luxueux, mais c'est ce que l'on emploie d'ordinaire pour les soldats en campagne et je doute, précise Christian Laigret, le nouveau gouverneur nommé par le général de Gaulle en 1943, que les internés dans les pays en guerre soient toujours munis de lits complets »¹⁶.

L'eau nécessaire au camp est fournie par un puits, puis par des citernes convoyées par chaland de Nouméa ; la ration quotidienne par homme est de 20 litres. Le lavage du linge s'effectue au puits situé derrière le camp. Une enceinte tôlée accueille le coin salle de bain. Chaque prisonnier reçoit un quart, une assiette, une cuiller et une fourchette. En revanche, aucun vêtement n'est fourni, puisqu'ils avaient été autorisés à prendre avec eux leur propre linge. Mais ils peuvent recevoir de leur famille ce qu'ils souhaitent. Ainsi, certains se font livrer la gamelle de Nouméa, accompagnée de vin ou d'autres alcools. En ce qui concerne la nourriture, loin de ne recevoir que du riz et de la viande, chaque interné reçoit une ration en pain, légumes, sucre, thé et sel.



Photographie de la famille Fukui avant la guerre, coll. Hano

Entre le 19 décembre 1941 et le 30 mai 1942, tous ces prisonniers sont transférés en Australie par une unité de la défense navale de la France libre, le *Cap des Palmes*, pour les trois premiers convois, et par le vapeur américain le *Cremer*, pour le dernier. Les Japonais ne sont autorisés à emporter que du linge, des affaires personnelles, ainsi qu'une somme d'argent n'excédant pas 500 F. Après trois jours de traversée éprouvante entre Nouméa et Sydney, ils sont conduits dans quatre camps, hormis la famille du consul général Matsuda, laquelle est remise au consulat du Japon, à Sydney. À Tatura, dans l'État du Victoria, deux camps d'internement sont installés, le camp n° 1 et le camp n° 4 B, pour les ménages japonais. À Hay, en Nouvelle-Galles du Sud, on trouve le camp d'internement n° 3. Enfin, à Loveday, en Australie-Méridionale, le camp d'internement n° 14 accueille les autres nationalités et les Japonais à partir du troisième convoi.

À noter que certains d'entre eux font l'objet d'un échange avec des prisonniers de guerre. Ainsi, le 16 août 1942, ils sont transférés par les Australiens vers le Japon, via Lourenço - Marques¹⁷, à bord du *City of Canterbury*.

REPORT	DATE	FROM WHOM RECEIVED	DETAILS OF REPORT	DATE OF RECEIPT	PLACE OF RECEIPT	INITIALS OF REPORTING OFFICER	INITIALS OF COMMANDING OFFICER
	3.6.42	Mr. Parawi-Reybas	Transferred to Hay, NSW	3.6.42	Hay, NSW	901	See Nakha
	9.6.42	do	Transferred to Hay, NSW	9.6.42	Hay, NSW	do	do
	13.6.42	do	Transferred to Hay, NSW	13.6.42	Hay, NSW	do	do
	22.5.43	Mr. Loveday	Transferred to Loveday, SA	22.5.43	Loveday, SA	do	do

Fiche d'internement de Ryuzo Hano, coll. Australian National Archives

LA DESCENTE AUX ENFERS

En décembre 1941 (an 16 de Showa), la guerre du Pacifique éclata. Le commerce Nanzato fut confisqué. De surcroît, toute la famille fut arrêtée et, en février de l'année suivante, envoyée dans un camp de prisonniers en Australie. À cette époque, Toyoko avait douze ans. Au camp, elle tricotait toute la journée, et ce qu'elle tricotait, on le lui achetait. Elle fréquentait également la salle de classe du camp où elle apprenait, parmi d'autres choses, le japonais. Voici ce qu'elle raconte dans ses Mémoires : « Dans l'une des pièces de la longue baraque, cohabitaient plusieurs générations ; on se préparait nous-mêmes le petit déjeuner. Les hommes travaillaient dans l'enceinte

n'eurent pas l'autorisation de retourner à Nouméa. Pendant leur renvoi, Nobu, sa mère, confectionna une petite poche en dessous de sa sacoche pour y cacher de l'argent qu'elle ramena avec elle. C'était un instinct de survie. Cette même année, le 30 septembre, après avoir séjourné à la préfecture de Saitama, ils se retirèrent à Okinawa. Leur lieu natal entièrement dévasté, ils durent redémarrer à zéro. En utilisant à bon escient le français acquis durant sa vie à Nouméa ainsi que l'anglais appris en Australie, Toyoko travailla dans une base militaire américaine et c'est ainsi qu'elle survécut courageusement à l'après-guerre. Nobu vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, accomplissant ainsi un long parcours. Maintenant retraitée de son travail, Toyoko a,



Retrouailles du père et du fils Nakagawa, 1963, coll. Nakagawa

La réconciliation

Après la fin de la guerre vient la période de la réconciliation. Cependant, nombre d'enfants ayant vu leur père partir expriment le vif besoin de le retrouver afin de reconstruire leur histoire.

Suehiko Nakagawa, père d'André Nakagawa, l'ancien consul général du Japon en Nouvelle-Calédonie, est envoyé en Australie. Après la guerre, il retourne au Japon définitivement. « Pendant toute la période où [mon père] a été en Australie, se souvient André Nakagawa, nous n'avons pratiquement pas eu de nouvelles. J'ai pu retrouver [sa] trace grâce à un capitaine de minéralier qui est allé dans la région de Nagasaki, qui n'est pas très loin de Kumamoto. C'est là que mon père résidait. Chaque voyage, nous remettons alors au capitaine des colis de linge, de la nourriture, un peu d'argent. [...] J'ai rencontré, en 1963, une nièce chez qui il avait habité. Nous avons parlé de son existence



Photographie de la famille Namizato (ou Nanzato) quand elle résidait en Nouvelle-Calédonie, coll. Namizato

du camp et les femmes, aux champs. » Elle se souvient aussi qu'« une barrière clôturait le camp, mais qu'à l'intérieur ils étaient relativement libres ». Ils ont vécu quatre années dans ce camp. Le 15 janvier, un an après la défaite des Japonais à la guerre (1946), ils furent rapatriés de force depuis l'Australie jusqu'au Japon et

pour distraire ses vieux jours, les cartes de vœux en français envoyées chaque année par ses amis d'enfance. Songeuse, elle se souvient du temps « de la boutique NANZATO ».

Extrait du journal Lequio (Okinawa), 26 octobre 2006 / Rédacteur : Miki Takeshi Traduction : Jenny Rousseau



en Australie [...] dans le camp d'Hay. Elle m'a dit qu'il avait été très bien traité. Ce n'est qu'en 1946 qu'il est retourné au Japon. »¹⁸

Otsuka Katsujiro, après avoir été expulsé en Australie, retourne au Japon. « Quand les relations diplomatiques seront revenues à la normale, je pourrai retourner retrouver ma famille », tel était son vœu le plus cher, hélas, il mourra dans un accident du travail¹⁹.

Kiyoko Mimuro a douze ans quand elle embarque avec sa famille pour le camp de Tatura. Ils y resteront jusqu'à la fin de la guerre. Puis, en 1946, ils retournent au Japon et ne reviendront qu'en 1991 à Nouméa, en visite²⁰.

En définitive, ce n'est qu'en 1955 que les autorités de la Nouvelle-Calédonie facilitent le retour d'anciens résidents japonais. Ainsi, Thiozzo Morioka, de Fukushima, est autorisé à rejoindre ses enfants à Nouméa²¹. K. Tamashiro, résidant à Okinawa, reçoit un visa pour rejoindre son épouse à Ponérihouen. Pourtant, peu de Japonais reviennent en Nouvelle-Calédonie. En premier lieu, outre l'obtention d'un visa, les frais à avancer pour le transport, par minéralier ou par avion, sont très onéreux. D'ailleurs, certains écrivent à leur famille, restée en Nouvelle-Calédonie, pour qu'elle finance ce retour tant espéré²². Mais la plupart d'entre eux ont refait leur vie au Japon. En second lieu, d'aucuns ne souhaitaient plus revenir dans un pays duquel ils avaient été chassés ; le contexte international du moment les ayant désignés comme ennemis.

Après la guerre, les Japonais internés à Nouville ont le choix soit d'être rapatriés au Japon, soit de demeurer en Nouvelle-Calédonie, sous réserve de préciser un lieu de résidence et de justifier de ressources suffisantes.

À Nouméa, Marie-Sophie Yasué-Nakamura retrouve en 1946 son père, Otojiro, naturalisé français, qui avait été interné à l'hospice de Nouville²³. Sa mère, Marianne Wamytan, fille du chef de la tribu de Saint-Louis, décède en 1944. La famille maternelle, admirable, prend en charge toute sa famille²⁴. À Hienghène, le journaliste

Lionel Duroy retrouve Tanaka qui « est le descendant de la seule famille japonaise autorisée à demeurer dans la vallée [de Hienghène] en 1942. Quarante ans après, le voici volontaire pour veiller au bon déroulement des élections de la République ; preuve qu'on a eu raison de ne pas le confondre avec les traîtres nippons. »²⁵

Marie-José Michel-Takamoune, qui n'a retrouvé la famille de son père qu'en 2015, après cinquante ans de recherches, témoigne : « C'est le cousin de mon père qui nous a reçus et raconté : « Toraki Takamoune est rapatrié au Japon en mars, bien qu'il ait signé la pétition pour retourner en Nouvelle-Calédonie. Il avait alors une plaie au pied et s'il avait été bien soigné en Australie, ce ne fut pas le cas dans le Japon dévasté de 1946. Sa blessure s'infecta ; il ne pouvait plus porter de chaussures. Aussi lui ai-je demandé de me les donner. "Oh, non, a-t-il répondu, mes chaussures, c'est pour mon fils, René, à Nouméa !" Son esprit était sans cesse tourné vers son fils resté en Nouvelle-Calédonie. Il décéda en décembre 1946. »

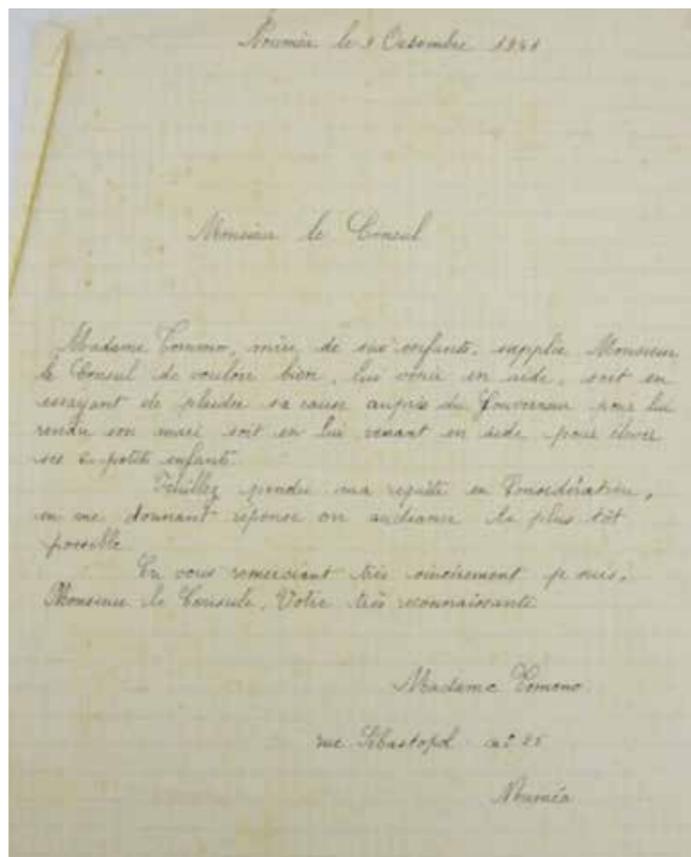
Reg. No.	Names in full.	Age.	Pre-war address.	Years in the old place.	Families.	Occupation.	Remarks.
22409	ZAAI Saburo	59	Engen, Terrafade, New Caledonia.	30 years	Yes	Coffee-plantation	
22352	NAKANDAKARI Ushi	68	Engen, Nawa, N.C.	30 "	Yes	Coffee-plantation	
22415	IRAIT Matsuburo	58	Valle de Jennes, N.C.	33 "	Yes	Farmer	
22457	INADA Suoki	68	Thao, N.C.	36 "	Yes	Farmer	
22176	BONDA Mataki	54	Voh, Congo, N.C.	27 "	Yes	Farmer	
22272	NAKAGAWA Suehiko	69	Coro, Noumea N.C.	40 "	Yes	Cook	
22416	FUNAI Kenzo	56	George Clemenceau N.C.	29 "	Yes	Tailor	
22414	FUKUHARA Tatsuki	54	Voh, New Caledonia	29 "	Yes	Merchant	
22417	TOKURAGA Takashi	54	Voh, New Caledonia	29 "	Yes	Minor	
22419	FUTIMOTO Yoshio	52	Maganbe, New Caledonia	29 years	Yes	Farmer	
22155	HASBAYAMA Jitsutaro	72	Kone, New Caledonia	30 years	Yes	Merchant	
22208	KATO Kusataro	64	Voh, Noumea N.C.	32 "	No	Merchant	
22415	TSUNEDA Kohichi	59	Kone, New Caledonia	31 "	Yes	Farmer	
22412	RIJRI Taichi	54	Kone, New Caledonia	30 "	Yes	Minor	
22413	Eto Heizo	64	Kone, N.C.	32 "	Yes	Merchant	
22422	OGRO Subetochi	56	Genia, New Cal.	32 "	Yes	Farmer (Owner Coffee-plantation)	
22431	KASHIMOTO Ichitaro	51	Valle de Cologne N.C.	29 "	Yes	Farmer	
22345	SUGITANI Toichi	62	Kone N. C.	32 "	Yes	Coffee plantation	
22556	MURIHARA Kinita	59	Voh N.C.	29 "	Yes	Coffee plantation.	

Pétition organisée en Australie à la fin de la guerre par les Japonais internés dans les camps, afin de retourner en Nouvelle-Calédonie. Tous seront renvoyés au Japon, 1945, coll. Australien National Archives

TÉMOIGNAGE DE NOBUYOSHI

Avant la guerre, Nobuyoshi est venu travailler sous contrat en Nouvelle-Calédonie. Il a eu quatre enfants avec une Mélanésienne. Au lendemain de Pearl Harbor, il est arrêté puis déporté en Australie. Sa fille Anna (Kana) se souvient de cette époque où elle passait son temps à pleurer le départ de son père : « Je ne voulais qu'une chose : qu'il rentre à la maison. » Mais il sera renvoyé au Japon et ils n'auront plus de nouvelles. Ce n'est qu'en 2006 que ses enfants retrouveront la famille d'Okinawa par le biais de l'association des descendants d'Okinawa. Louis, son frère, les remerciera de lui avoir permis de réaliser son souhait, « celui de se recueillir sur la tombe de leur père ».

Extrait du journal *Ryukyu Shimpō*, 7 septembre 2006 / Rédacteur : Miki Takeshi – Traduction : Katsuko Le Bail – Mise en forme : Marie-José Michel



■ Demande d'aide de Mme Tomono, femme d'un Japonais, mal datée et dont l'écriture est contestée par la famille, coll. SANC

Les secteurs détenus en majorité par des Japonais enregistrent une baisse d'activité notable. « Un grand vide, se souvient Auguste Parawi-Reybas. Partout à Houailou, il fallait attendre des années et des années pour que d'autres commerçants remplacent les Japonais. » Pour la plupart des familles, le départ du chef de famille engendre une situation difficile : « Les enfants ont été dans l'obligation de se mettre au travail pour pouvoir améliorer la situation », souligne André Nakagawa.

Quant à sœur Marie-Noélie, elle indique que c'est grâce à sa mère que ses frères et sœurs ont pu survivre ; ils avaient tout perdu après l'arrestation de leur père à la mine Caroline, à Thio : « Ma mère était femme de ménage dans un hôtel à Thio. [...] Après la guerre, la famille de ma mère avait peur

de nous parler et de s'occuper de nous, elle avait peur d'avoir des problèmes. Ce sont surtout les métis japonais, dont le père avait été arrêté, qui nous sont venus en aide. »²⁶

Enzo Kitahara évoque encore la rigueur de cette nouvelle situation : « Pour nous, ce fut pire. Les autorités françaises sont venues, nous ont dit : "Vous, les Japonais, dégagez !" Nous sommes partis de Poya, sans rien. »²⁷ « Nippons, dehors ! Dégagez ! Vous allez crever ! évoque l'auteur Dany Dalmayrac. [...] Ces enfants [du village de Néva], à qui on avait appris depuis tant d'années à taire leur racisme et leur jalousie, comprenaient, en observant leurs aînés, que l'heure de toutes les revanches avait sonné. Enfin, on pouvait rabaisser ces Nippons et ces Nippo-Kanak. »²⁸



■ Otojiro Nakamura avec sa femme, Marianne, et sa belle-mère, Marie Joubert-Wamitan. Citoyen français, Otojiro sera interné à l'hospice de Nouville durant la guerre, coll. Nakamura

Aujourd'hui, ces Calédo-Japonais vivent encore ce double traumatisme, celui d'avoir été expulsés d'une terre sur laquelle ils s'étaient investis et celui d'avoir été spoliés de leurs biens. Ce sentiment d'injustice est toujours présent dans ce groupe mémoriel, d'autant que, contrairement aux États-Unis²⁹ ou au Canada, notamment, la France n'a pas présenté d'excuses officielles, encore moins proposé d'indemniser les familles de ces Français d'origine japonaise internés, de tous ces Japonais qui avaient choisi cette terre de France, symbole de liberté et de respect des droits individuels. En effet, en 1980, le président des États-Unis, Jimmy Carter, met sur pied une commission spéciale d'enquête qui conclut que c'est moins des nécessités de défense que « [...] le préjugé racial, l'hystérie de guerre et les ratés du leadership politique » qui expliquent la décision de déplacer les individus d'origine japonaise dans des camps. En 1988, le Congrès présente ses excuses aux survivants et leur accorde une compensation personnelle de 20 000 \$ par individu vivant.

Pourtant, plutôt que de s'interroger encore sur la position de la France en la matière, ne vaudrait-il pas mieux méditer ces quelques phrases d'Albert Camus : « Il est bon qu'une nation soit assez forte de tradition et d'honneur pour trouver le courage de dénoncer ses propres erreurs. Mais elle ne doit pas oublier les raisons qu'elle peut avoir encore de s'estimer elle-même. Il est dangereux en tout cas de lui demander de s'avouer seule coupable et de la vouer à une pénitence perpétuelle. »³⁰

« Des universitaires recueillant vos aveux Pour habiller l'histoire font resurgir le pire. Comme il y a moins de gêne à leur parler à eux Vous révélez des noms, vous livrez vos secrets, Chacun sait désormais ce qu'il peut oser dire.

L'hommage des cent dix ans module l'émotion ; De saline en rizière, de jardin en carrière C'est un rire qui jaillit de votre narration, Une main sur la bouche, un regard qui se mouille Détail inachevé... la mémoire se rouille. »

Andrée Nakagawa-Vergé, extrait du poème écrit à l'occasion de l'inauguration de l'exposition « Mémoires vives, mémoires cachées », 2002

D'autant que cette communauté mémorielle a effectivement pu opérer un deuil sur un passé pesant pour se tourner résolument vers l'avenir : « Pour avoir suivi les entretiens de Mutsumi Tsuda, artiste photographe, auteur et commissaire de l'exposition "Feu nos pères" (centre culturel Tjibaou, 2006), et les entretiens menés sur plusieurs années auprès d'une majorité de nisei, je n'ai pas le souvenir, de leur part, indique Marie-José Michel, ni d'une demande de réparation, ni d'une demande d'excuses des autorités officielles gouvernementales, à l'instar de ce qui a pu être vécu au Canada, en Amérique ou en Australie-Occidentale. Dans son ensemble, la communauté des descendants de Japonais a été plus sensible à la reconnaissance de ses pairs. Par son travail, par son esprit de sacrifice pour élever et éduquer ses enfants, cette communauté a montré l'exemple d'un dynamisme et d'une résilience à toute épreuve. Loin de tomber dans le travers de la victimisation, les descendants de Japonais ont reconstruit leur vie avec courage et dignité, obtenant au cours des décennies leur statut de citoyens français à part entière dans la société calédonienne. »³¹

Ainsi, ces familles ont certes vécu des moments douloureux. Pourtant, la non-transmission de leur patrimoine culturel paternel, au-delà de les fragiliser, leur a permis, sans doute, d'opérer une résilience par la richesse de ce chemin de vie. En quittant le pays natal à la recherche d'une vie meilleure, leur père venu du Japon a réussi, peu ou prou, à construire courageusement une identité culturelle originale qui n'a pu se réaliser que sur la base

d'une matrice familiale leur ayant permis de s'adapter aux codes de la société d'accueil³². À leur tour, leurs descendants ont pu (re)construire leurs identifications fondamentales, leur façon de penser, d'agir et, plus particulièrement, de comprendre le monde.

C'est une des raisons pour lesquelles le 110^e anniversaire, en août 2002, a commémoré avec fierté la venue de ces premiers travailleurs en 1892 et a été l'occasion d'une réconciliation avec un lourd passé.

Cette phase de délivrance est, semble-t-il, à ce jour une réalité et permet à tous ces descendants de Japonais la poursuite sereine d'une quête identitaire inachevée. Désormais, ils peuvent justifier, avec fierté et dignité, de leur place de citoyens français dont les ancêtres ont participé à la construction de ce pays aux multiples facettes migratoires. Désormais, reconnus, ils possèdent cette faculté de forger un avenir commun.

« Ils regardent résolument vers l'avenir avec, dans leur tête, de nouveaux rêves, tout en demeurant des hommes et des femmes réalistes. "On ne doit compter sur personne d'autre que sur nous-mêmes." »³³

¹ Littéralement, en japonais, « sortis pour gagner de l'argent ». En fait, des travailleurs qui s'engageaient à l'étranger pour subvenir aux besoins de leur famille restée sur place.
² Peattie M. R., Nan'yo. The Rise and Fall of the Japanese in Micronesia, 1885-1945, Pacific Islands Monograph Series, n° 4, University of Hawaii Press, Honolulu, 1992, p. 158.
³ Conseil général, tome II, Nouméa, 1900, p. 679.
⁴ Bourgeau J., Terres lointaines, la France dans le Pacifique. Nouvelle-Calédonie et dépendances, Wallis et Futuna, Nouvelles-Hébrides, Établissements français de l'Océanie, tome VII, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris, 1950, p. 236.
⁵ Catégorie d'hommes en âge de prendre les armes en cas d'invasion de la colonie par les troupes japonaises.
⁶ Témoignage, Paul Rival, 17 septembre 1993, Nouméa, archives personnelles.
⁷ Dalmayrac D., Les sentiers de l'espoir. Kanak et Nippo-Kanak, éditions Écume du Pacifique, Nouméa, 2003, p. 49.
⁸ ACHS, acte de reconnaissance de Kana Nakamura pour son fils Jacques, 21 novembre 1941.
⁹ Cette mesure touchait tous les bateaux de pêche dont la plupart étaient japonais.
¹⁰ La France Australe, 11 décembre 1941. Le gouverneur rappelle par voie de presse les sanctions encourues pour le crime de pillage en temps de guerre (la peine de mort) et le bris de scellé (de 6 mois à 2 ans d'emprisonnement).
¹¹ Date de publication au JORF du traité de paix avec le Japon.
¹² Arrêté n° 1298, 26 décembre 1941, JONC, 5 janvier 1942, p. 4.
¹³ Règlement n° 1260, 16 décembre 1941, JONC, 29 décembre 1941, p. 622.
¹⁴ Témoignage, Auguste Parawi-Reybas, 9 septembre 1993, Nouméa, archives personnelles.
¹⁵ Kobayashi T., « Les Japonais en Nouvelle-Calédonie », Bulletin de la Société d'Études Historiques de Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 2^e trimestre 1980, n° 43, p. 79.
¹⁶ ATNC, lettre n° 47/SG, gouverneur par intérim à directeur du cabinet du haut-commissaire de France pour le Pacifique, 18 octobre 1943, 44 W 467.
¹⁷ Aujourd'hui Maputo, capitale du Mozambique.
¹⁸ Témoignage, André Nakagawa, 2 novembre 1993, Nouméa, archives personnelles.
¹⁹ AJNC et ACCRJNC, lettre, Tazuko Kubota à Mikio Tokunaga de TKU (télévision de Kumamoto), 1992.
²⁰ Les Nouvelles calédoniennes, 27 février 1991.
²¹ ATNC, lettre n° 83/SG1, gouverneur de Nouvelle-Calédonie à ambassadeur de France à Tokyo, 31 janvier 1955, 44 W 475.
²² Lettre de Tatsuki Fuzivala à son fils Guy, 13 juillet 1952, collection personnelle.
²³ Des Japonais, souvent malades ou trop âgés pour être transportés, sont restés à l'hospice de Nouville ainsi que quelques-uns mis en résidence surveillée à l'instar du père de Sophie Nakamura.
²⁴ Témoignage, Marie-Sophie Yasué-Nakamura, 20 juillet 2001, Nouméa, archives personnelles.
²⁵ Duroy L., Hienghène, le désespoir calédonien, éditions Bernard Barrault, Paris, 1988, p. 219.
²⁶ Témoignage, sœur Marie-Noëlie (Yvonne Thiossey), 20 juillet 2001, Nouméa, archives personnelles.
²⁷ Témoignage, Enzo Eugène Kitahara, 23 octobre 1993, Nouméa, archives personnelles.
²⁸ Dalmayrac D., op. cit., p. 51.
²⁹ Otsuka J., Quand l'empereur était un dieu, 10/18, domaine étranger, éditions Phébus, Paris, 2004. Dans ce premier roman, l'auteur, né en Californie, retrace l'histoire de ses grands-parents, déportés comme les 110 000 Américains d'origine japonaise dans un des dix centres de relogement (relocation centers) disséminés dans l'Ouest des États-Unis. Ils seront libérés sur ordre du président Truman entre 1944 et 1945. À leur sortie, ils reçoivent un ticket de bus et 25 \$ versés en espèces ; les mêmes aides que pour les criminels à leur libération !
³⁰ Gallo M., « Colonisation : la tentation de pénitence », Le Monde, 30 novembre 2005.
³¹ Témoignage Marie-José Michel, 28 mars 2016, Nouméa, archives personnelles.
³² Batista Wiese E., Van Dijk M., Seddik H., « La matrice familiale dans l'immigration : trauma et résilience », Dialogue 3/2009 (n° 185), p. 67-78.
³³ Dalmayrac D., « Les « Nippo-Kanak » en Nouvelle-Calédonie », Feu nos pères - Les immigrants japonais en Nouvelle-Calédonie, comité de l'exposition, Mutsumi T., Japon, août 2006, p. 49-50 (français) et p. 51-52 (japonais).

Le G.I., en Nouvelle-Calédonie – mais également en Europe –, appartient au mythe du libérateur. Cette libération a souvent eu un prix que la fin de la guerre et la victoire ont largement occulté. Comment peut-on imaginer qu'une telle concentration d'hommes, âgés d'une vingtaine d'années, armés et soumis à des chocs extrêmes sur le front, ne puisse engendrer divers problèmes ?

Comment contrôler autant de jeunes soldats regroupés sur une île du Pacifique ? La discipline est certes une priorité pour l'armée, qui sait, en

même temps, que ces G.I. ont besoin d'évacuer la tension accumulée pendant les affrontements. La Nouvelle-Calédonie fait office de « soupape », et les débordements sont légion.

De la simple bagarre au meurtre, des avances un peu trop pressantes au viol, de la conduite sportive aux rallies sauvages dans les villages, de la chasse aux cerfs illégale à la sodomie de bétail, tout est retranscrit dans les rapports de l'armée. La police militaire tente bien de limiter ces délits qui sont mal vus de la population civile comme des autorités locales, mais elle ne peut tout empêcher.

G.I. OU LA FACE CACHÉE DES LIBÉRATEURS

LES VIOLENCES SEXUELLES

Les violences sexuelles sont indissociables des guerres, de tout temps. L'épisode le plus mythique, dans l'histoire, reste l'enlèvement des Sabines. Et pour cause, la guerre a longtemps été une affaire d'hommes, et les femmes ont été assimilées à de simples objets. Elles appartiennent à un mari et, comme on pille les biens de l'ennemi, comme on brûle sa maison, violer sa femme fait partie de la panoplie des souffrances qu'on peut lui infliger. Violer, c'est soumettre, dominer et toucher à la virilité de l'adversaire. Si, en outre, la femme tombe enceinte

de son agresseur, l'enfant devient la preuve matérielle de ce déshonneur, et des doutes naissent quant à la volonté dont a fait preuve la victime pour défendre sa vertu. C'est bien l'idée d'anéantissement d'un peuple qui est ici sous-jacente. La frustration sexuelle couplée à l'exposition aux actes violents constitue un cocktail propice à ce type d'agression en temps de guerre, surtout lors des occupations de territoires¹. Quand il s'agit des populations ennemies, se diffuse l'idée de « guerre juste », c'est-à-dire de victoire qui autorise et absout tout.



Police Militaire (MP) de l'US Army, veillant au maintien de l'ordre public, coll. NARA-DCPS

G.I. OU LA FACE CACHÉE DES LIBÉRATEURS

Pourtant, un tabou empêcha, jusqu'à la fin du XX^e siècle, d'évoquer les violents commis par les Alliés, pire, ceux commis sur des territoires « amis ». Les armées se veulent irréprochables, mais le contrôle des troupes est difficile, que ce soit dans les territoires fraîchement conquis, alors que le soldat sort à peine du feu de l'action, ou dans les lieux de stationnement, où le soldat s'ennuie.

Base arrière du front du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie fait partie de ces lieux de repos des soldats alliés. Les hommes arrivent dans l'archipel après avoir connu des batailles particulièrement violentes comme Saipan ou Guadalcanal. La police militaire tente bien de canaliser les dérapages, mais la Nouvelle-Calédonie compte son lot de victimes. Ce sont les archives qui dévoilent le mieux les faits, car les témoins de l'époque ont forgé leur mémoire dans la reconnaissance de ces soldats. Toute atteinte au G.I. ou au soldat du Pacifique serait vue comme une trahison envers ces « héros ».

La majorité des violents cités dans les rapports sont commis par des soldats américains noirs (11 sur 17, de février à novembre 1943²). Le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie va jusqu'à demander l'interdiction d'entrer dans Nouméa aux troupes noires. Le commandement américain refuse, arguant que toute mesure serait, de fait, applicable aussi aux troupes blanches, ce qui mettrait en péril la sécurité de la cité³. Il faut rappeler que la prostitution existait à Nouméa et permettait de pallier certaines frustrations des soldats. Mais la ségrégation aux États-Unis empêche un individu noir d'avoir des relations avec un individu blanc. Les maisons closes à Nouméa, telle la maison rose à la Vallée-du-Tir, n'emploient que

des femmes blanches. Les G.I. noirs n'ont donc à leur disposition aucune structure proposant des services sexuels et doivent compter sur l'acceptation de femmes non blanches s'ils veulent éviter toute sanction.

L'armée américaine est vite consciente des problèmes que ce déséquilibre risque de poser au sein de la population civile. Elle propose alors la mise en place d'une maison close pour les troupes noires et demande aux autorités coloniales françaises l'embauche de femmes kanak. Le refus est sans appel, les colons entendant protéger les indigènes de cette dépravation. Des incidents font donc surface, tel que celui relaté dans un article du *New York Post*, le 20 mars 1944. Deux soldats noirs, Franck Fisher et Edward Loury, âgés respectivement de vingt et un et vingt-deux ans, ont été jugés pour avoir violé Louise Mounien, une Kanak de dix-sept ans, dans une jeep, sous le regard complaisant du lieutenant blanc Robert Engels, avec lequel elle se promenait sur « Prostitute Hill » quelques instants auparavant. Les deux violeurs, conscients de leur méfait, avaient donné à la jeune fille trois dollars et l'un des soldats avait eu ces paroles : « *Officier, diriez-vous que c'est un viol ? Nous l'avons payée.* » La sentence d'emprisonnement à vie a été réduite à huit et dix ans, compte tenu des « circonstances » (le contexte de guerre, certainement) et des états de service des deux hommes. Le lieutenant a été renvoyé de l'armée pour n'avoir pas porté secours à la victime⁴.

D'autres affaires du même type ont eu lieu, et il y a fort à parier que la majorité des violents n'ont pas été déclarés aux autorités. Aux Nouvelles-Hébrides, dès le 28 novembre 1942, le gouverneur signale les crimes graves subis par la

population (un meurtre, un rapt, un viol, un viol collectif, une attaque à main armée) et déplore le manque de sanctions des autorités américaines⁵. Outre l'agression, les victimes éprouvent une telle honte qu'elles taisent l'incident, la plupart du temps⁶. Si, par malheur, la femme violée est une prostituée, son activité commerciale dédouane tous coupables. Les femmes kanak et les métisses interviewées dans le reportage *Paroles de vieux* et par la province Sud témoignent de leur peur des G.I.⁷ Elles se cachaient fréquemment dans les brousses dès qu'elles entendaient un véhicule militaire approcher. La situation coloniale ne favorisait pas la défense des indigènes et des Asiatiques, ce qui explique la distorsion de la mémoire collective : les femmes blanches se souviennent de nombreux bals auxquels elles étaient conviées, tandis que chez les femmes appartenant aux autres ethnies (surtout en brousse), les militaires éveillent des souvenirs empreints de méfiance. Certains Calédoniens se plaignent d'agressions sur leurs employés asiatiques (majoritairement javanais)⁸. Ainsi, le 13 février 1944, des marins américains pénètrent avec effraction dans la résidence de M. Ohlen. Un employé javanais est battu, un autre « aurait » été kidnappé. Marso Prajitno est retrouvé dans un fossé dans un mauvais état. Il se serait prostitué, raison pour laquelle les G.I. l'auraient molesté⁹. La lettre de M. Gérard résume les exaspérations des civils. Travaillant aux établissements Barrau, celui-ci met ainsi en garde le général américain Halsey : « *Before the over increasing audacity of these undisciplined soldiers, really criminals, the population will find itself under the obligation of arming itself.* »¹⁰

Les délits sont également légion

LES DÉLITS

pendant le stationnement des troupes américaines en Nouvelle-Calédonie : du bétail qui disparaît à Boulouparis¹¹, une chasse aux cerfs non autorisée sur l'îlot Leprédour¹², des bagarres dans les bars¹³, des soldats saouls qui urinent devant les maisons et les enfants¹⁴, un vol de bicyclette qui finit à l'hôpital... Les Alliés, censés vous protéger contre la barbarie ennemie, s'avèrent parfois dangereux. Les rumeurs vont bon train : un homme serait mort à la suite d'une rixe en mai 1945¹⁵. Fausse information, bien sûr, mais un climat de défiance s'installe alors entre les deux communautés : les insultes fusent dans les bars sous l'effet de l'alcool. Les Français sont suspectés par certains G.I. d'être des profiteurs de guerre, de s'enrichir sur le dos des troupes stationnées et d'être des lâches continuant leur petite vie paisible tandis que les soldats partent se sacrifier pour eux. Certains Calédoniens trouvent les G.I. arrogants et sans éducation, agissant comme s'ils étaient en terrain conquis, sur un territoire qui aurait pu choisir d'être leur ennemi en ralliant Pétain et Vichy¹⁶.

¹ Archives orales de la province Sud, Mme Mediara.

² NARA, RG313 P90C, box 20.

³ NARA, RG313 P90C, box 19.

⁴ NARA, RG313 P90C, box 20 et RG165 NM8477, box 1793.

⁵ NARA, RG313 P92, box 13.

⁶ NARA, RG313 P93, box 10. Article de La France Australe du 5/4/1944 concernant l'agression d'une Calédonienne à Port-Despointes par trois Américains.

⁷ Archives orales de la province Sud, Mme Nehiti.

⁸ Archives orales de la province Sud, Mme Cazeau.

⁹ NARA, RG313 P90C, box 18.

¹⁰ NARA, RG313 P90D, box 3. « Avant que l'audace de ces soldats indisciplinés, réellement criminelle, n'augmente, la population se trouvera dans l'obligation de s'armer. »

¹¹ NARA, RG313 P90C, box 10. Article du Bulletin du Commerce du 24/7/1943.

¹² NARA, RG313 P90C, box 20.

¹³ NARA, RG313 P90D, box 5.

¹⁴ NARA, RG313 P90C, box 11.

¹⁵ NARA, RG313 P90C, box 11.

¹⁶ NARA, RG313 P90D, box 5.

¹⁷ Témoignage recueilli par Olivier Fandos, mémoire de master 2, Université de la Nouvelle-Calédonie, 2016.



■ Soirée à Nouméa entre G.I. et Calédoniennes, coll. Arnoult

VIOLENCES EN INDOCHINE EN 1945

Témoignage de Stanley Camerlynck

Né au Vietnam le 30 octobre 1937 de parents métropolitains, Stanley Camerlynck se réfugie avec sa famille à Tan Dinh, près de Saigon, durant la Seconde Guerre mondiale et l'occupation japonaise du Vietnam.

Il reste marqué par les massacres survenus à la libération, dont il a été un témoin direct. Ce souvenir est important dans le parcours de Stanley Camerlynck, car il conditionne en partie son positionnement politique dans le contexte de décolonisation néo-calédonien. Ne souhaitant pas revivre ces événements traumatisants, il privilégie le dialogue et souhaite avant tout éviter un affrontement entre communautés.

« On était à Tan Dinh où il y avait deux grandes rues peuplées en majorité par des Européens d'origine française. À côté, il y avait un village de Vietnamiens. Une espèce de modus vivendi avait été tacitement établi et ils nous supportaient.

Quand les Japonais se sont rendus, l'armée française a été libérée. Certains soldats français qui étaient sortis de prison sont venus et ont fêté la libération. Ils ont bu et ils ont fait les cons : ils ont entouré le village vietnamien d'où la plupart des hommes étaient absents, et des femmes ont été violées. Puis les soldats sont partis et nous ont laissés.

Le lendemain matin, il y eut une marée humaine de Vietnamiens dans les deux rues. Dans la première, ils ont tué tout le monde, dans la seconde, ils ont massacré les habitants des premières maisons. Avec mon frère et ma mère, on les a vus arriver, moi, j'étais tout gosse. Ils ont défoncé la porte du jardin, et là, on aurait dû mourir. Heureusement, un voisin avait un fusil qu'un capitaine de l'armée française avait oublié. Il a tiré et les Vietnamiens ont cru que c'était l'armée française qui revenait. Ils sont partis.

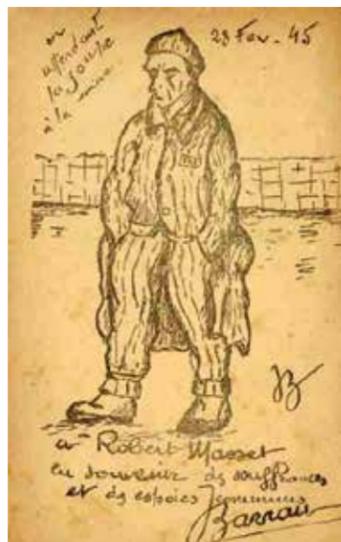
Ce qui m'a traumatisé, c'est de voir une femme enceinte à qui ils ont ouvert le ventre avant de jouer au football avec le bébé. Moi, c'est un truc qui m'a marqué pendant très très longtemps. Quand on a vécu ça, on se pose des questions, quand même... »¹⁷

LES DÉPORTÉS EN CAMPS NAZIS

Les déportés civils peuvent développer deux pathologies : une première qui se manifeste pendant la déportation, une seconde composée des séquelles observées au retour.

À l'arrivée au camp, le désespoir et l'angoisse envahissent le déporté. S'ensuit une période de dépression, de ralentissement psychomoteur, d'anorexie, de nostalgie, en même temps que se met en place une stratégie de compensation faisant appel aux souvenirs heureux de la vie d'autrefois. Le déporté est centré sur sa survie, ce qui le rend « indifférent » aux misères et aux horreurs dont il est témoin ou victime. Son quotidien est rythmé par la quête de nourriture, d'un abri protecteur, alors même qu'il ne peut, bien souvent, éviter la promiscuité et les violences. Le déporté vit une expérience extrême : il perd sa liberté, son identité (en devenant un numéro ou en portant un uniforme), voire son humanité (en étant traité comme du bétail) et sa moralité (au profit de la survie).

Au retour des camps, les déportés manifestent d'autres symptômes regroupés sous le vocable de « syndrome des déportés ». Celui-ci se caractérise par une asthénie (moteur,



Dessin réalisé par le déporté calédonien Jacques Barrau, coll. Gargon

« Les amis se reconnaissent dans leurs blessures. »

Alexandre Kauffmann

morale et neurovégétative) et une hyperémotivité (angoisse, pessimisme, irritabilité, sentiment d'impuissance et d'infériorité). En 1963, le service de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre en Nouvelle-Calédonie répertorie les anciens déportés civils présents sur le territoire. Dans leurs dossiers d'invalidité, il est noté qu'ils sont sujets à diverses pathologies : asthénie, troubles du sommeil et du caractère, perte de mémoire, perte de dents, vertiges, problèmes respiratoires...

En 1968, le docteur W. Niederland décrit une autre pathologie : le « syndrome du survivant ». Il peut être diagnostiqué chez les soldats, mais correspond parfaitement à la situation des déportés civils. Basé sur la culpabilité d'être en vie face au souvenir des victimes, il se manifeste par de l'anxiété, des troubles de la mémoire, des cauchemars, des plaintes somatiques, une dépression chronique, des troubles de l'identité. Le survivant pense (consciemment ou non) que les morts se sont sacrifiés pour qu'il vive. Il existe parfois, il est vrai, des liens forts entre les internés ainsi qu'une certaine solidarité dans les camps¹. Cette camaraderie, bénéfique pendant la guerre, puisqu'elle permet souvent de s'oublier soi-même et de

se surpasser, devient un fardeau plus tard pour les rares rescapés.

Dans les camps, outre les privations, les prisonniers civils, tout comme les militaires, peuvent subir la torture. Celle-ci permet de briser un individu en lui infligeant des sévices souvent physiques, parfois psychologiques. Elle peut être exercée par pur sadisme ou à des fins « utiles », pour obtenir des renseignements, par exemple, ou afin d'assujettir un groupe ou une communauté. Le sang-froid avec lequel les tortionnaires sont capables d'infliger de telles douleurs à leurs semblables interroge autant qu'il dégoûte et fascine.

En 1948, Lucie Mercier consigne ses souvenirs sur le déporté calédonien Louis Tolmé, rescapé des camps de Buchenwald et de Dora. Lucie Mercier l'hébergea à Paris ainsi qu'une autre rescapée des camps, Manou Cormier. « C'est dans cette chambre, en les écoutant converser et échanger leurs souvenirs, que j'ai le mieux pris conscience des souffrances de tout genre qu'avaient endurées les déportés. La privation de liberté, la faim, les coups, l'absence du moindre confort : c'était beaucoup, ce n'était pas tout. Dans les souvenirs qu'ils évoquaient, sobrement d'ailleurs et sans aucune emphase, la plus affreuse douleur qu'ils aient subie me semblait être autre chose, dont nous n'aurions jamais eu idée ; quelque chose qui révolterait la conscience de tout être civilisé : le fait que la discipline des camps était confiée aux mains d'individus abjects, prisonniers de droit commun, Allemands ou étrangers. Il ne s'agissait pas seulement de se soumettre à la règle comme dans toute

prison, mais de ne pas déplaire à ces êtres immondes, hier, le rebut de la société : voleurs, filles, souteneurs, etc., devenus maîtres absolus des internés. Ils prenaient un sadique plaisir à torturer ceux qui leur étaient tellement supérieurs, à les frapper, à les insulter. Et cela sans le moindre risque. »²

On ne trouve aucun cas de torture infligée par les troupes américaines en Nouvelle-Calédonie pendant la Seconde Guerre mondiale. En revanche, on dispose d'une note précisant que « coercion is not the most effective method of obtaining information for if it fails, the examiner finds himself in a condition of morale inferiority with respect to the prisoner. A cigarette or a cup of coffee will elicit more accurate information than threats. »³ Le document n'interdit en rien la torture. Il est donc possible que des Alliés aient infligé des sévices et en gardent encore le secret. La victime sera souvent muette de honte : honte d'avoir été prise, honte d'avoir « craqué », honte des traitements subis, honte, enfin, d'avoir survécu. Car celui qui survit est toujours suspecté d'avoir collaboré. Or, « seuls les imbéciles imaginent pouvoir être sûrs de ne pas parler sous la torture – si tant est que les imbéciles se posent la question. Ce qui compte n'est pas de parler ou pas, c'est ce qu'on dit quand on en arrive au point où l'on ne peut que parler. [...] Rester lucide dans la souffrance extrême exige un courage inexprimable. Et même celui qui, à bout de souffrance, finit par "tout avouer" n'en efface pas pour autant le courage qu'il a eu jusque-là. [...] Parler sous la torture n'enlève en rien le statut de héros à celui qui l'a fait. Les vrais, les seuls lâches sont ceux qui ont conduit leur vie de manière à ne jamais se retrouver en situation d'être torturés. »

« Dans ce camp morne et sauvage Entouré de murs de fer Il nous semble vivre en cage Au milieu d'un grand désert.

Bruit des pas et bruit des armes Sentinelles jours et nuits Et du sang, et des cris, des larmes La mort pour celui qui fuit. »

Chanson des déportés

« Aujourd'hui, je fais du rab ! »

Entretien avec Simone Gargon

« Utiliser le souvenir de la blessure pour en faire une démarche dynamique situe ce travail psychologique bien au-delà de l'affrontement avec le trauma et les facteurs de l'adaptation. Le blessé prend en main ce qui lui est arrivé pour en faire un nouveau projet d'existence, parfois même dans un contexte adverse. »

Boris Cyrulnik

Mon mari a frôlé la mort maintes fois et a vu mourir tant de monde autour de lui qu'il nous disait sans cesse : « Aujourd'hui, je fais du rab ! » S'il a pu survivre, c'est qu'il n'était ni grand ni fort, car ceux qui l'étaient ont été les premiers à souffrir, de la faim notamment. C'est grâce aussi à la musique, à la poésie et, surtout, à la prière qu'il a pu résister. Richard Poussez disait : « Sylvain Gargon nous a fait tenir en nous faisant prier tous les jours et en nous confiant à Dieu. »

En 1945, à la libération du camp, Sylvain ne pesait pas plus de 33 kilos. Pendant un mois, il a fallu l'alimenter par sonde pour qu'il reprenne des forces. Tous ses biens avaient été dispersés et sa maison pillée par les Allemands, mais qu'importe, il avait retrouvé sa famille. Pourtant, la réinsertion est difficile. Aussi part-il à la fin de l'année 1948, peut-être, pour tout oublier. Sur les conseils de ses parents, il se rend en Nouvelle-Calédonie où vit sa famille maternelle. Il est alors nommé juge de paix à Thio, défenseur de la justice.

Mais il souhaitait avant tout « revivre ». Quand nous nous sommes mariés en 1950, il avait trente-trois ans et désirait avoir au plus vite des enfants. Il aimait contempler le monde et disait souvent : « Je suis amoureux d'un brin d'herbe. » Mais il était agoraphobe et claustrophobe. Il ne supportait pas la foule, ni tout ce qui pouvait le serrer, l'enfermer, séquelles de sa détention.

Il ne gardera pas de relation avec ceux qui ont vécu les camps, hormis quelques compagnons d'infortune dont les Calédoniens Louis Tolmé et Jacques Barrau, ainsi que Pierre Mauger, Louis Couteaud et Edmond Chartier qui sont venus s'installer à Nouméa.

Il ne parlera que très rarement de ces années noires, y compris à ses enfants. Il faudra attendre avril 1978 pour qu'il confie quelques bribes de ses souvenirs au journal *Les Nouvelles calédoniennes* : « J'ai été arrêté le 6 février 1943 à Nîmes. J'avais 22 ans et je préparais mon doctorat en droit. J'ai d'abord été emprisonné à Montpellier où j'ai subi les interrogatoires de la Gestapo à la villa des Rosiers. [...] J'ai également été torturé avant d'être emmené à Compiègne, dans le grand camp de rassemblement où l'on plaçait tous les gens avant de les déporter. En septembre 1943, j'ai été dirigé vers le camp de Buchenwald, avant d'être dirigé tout de suite vers le fameux camp de Dora, près de Nordhausen.

Pendant six mois, nous n'avons pas vu le jour et nous logions dans des anciennes carrières déjà aménagées. Nous travaillions 18 heures par jour, de 6 h du matin à 6 h du soir, puis à nouveau jusqu'à minuit, avec simplement une demi-heure de halte pour manger les rutabagas trempés dans l'eau et un quart de boule de pain, moi les trois quarts du temps.

Les morts s'entassaient dans les galeries sur deux mètres de haut, parce qu'on ne pouvait pas les évacuer tout de suite. On a connu des températures de -20° ou -30°, avec uniquement ces pelures en tissu rayé... Ils nous rouaient de coups, ils lâchaient les chiens. On se camouflait dans les morts pour pouvoir dormir ! C'était une lutte de tous les instants.

Il y avait une grande solidarité entre les déportés de même nationalité, car on était en butte aussi aux autres, qui défendaient leur vie, leur peau ! C'est là que l'échelle des valeurs est complètement renversée. Nous étions tous logés à la même enseigne et lorsque nous passions à la désinfection, dans des bacs contenant un produit, exactement comme l'on fait ici avec le bétail, tout le monde était nu. Je me souviens que j'étais avec Mgr Théas de Lourdes, eh bien, il était nu comme moi. L'homme était à nu et c'est là, à ces moments-là, qu'il devait montrer sa valeur propre, sa valeur réelle. C'est là aussi que certains se sont comportés comme des lâches, alors qu'ils appartenaient à l'élite, soi-disant.

Du dévouement et de la solidarité, j'en ai vu chez des jeunes qui partageaient leur ration avec d'autres qui étaient plus faibles ou plus malades qu'eux, et cela au détriment de leur santé, au détriment de leur vie. Il y en a qu'on a pendus parce qu'ils avaient caché un vieux pendant le travail pour lui permettre de dormir un peu. C'était un combat de tous les jours, il ne fallait pas céder et, chaque matin en me levant, je me répétais ces vers d'Apollinaire : "Vienne la nuit sonne l'heure, les jours s'en vont je demeure."

Mais, surtout, je remercie le ciel de ne pas avoir été marié à l'époque où j'ai subi cette épreuve. Quelle souffrance morale pour les gens qui avaient une famille ! Ils ne savaient pas ce qu'étaient devenus leurs enfants, leurs femmes, et à la souffrance physique s'ajoutait cette terrible torture morale. On peut même dire que certains sont partis en fumée parce qu'ils n'ont pas pu tenir face à la souffrance morale.

Aujourd'hui, j'ai tiré beaucoup de réflexions sur cette expérience et je ne retiens que l'essentiel, c'est-à-dire ce qui fait la valeur de l'homme, son sens de l'humain. Je dis souvent que celui qui est capable de respecter la dignité d'un balayeur de rue comme celle d'un P-DG, celui-là peut se targuer d'assumer son humanité, car nous sommes tous solidaires.

Nous qui avons vécu cette expérience, nous ne voulons plus jamais voir l'extermination de l'homme par l'homme. Mais, par fidélité à nos camarades qui sont morts, que nous avons vus partir en fumée, nous ne devons pas oublier, ce serait les trahir. Il ne s'agit pas de haine ou de vengeance, mais d'un témoignage pour que jamais plus cela ne puisse se reproduire.

Même à l'heure actuelle, je serais prêt à reprendre le combat contre des théories comme le nazisme, avec son mythe du surhomme, de la race supérieure, etc. Il faut en parler aux jeunes, car "Hitler : connais pas" ne doit pas être l'excuse pour refuser de savoir ce qui a été. En général, les déportés n'aiment pas parler de ces choses-là, mais nous devons lutter contre tout ce qui peut, de près ou de loin, conduire à un univers concentrationnaire, quel qu'il soit. »



Sylvain Gargon en compagnie de sa famille, coll. Gargon

TÉMOIGNAGE

« Pourquoi nous ? »

Entretien avec Paule Moni

« Mais le 9 mars 1945, alors que les Alliés sont proches de la victoire en Europe et que les Américains infligent de lourdes pertes aux Japonais dans le Pacifique, l'empereur Hirohito ordonne à ses troupes de prendre le contrôle de l'Indochine, où vivent alors environ 40 000 Français, dont 18 000 militaires. En moins de quarante-huit heures, 2 650 soldats français perdront la vie, tués au combat ou massacrés – décapités au sabre, enterrés vivants, achevés à la baïonnette. Des femmes seront violées devant leur mari avant d'être assassinées. Les survivants deviennent des captifs. Dans la population civile, 22 000 personnes sont placées en résidence surveillée. Environ 10 000 militaires, fonctionnaires et policiers connaissent l'internement impitoyable des camps disciplinaires. Près de 6 000 autres, dont 900 civils, soupçonnés d'avoir résisté et comploté contre le Japon, sont envoyés en déportation, livrés à la merci de la Kempetai, l'élite de la police militaire, plus connue sous le nom de « Gestapo jap ». Leur martyre ne s'achèvera que le 2 septembre 1945, lors de la capitulation japonaise signée en rade de Tokyo à bord du croiseur américain *USS-Missouri*. »

Marie-Béatrice Baudet, *Le Monde* du 11/3/2016



Voilà la question qui hante Paule Moni à l'aube de ses soixante-dix-huit ans, quand elle raconte son histoire. Elle avait moins de deux ans quand son père, alors bras droit d'Édouard Pentecost, se fait « enlever » par trois Calédoniens. Ils lui reprochent d'être « légaliste », fidèle à l'État. Jusqu'au ralliement officiel à la France libre, en septembre 1940, la Nouvelle-Calédonie est fracturée entre ceux qui soutiennent le gouvernement légal, installé à Vichy, et ceux qui le honnissent. Les trois agresseurs décident de faire justice tout seuls, en exilant Paul Déméné. « Une connerie de gamins de vingt-deux, vingt-trois ans, ils nous ont amenés au suicide, à la mort... » Ils l'auraient enfermé à fond de cale avec d'autres sur un navire à destination de l'Indochine vichyste. Son épouse entreprend de monter sur le bateau, avec son bébé. Elle refuse d'être séparée de son mari. La petite famille s'organise pour survivre à Saïgon, jusqu'à l'engagement du père à l'école militaire de Tong.

En mars 1945, face à l'avancée des Alliés, les Japonais prennent le contrôle de l'Indochine. Paul Déméné doit fuir avec la garnison, car les hommes sont systématiquement tués. Ne restent alors que les femmes et les enfants, qui sont enfermés dans la prison de la garnison. S'ensuit pour la fillette et sa mère un calvaire de trois ans dans les camps, où les geôliers seront tour à tour japonais, vietnamiens, puis chinois communistes. Les conditions de vie sont terribles. « On a beaucoup parlé des camps allemands, mais on n'était pas en reste, nous non plus. »

Riz et rat forment la majorité des repas. Sa mère se prive en lui donnant sa ration. Chaque prisonnier va chercher de l'eau à l'unique robinet du camp. Les gardiens les battent au passage. Un bambou fendu cisaille les jambes des malheureux, enlevant des bouts de chair à chaque coup. Ils ont droit à une douche par semaine. « Même les enfants, au camp, on ne pense pas à s'amuser. » Paule Moni, bien qu'alors très jeune, garde en mémoire l'image de son premier supplice. À 4 heures du matin, elle est réveillée avec les autres enfants par les gardiens japonais. Réunis dans la cour, à genoux, ils doivent regarder une femme vietnamienne enceinte se faire ébouillanter vivante, dans une lessiveuse en zinc. Ils veulent lui faire avouer où sont les hommes. Les cris de douleur de la jeune femme et « le petit corps du bébé qui flottait » ne la quitteront plus. Elle pleure : « Si, par malheur, j'ai une pensée, je suis toute la nuit debout, je ne peux pas dormir. »

Les supplices ne sont pas réservés qu'aux autres : elle voit les enfants, autour d'elle, mourir d'insolation, obligés de rester toute la journée au soleil, sans eau ni nourriture. Elle doit sa chance à ses cheveux. Sa mère lui attache autour du crâne des nattes serrées, tous les matins, qu'elle a préalablement mouillées. Ses cheveux blonds la sauvent, d'après elle, des violences sexuelles que femmes et enfants subissent. « Vous savez, c'était leur bordel militaire. » Mais les Japonais seraient fascinés par cette couleur au point de vouloir l'épouser, ou de se promener avec une mèche à leur ceinture, tel un trophée. Le commandant du camp était particulièrement redouté : « La méchanceté lui transperçait les yeux. » Tous les Japonais n'étaient pourtant pas des tortionnaires, et elle fond en larmes quand elle se remémore ce jeune soldat qui l'appelait à la grille, en sifflant, pour lui donner une cuillère de nuoc mam ou quelques sardines de sa ration. Il sera battu jusqu'au sang, devant sa protégée, pour le punir de ces actes de compassion. Elle n'eut plus jamais de ses nouvelles, mais ne cessa de rechercher son bon Samaritain jusqu'en 1987, par voie de presse et des médias.

L'enfer s'achèvera avec la libération du camp, par le général Leclerc, en 1948. Paule Moni a dix ans et pèse 14 kilos, sa mère en a vingt-sept et pèse 24 kilos. Ce ne sera pourtant guère mieux que le purgatoire : « Personne ne s'occupait de nous. » Finalement rapatriées à Nouméa, la mère et la fille vivent désormais « le paradis sur terre ». La brioche accompagnée de chocolat râpé, chez ses grands-parents, conserve ainsi une saveur inégalée dans la mémoire de Paule Moni. Mais toujours aucune nouvelle de Paul Déméné. Six mois après leur retour, celui-ci les rejoint enfin, mutilé et épuisé après tant de marches pour échapper à l'armée nipponne. « Il ne voulait pas en parler, il a mis du temps avant de pouvoir raconter quelque chose, il était traumatisé. Et vous voyez, cette destinée, ce sont les Calédoniens qui me l'ont faite. Je ne comprends toujours pas, qu'est-ce qu'on a fait de mal ? »

Les séquelles seront profondes et resteront souvent inexplicables pour elle. Commerçante à Nouméa, elle ne pouvait s'empêcher d'aller se cacher dans la réserve dès qu'un client japonais entrait. Elle s'est refusée, pendant des années, à aller au Japon.

Son destin si particulier a été occulté : il fallait oublier les horreurs de la guerre. Sans doute, aussi, la Nouvelle-Calédonie n'était-elle pas prête à reconnaître sa part de responsabilité dans ce qu'avaient subi certains de ses enfants. Pour Paule Moni, après de telles épreuves, se construire fut un défi, avant de devenir sa victoire, même s'il reste cette question lancinante : « Pourquoi nous ? »

TOURMENTS D'ENFANTS, DES SÉQUELLES EN HÉRITAGE

« Peut-être n'y a-t-il pas de familles sans secret ?

Peut-être des objets sensés remplissent-ils nos maisons de discours officiels qui mettent dans l'ombre quelques bibelots murmurant des récits inavouables ?

Mais l'objet qui parade attire moins l'attention que celui qui murmure. »

Boris Cyrulnik

La Seconde Guerre mondiale s'est jouée sur tous les continents. Le courrier permet de conserver le lien, de rassurer, d'un côté comme de l'autre. La lettre devient le lieu de l'intime où l'on se confie.

Aussi la censure s'immisce-t-elle dans cette relation épistolaire : qu'elle soit officielle, organisée par l'État, pour la sécurité nationale, ou qu'il s'agisse d'autocensure, pour reconforter le destinataire. La lettre, même si elle ment ou omet souvent, reste un exutoire pour les traumatismes : elle est un gage de vie.

Ces lettres – et, à défaut, des photos – constituent les preuves des histoires d'amour vécues en temps de guerre, mais que la paix veut oublier. Ces quelques documents représentent alors l'unique héritage pour les enfants nés de ces rencontres entre G.I. et Calédoniennes, qu'il se soit agi d'aventures officialisées ou de simples passades.

Même s'ils n'en ont pas toujours bien conscience, ces « orphelins » portent les stigmates de ces absences et de ces silences. Mais les secrets refont toujours surface, apaisant leurs tourments d'enfant, leur permettant de comprendre enfin et, peut-être, de pardonner.

Parfois, ce sont les petits-enfants de ces familles déchirées par la guerre qui affrontent la vérité. Ils tentent alors de réparer les généalogies blessées.



WHO'S MY DAD ?

Nombre annuel des naissances et des mariages à Nouméa de 1930 à 1950

	Naissances	Mariages
1930	333	56
1931	282	63
1932	255	60
1933	236	56
1934	252	43
1935	292	60
1936	223	44
1937	207	57
1938	216	72
1939	260	126
1940	285	108
1941	283	103
1942	235	74
1943	267	86
1944	279	88
1945	300	78
1946	309	127
1947	377	131
1948	339	101
1949	418	96
1950	445	130

Nasser Y., étude des fichiers de l'état civil de la ville de Nouméa, 2016.

La chute des naissances ne fut pas le moindre des effets de la Première Guerre mondiale, note un article de *La France Australe* du 25 décembre 1945. Lors du second conflit mondial, au contraire, tel qu'indiqué dans le bulletin de la statistique générale de France, la natalité fut galopante avec, pour 10 000 femmes mariées dont l'âge s'échelonnait entre 15 et 50 ans, 770 naissances en 1941, 850 en 1942 et 890 en 1943. L'optimisme était là pour faire face à la douleur du conflit. Les mariages ne suivaient pourtant pas la même progression, mais il est aussi bien connu qu'en période de guerre le conformisme social se délite et que le soutien au repos du guerrier a valeur patriotique. Ainsi, le neuropsychiatre Boris Cyrulnik rapporte que, sous le régime de Vichy, 10 % des naissances dans les campagnes et 50 % de celles à Paris, notamment dans le quartier de Montparnasse, étaient illégitimes et que nombre d'enfants furent ensuite abandonnés et confiés à l'Assistance publique¹.

En Nouvelle-Calédonie, la courbe des naissances² est restée stable pendant la Seconde Guerre mondiale, malgré le départ des volontaires pour le front en 1941 et en 1943. La colonie, forte d'environ 55 000 habitants (53 245 habitants en 1936 et 62 700 en 1946³), va alors héberger, de 1942 à 1946, 1 million à 1 million et demi de soldats américains auxquels il convient d'ajouter, en nombre plus restreint, des soldats australiens et néo-zélandais. Comme partout, les règles habituelles de la vie sociale vont perdre dans

le Pacifique leur rigidité pendant le conflit, suivant l'adage que rappelle l'historienne néo-zélandaise Judith Bennett : « Qui sait de quoi demain sera fait ? »⁴ Ainsi, plusieurs milliers de bébés vont naître de femmes de la région Pacifique et de soldats des États-Unis. La Nouvelle-Calédonie ne fera pas exception.

Mais les décennies qui suivirent furent celles du silence : l'histoire de ces bébés de la guerre du Pacifique restera longtemps occultée, comme l'explique Yvon Chabaud⁵ : « Les enfants illégitimes et les liaisons non officialisées, voire même les enfants légitimes d'un père américain mort au front, faisaient et font encore partie des tabous. Des ragots aux légendes, on arrive bien souvent à la calomnie. » C'est la raison pour laquelle on sait fort peu de choses sur les descendants de soldats américains, conçus avec des femmes de toutes les classes sociales et de toutes les origines ethniques de Nouvelle-Calédonie : européenne, mélanésienne, asiatique.

Au début des années 2010, Judith Bennett, qui travaillait sur l'impact environnemental de la guerre dans les îles anglophones du Pacifique Sud, eut vent de certaines histoires d'« enfants pâles » nés pendant le conflit. En compagnie de deux de ses collègues, l'historienne Angela Wanhalla et l'anthropologue Jacquie Leckie, elle a rencontré ces « enfants » devenus des femmes et des hommes d'âge mûr. Ces échanges bouleversants permettront de mieux cerner un passé méconnu de ces bébés de la guerre, ils susciteront parfois des retrouvailles avec le parent parti ou entre des frères et des sœurs qui auraient continué de s'ignorer⁶.

« On parle souvent de tout ce qu'ont pu apporter les Américains en Nouvelle-Calédonie lors de la guerre du Pacifique, période inoubliable pour beaucoup. On omet bien souvent de parler des enfants qu'ils y ont laissés. »

Yvon Chabaud



Livret remis aux soldats américains pour apprendre le français, coll. Brun

Si variées soient les histoires collectées auprès de personnes bien différentes, la plupart ont en commun le silence, les contraintes sociales et le désir constant de savoir qui fut le géniteur, parfois, de le connaître. Le silence rend la vie difficile, voire traumatisante, nous le savons grâce aux travaux de Boris Cyrulnik. Cela est vrai en Nouvelle-Calédonie où une étude exhaustive mériterait d'être entreprise, car nous ignorons, encore aujourd'hui, le nombre de descendants de G.I.

Les recherches ne seront pas aisées, car, même soixante-dix ans plus tard, parler, se dévoiler n'est pas chose facile dans une île où tout le monde se connaît. Les choses se savent mais ne se disent pas. Nous avons pourtant suivi le parcours de quelques-uns de ces descendants. Certains raconteront volontiers ce qu'ils savent, d'autres solliciteront l'anonymat.

Refus des autorités et des familles face aux mariages mixtes

En mars 1942, les forces armées américaines débarquent, faisant de la colonie une base arrière de la guerre du Pacifique. Les militaires américains se voient remettre un petit guide de poche de la Nouvelle-Calédonie dans lequel ils peuvent lire : « La majorité des Français de cette île sont des conservateurs dévots dans leur vie personnelle. Ils sont attachés à la famille et vous constaterez que leur code moral est des plus stricts. Dans certaines familles, qu'une fille de la maison puisse se rendre seule à un rendez-vous galant est plutôt mal vu et on préfère généralement qu'elle sorte accompagnée de ses parents ou d'un chaperon. »⁷ Cela n'empêche pas les soldats de rencontrer de charmantes Calédoniennes, qu'elles soient d'origine européenne, mélanésienne ou asiatique. Il y eut quelques dérapages, mais la plupart des G.I. se comportèrent avec courtoisie, comme le note l'anthropologue Kathryn Creely :

« On n'a pas d'estimations fiables quant au nombre d'enfants nés d'un père militaire américain, néo-zélandais ou australien et d'une mère néo-calédonienne en conséquence d'une agression sexuelle ou d'une passe. Cela dit, il y a eu infiniment plus de naissances résultant de relations sexuelles consenties. »⁸ Les souvenirs de la mémoire collective calédonienne corroborent largement cette vision.

Cent deux mariages unissant des soldats américains et des Calédoniennes de différentes ethnies furent célébrés pendant ces années de guerre, selon *La France Australe* du 12 janvier 1948. Mais ces mariages restaient mal perçus par les diverses autorités. Mgr Bresson, vicaire apostolique du diocèse de Nouméa, prononça l'interdiction formelle, en temps de guerre, de contracter un mariage pour les femmes calédoniennes et les membres des forces armées américaines.

WHO'S MY DAD ?

Les missionnaires n'étaient pas autorisés à célébrer de tels mariages sans une permission, prise au cas par cas, de leur évêque.

Quant au commandement de l'US Army dans l'île, il avertit que « *la plus grande circonspection s'impose à l'armée américaine, dès lors qu'un de nos soldats envisage d'épouser une femme du pays. L'autorisation sollicitée pourrait le cas échéant ne pas être délivrée si une suspicion existe ou si le projet pose diverses questions sensibles.* » La question ethnique semblait alors le facteur essentiel à prendre en considération. Dans certains États américains, en effet, une Calédonienne d'ascendance de couleur n'aurait pas été autorisée à contracter le mariage souhaité compte tenu des lois américaines de l'époque, et l'accès au territoire américain lui aurait été refusé. Le cas que rapporte Kathryn Creely⁹ et qui retrace l'histoire du technicien T5 Mayo mérite d'être évoqué. Ce dernier souhaitait épouser la Calédonienne Odette Trigalleau, puis rentrer s'installer aux États-Unis en compagnie de la mère de la demoiselle. La demande fut faite auprès du consulat des États-Unis, mais se heurta à un refus malgré les nombreux parrainages proposés par la famille de Mayo. Si, d'une part, les moyens financiers de Mayo semblaient trop limités pour assurer le quotidien de sa fiancée, il était, d'autre part, mentionné « *peu très sombre* » sur la fiche d'Odette. Le mariage ne pouvait dès lors être validé dans l'État du Texas où vivait la famille de Mayo, celui-ci faisant partie des États américains où les lois discriminatoires étaient en vigueur.

Le technicien T5 fut envoyé aux Salomon, mais cette décision du commandement, manifestement prise dans l'espoir qu'il finirait par renoncer à son projet matrimonial, ne dissuada pas le militaire qui poursuivit ses démarches pour obtenir la permission d'épouser sa fiancée calédonienne, à présent enceinte. La demande fut à nouveau refusée et le dossier fut considéré comme définitivement clos par les autorités militaires. Mayo dut rentrer seul au Texas et Odette resta avec ses enfants en Nouvelle-Calédonie où elle finit par épouser un homme du pays.

Ce n'est qu'en 1945 qu'une législation spécifique fut adoptée pour modifier les conditions d'entrée aux États-Unis pour les femmes de militaires et leurs enfants.

Pour les mariages, la question ethnique était un facteur essentiel à prendre en considération.

L'armée américaine était très avare de renseignements sur le devenir des soldats partis au front. Le silence qui suivait leur départ relevait-il de l'oubli ou résultait-il d'une volonté de retarder l'annonce des morts survenues lors des combats, ou encore de casser ces idylles peu estimées ?

Dans les collectes orales effectuées par la direction de la culture de la province Sud, la sœur d'Henriette Latoupie se vit opposer le même silence : « *Ma sœur avait eu un bébé, Richard, fils du G.I. Nicolas Vincent. Mais celui-ci dut partir au front et, de ce jour, elle n'eut plus de nouvelles et le pensa mort. Elle se remaria et son fils fut reconnu par son beau-père. C'est alors qu'elle reçut une lettre, puis la visite de son G.I. de mari. Il était revenu voir son fils ! Puis, nous sommes allées le voir en Amérique, peu de temps avant qu'il décède d'un cancer.* »¹¹ Même bien des années plus tard, les soldats américains, quant à eux, n'étaient pas forcément contrariés d'apprendre l'existence d'un enfant.

Ginette Chambellant raconte : « *J'ai une cousine qui s'était mariée avec un Américain, mais elle n'a jamais voulu partir en Amérique et ça a fini par un divorce, mais elle a gardé les deux gosses avec elle. Quand ils étaient grands, le garçon a dit : "Moi, je voudrais connaître mon père !" Ça fait qu'ils sont partis et, elle aussi, elle est partie ! Puis ils ont été reçus là-bas, très bien reçus par le père ! Il était marié, mais ils ont été reçus chez lui.* »¹²

Les enfants entendent le silence, mais n'osent pas poser de questions.

Pour celles qui savaient que leur époux était mort, la venue au monde de l'enfant n'était pas facile à vivre. Outre la douleur du deuil, il fallait faire face au statut de fille-mère, synonyme de déshonneur. Pourtant, généralement, l'enfant était bien accepté par le nouveau mari. Mais dans le contexte social des années 1950, tout comme on dissimulait une adoption, un lourd silence régnait autour de l'enfant « de l'autre ». Le parcours de Marilyn Janssen, dite Malou, est évocateur :



Le pilote Fred Hotchkiss en 1946, coll. Janssen



Malou et sa fille, Emmanuelle, coll. Janssen

« *Maman avait rencontré un pilote américain, Fred Hotchkiss, que toute la famille appréciait. En cette année 1946, ils devaient partir aux USA pour se marier quand tout a basculé. L'avion de Fred a explosé au décollage le 12 octobre et, moi, je suis née le 31 décembre suivant.*

Ma mère s'est alors mariée et son époux m'a élevée comme sa propre fille. Je l'ai beaucoup aimé. Mais il ne voulait absolument pas que je connaisse l'histoire de ma naissance. Je n'avais qu'une dizaine d'années quand une amie me dit : "Il paraît que ton père n'est pas ton père." Colère et dénégation : pourtant le doute me taraudait ; il y avait peut-être quelque chose de vrai pour que je sois si différente de mes deux sœurs. J'ai alors grandi avec un nœud à l'estomac. Mais aucun échange.

En 1976, je me rappelle l'appréhension de ma mère quand je choisis de devenir hôtesse de l'air. Je ne pouvais me douter que c'était l'aviation qui avait séparé mes parents. Je devais avoir une quarantaine d'années la première fois que ma mère l'a évoqué ; nous étions en train de regarder les bijoux de famille quand je remarquai une bague qu'elle ne portait pas : c'était celle que Fred lui avait offerte.

Mais je n'ai pas osé poser de questions ; je le regrette encore. En 2008, maman m'a donné des photographies, des lettres, les insignes de pilote de mon père. »¹³

WHO'S MY DAD ?

De même, de nombreux parents refusaient de voir leurs filles partir loin. « Ma mère avait épousé un G.I., Ralph Mac Millian, venu avec les premières troupes américaines, raconte Betty Morin. Il était MP, police militaire. Il rencontra ma mère à une soirée organisée par les services de l'armée, où la population calédonienne était vivement conviée. Ils eurent une petite fille, moi, qui naquit en septembre 1944. Si ma grand-mère chérissait son gendre, mon grand-père voyait d'un mauvais œil la venue d'un étranger au sein du cercle familial. En 1945, mon père tomba malade et dut repartir aux États-Unis ; ma mère, qui était à nouveau enceinte, ne put embarquer avec lui. Mon frère, Glen, naquit le 24 décembre 1945. Ils échangeaient des lettres, puis le courrier s'espaça et tout d'un coup cessa. Plus de nouvelles à l'exception d'une demande de divorce qui survint un matin. Ma mère, désespérée, dut se résigner et nous éleva dans le respect de celui qui fut son grand

amour. L'absence de ce père demeura un tourment, principalement pour mon frère qui, avec l'aide de ma mère, envoya des missives aux adresses d'antan : mais rien.

Dans les années 1980, mon frère dîna avec un ami américain qui se proposa de rechercher l'existence de notre père. Était-il encore en vie ? Le retour ne tarda pas : il habitait dans l'Illinois. Ma mère le contacta et la réponse fut rapide : "Venez, on vous attend !" Nous partîmes tous trois, ma mère, mon frère et moi. La rencontre du père et du fils fut émouvante. Le voile de l'histoire se leva alors.

À son retour aux USA, mon père avait écrit de nombreuses lettres à son épouse, mais toutes restèrent sans réponse. Par contre, il n'envoya jamais de demande de divorce... Que s'était-il passé ? Qui avait subtilisé le courrier ? Irène, ma mère, avait toujours été traumatisée par un secret que le collègue de son père ne voulait pas lui révéler. Serait-ce cela, ce lourd secret : les lettres, qui transitaient par



La Calédonienne Irène Georget et son mari G.I., Ralph Mac Millian, en 1943, coll. Morin

le bureau de police où travaillait son père, auraient-elles été subtilisées par ce dernier ? Fut-il aussi l'auteur des formulaires de divorce ? Était-ce pour conserver sa fille à ses côtés qu'il fit ainsi son malheur ? Tout cela est aujourd'hui enfoui dans les mystères des tombes. Il fallut quarante ans pour que nous nous retrouvions et la presse américaine donna un large écho à cette troublante histoire. Nous sommes allés tous les deux ans aux USA, jusqu'au décès de ma mère en 1999. Mon père partit en 2001. Cela affecta beaucoup mon frère qui décéda d'un cancer l'année suivante. »¹⁰

Retrouvailles d'Irène et de Ralph, en compagnie de leurs enfants, Glen et Betty, en 1985, extrait du journal Quincy du 26 juillet 1985



Irène, Glen and Betty Hardel reunited with Ralph McMillan

H-W Photo/P.L. Fookien

Le poids du silence

Bien des actes commis en temps de guerre sont méprisés en temps de paix et doivent être tus. Aussi, « dans la population des enfants cachés à qui l'on interdisait de raconter leur histoire, il faut intégrer les enfants à qui l'on a caché leur histoire. [...] Le récit des alentours introduisait dans leur âme d'enfant le sentiment qu'ils étaient le fruit d'une transgression », note Boris Cyrulnik¹⁵. Ainsi, la naissance, hors mariage, de ceux que la société d'alors nommait les « bâtards » va forcer les mères à adopter diverses stratégies pour élever leur enfant. La naissance sera souvent cachée. Celles qui ont les moyens iront accoucher en Australie, pour les autres, cela se passe au sein de la famille : « C'est ma grand-mère, chez qui je suis né, qui a assisté à ma venue au monde, raconte Yvon Chabaud. Il semble que mon père soit parti sans laisser d'adresse. Savait-il que j'allais venir ? Est-il mort au front ? J'ai porté le nom de ma mère jusqu'à six ans, puis je fus reconnu par son mari. »¹⁶

Souvent, les femmes ne pourront témoigner, tant la peine, la sensation de faute et les interdits pouvaient peser. « Tout ce qui n'était pas dans le droit chemin était tu, rappelle Yvon Chabaud. Aussi, avoir eu un enfant avec un G.I. lors de la présence de l'US Army dans la colonie faisait partie des secrets de famille : on cachait sa provenance. À leur retour du front, les volontaires, dépités de ne pas avoir été attendus, mirent au ban les femmes qui avaient fauté avec l'Allié. Tout comme les femmes tondues en France, elles firent un complexe de ne plus avoir le droit d'être de la bonne société. L'enfant sera alors élevé dans le silence afin de ne pas ternir l'image du père et d'oublier

l'égarement de la mère : tout est affaire de pudeur. Je connaissais d'autres enfants qu'on disait descendants de G.I., précise Yvon, mais nous nous ignorions, conscients ou inconscients de garder un secret. »

Pour l'enfant, quant à lui, l'histoire de sa vie est normale, mais « lorsque les parents sont blessés, note Boris Cyrulnik, ce n'est pas la blessure qu'ils transmettent, c'est la manière d'affronter la meurtrissure. S'ils sont enragés, abattus ou honteux, ils disposent autour de l'enfant une enveloppe sensorielle de colère, de désespoir ou de honte qui s'imprègne dans la mémoire du petit. »¹⁷ Yvon Chabaud l'explique clairement : « J'ai grandi dans une famille où mes yeux bleus et mon teint clair dépareillaient. Mon caractère et mes goûts étaient aussi différents. J'étais un grand lecteur, amateur d'art et voyageur. C'est d'ailleurs ce qui me valait, enfant, la phrase fatidique : "Toi, tu es un fils de G.I." Certains oncles par alliance n'ont même jamais voulu me voir, sauf dans les années 1970, quand j'avais acquis une certaine aisance financière. »

Les enfants entendent le silence, mais ne posent pas de questions, car ils ont peur des réponses, présentant en elles une vérité que les préjugés et la mémoire collective condamnent. Bien que l'histoire de leurs origines, les différences physiques avec la fratrie, les rumeurs auxquelles ils ne peuvent souvent pas échapper les taraudent, il leur faudra du temps avant de poser la question fatidique : qui est mon père ? Bien souvent, ils ne franchiront le pas qu'à un âge avancé, à l'entrée dans la vie adulte pour beaucoup, vers les seize, vingt ans, et bien plus tard pour d'autres : « Ce n'est qu'à la veille de mon mariage, à trente et un ans, que j'ai osé demander à ma mère : "Mon père était un G.I. ?", se souvient Yvon Chabaud.

Elle répondit : "Oui." On me traitait ainsi depuis mon enfance, mais personne ne me l'avait dit clairement. Vingt ans plus tard, je me risquai à une seconde question : "Quel est le nom de mon père ?" "Son nom est ton troisième prénom, répondit-elle, Daniel." Une cousine me donna, quelques années après, une photo de mon soi-disant père, mais avec un autre nom "Reynaud". Voici tout ce que j'ai eu comme explication de mon héritage génétique. »¹⁸ Bien peu sauront qui était leur père... et plusieurs ont mentionné combien la société ne s'était pas privée de leur rappeler leur état d'enfant naturel. Malou avait ainsi soixante ans et connaissait son origine américaine quand l'agent du service d'état civil lança à haute voix : « Vous avez bien été reconnue par... » Malgré son âge, cela lui fit un choc, un sentiment de honte inexplicable l'envahit et elle sortit pour pleurer.

Betty Morin a eu une amie qui apprit tardivement que son père était un G.I. Celle-ci entreprit alors des recherches et retrouva la trace de l'auteur de ses jours. Elle le contacta, mais essuya un refus à toute rencontre : il avait refait sa vie et avait des enfants qu'il ne voulait pas déranger avec son passé.

John-William, quant à lui, né le 2 juillet 1943 à l'hôpital Gaston-Bourret, à Nouméa, d'une mère calédonienne et d'un père G.I., rejeta ce père alors que la vie lui permettait enfin de le rencontrer. Son parcours fut difficile. Dès sa naissance, en effet, sa mère, qui ne peut subvenir à ses besoins, l'abandonne. Ainsi, John est placé dans une institution tenue à Bourail par Mlle Lemoine. Il grandit aux côtés de quatorze autres enfants considérés comme orphelins.

WHO'S MY DAD ?

Par la suite, il est envoyé à la mission de Hienghène, dirigée par sœur Marie-Marthe, fondatrice du foyer Massabielle. Doté d'un tempérament affirmé – un « chien fou », aime-t-il à se qualifier –, il accepte pourtant la rigueur de la discipline de l'institution. Sans famille, il passe tous ses week-ends et les vacances scolaires à la mission.

Puis il revient à Bourail, à l'école du Sacré-Cœur, tenue par les frères maristes, afin de poursuivre sa scolarité. John a quatorze ans quand une femme demande à le voir : il découvre alors l'existence de sa mère, dont il porte le nom, ainsi que celle de ses huit frères et sœurs. Cependant, il déchantre très rapidement. Il réalise que c'est moins par amour maternel que par souci d'améliorer la situation financière de la famille que sa mère souhaite le reprendre. John se retrouve ainsi à la boulangerie appartenant à la famille Mercier qui devient quasiment sa famille d'accueil.

À vingt et un ans, John part effectuer son service militaire à Fontenay-le-Comte, en Vendée. Lorsqu'il débarque à Marseille, un commandant lui signale qu'il est attendu à Rennes. Sans se poser de questions, mais aux ordres, il s'y rend. Il est alors reçu par un officier américain qui lui dit : « Je suis ton père. » Ainsi, à sa grande stupeur, il découvre qu'il n'est donc pas orphelin ; son père est bien vivant ! À ce moment, lui reviennent en mémoire toutes ces années de solitude, toute cette enfance sans tendresse, sans famille. John, alors, déverse devant cet homme toute sa haine d'avoir été ainsi abandonné. De quel droit se permet-il de débarquer dans sa vie et de le renvoyer à cette douloureuse réalité ? Et il part sans avoir laissé le temps à son père de s'expliquer...

Ses camarades de chambrée lui expliquent qu'il a peut-être eu tort de s'être emporté aussi violemment. Certes, sous le coup de l'émotion, il n'avait pas pu se retenir, il lui avait fallu crier toute sa souffrance, celle d'avoir été un enfant sans identité, sans amour paternel. Mais l'officier était déjà reparti... Pourtant, quelques années plus tard, il entreprend des démarches auprès du tribunal de Nouméa pour changer son prénom. Il prend celui de son père, John-William. Désormais en paix avec lui-même, il remercie son père d'avoir entrepris, maladroitement peut-être, la démarche de le reconnaître.

Cette histoire, John-William n'en a jamais parlé à personne. Sa femme, par pudeur, n'a jamais cherché à l'interroger à ce sujet. À ses deux enfants, il a transmis les valeurs fortes inculquées par les frères maristes et la famille Mercier, qui lui ont permis de se structurer et de grandir seul dans la vie, lui, l'enfant sans (re)père¹⁹.

René, lui, apprend vers seize ans, par une voisine, que le père qui l'a élevé n'est pas son père. Cette voisine a même la délicatesse de surnommer sa mère « Miss dollar ». Le père montera au créneau, lavant l'honneur de sa femme et/ou protégeant celui de l'enfant. Mais que cet homme ait été ou non son père, René restera toujours fier du nom qu'il porte et de la complicité très virile, malgré une existence pleine d'embûches, qu'il entretint toute sa vie avec celui qui l'éleva. La recherche du père biologique ne sera jamais sa quête²⁰.



Cecil Omer Campbell et sa compagne calédonienne, coll. Roo

Quant à ceux ayant bénéficié d'un contexte familial ouvert, où l'emprise sociale et religieuse compte peu et où on ne juge pas, la découverte d'une autre paternité n'a pas troublé leur existence d'enfant. Ce fut le cas de Williams Roo dont le grand-père maternel était d'origine japonaise et la grand-mère métisse kanak-européenne. « Dans ces années de guerre, leur fille, ma mère, devait avoir un laissez-passer pour se rendre à Nouméa où elle travaillait dans un bar. C'est là qu'elle rencontra mon père, Cecil Omer Campbell. Ma sœur naquit en 1945 et fut ainsi reconnue par lui-ci. Mais quand je vins au monde, en 1947, mon père était déjà reparti aux États-Unis. Faisant partie du Génie, il avait dû gérer le départ des unités et du matériel avant d'être embarqué à son tour. Mes grands-parents n'avaient pas voulu que ma mère l'accompagne et parte si loin. Elle resta au pays et refit sa vie avec le dénommé Nicolas Roo, un Tahitien arrivé en 1938 en Nouvelle-

Calédonie. J'étais alors bébé quand il me reconnut et me donna son nom. Dans la famille, où le métissage est prégnant, chacun porte un nom différent : ma mère a conservé son nom de jeune fille, Watanabe, jusqu'à son mariage avec Joseph Bertoni, ma sœur aînée porte le nom de notre père américain, et moi et mes deux frères cadets avons celui du père qui m'a élevé. Ce n'est qu'à seize ans que j'ai appris que Nicolas Roo n'était pas mon père biologique. Effectivement, je n'avais pas beaucoup de traits polynésiens, mais tellement de métissage dans les veines. Cela ne m'a pas beaucoup troublé et je me dis aujourd'hui que si nous étions partis aux USA, je serais peut-être mort au Vietnam ! »²¹

Certains n'ont pas voulu témoigner, appréhendant de voir resurgir des angoisses profondes d'une vie désormais derrière eux.

La quête de ses origines

« Les enfants à qui on a caché leur origine nous enseignent que c'est par le récit que se compose notre identité. Ce récit doit s'harmoniser avec les récits d'alentour (familiaux, sociaux et culturels) afin que la personne puisse partager son existence avec ceux qui l'entourent. Un récit non partageable déchire les relations », explique Boris Cyrulnick²². Le silence de la mère fascine les enfants, les moqueries des copains ou de la famille engendrent un trouble que quelques signes corporels renforcent. Boris Cyrulnick note que ces « indices énigmatiques font naître dans le monde intime de l'enfant un sentiment de distance affective. Les enfants ne sont alors plus maîtres du sentiment qui naît dans leur âme, ni du sens que prennent les choses. Mais cinquante ans plus tard, quand les carcans de la société sont brisés et que les silences s'achèvent, ils vont en quelques jours se métamorphoser. »²³

« Aujourd'hui, je vis pleinement, je n'ai plus peur de ce que je suis et de mes origines. Je suis fière d'avoir eu un papa adorable et un père biologique américain, rapporte Malou, mais que de silences coupables et solitaires, que de relations manquées. Je découvris en regardant les photos que, lors d'un voyage aux USA en 1969, l'amie de maman que j'avais rencontrée était... ma grand-mère paternelle. Évidemment, elle voulait me connaître. Je pense souvent à sa douleur, elle qui n'avait eu qu'un fils, mort si jeune. Une petite-fille aurait illuminé sa vie. »²⁴

Yvon Chabaud, lui aussi, est serein à l'idée de pouvoir partager l'histoire de ses origines : « Je me suis même retrouvé à faire les cimetières américains des Philippines... Toutefois, je ne me suis jamais préoccupé de

retrouver mon père. Ma sœur, qui se passionne pour la généalogie, m'avait conseillé de voir auprès des mormons le nom de tous les Américains venus entre mars 1942 et août 1943 en Nouvelle-Calédonie. Mais je ne l'ai pas fait. Je n'ai même jamais parlé de mon ascendance américaine à une de mes filles. Mais je vais le faire, à présent... » Certains, même, se considèrent comme des enfants de l'amour : « Il m'a semblé que j'avais une place particulière auprès de ma mère. Ma sœur fut élevée par ma grand-mère, mon frère par un cousin, moi, je suis toujours resté avec ma mère. J'étais un peu l'enfant de l'amour, c'est tout au moins ce que j'ai toujours pensé. J'étais son préféré », confie Yvon²⁵. D'autres, malheureusement, ont toujours eu le sentiment d'être le vilain petit canard, « l'enfant de trop », comme le note Boris Cyrulnick. Ce sentiment les a parfois conduits à sombrer dans l'alcool et la marginalité.

Cesont bien souvent les petits-enfants du G.I., qui n'ont jamais eu à souffrir du moindre rejet, qui partiront à la recherche de l'ancêtre. Ils souhaitent alors mener à bien cette quête que leur parent n'avait pas entreprise soit par respect pour leur mère, soit par peur de l'inconnu, soit du fait, à l'époque, des nombreuses difficultés de communication et des distances, autant d'obstacles à présent gommés par Internet. « Si ma grand-mère n'a jamais parlé à ses enfants de leurs origines, se souvient Nadège Roo, elle a bien voulu répondre à mes interrogations lorsque j'avais trouvé des photos et des lettres dans sa boîte en fer qu'elle gardait sur le buffet de sa chambre. Il a fallu attendre son décès pour que se dévoilent les secrets des

« S'il y a bien une certitude que j'ai acquise pour vivre heureux, c'est de ne jamais rien cacher. »

Malou

paternités. Avec mon cousin, un des fils de la sœur aînée de papa, nous avons entamé des recherches sur le grand-père G.I. Mais nous avons renoncé, car, pour nos parents, il est trop tard pour aller perturber une autre vie. Le traumatisme de cette guerre est avant tout lié, pour mon père, à l'internement de mon grand-père japonais à Nouville, fin 1941. Il ne sera pas transféré en Australie, mais ces événements seront si tragiques qu'il décédera à la fin de la guerre. Ces derniers temps, j'ai repris les recherches, non pour renouer, mais simplement pour savoir. Cela ne remettra pas en cause quoi que ce soit, pas même l'harmonie familiale qui nous a toujours liés malgré ces parcours chaotiques. »²⁶

Il en fut de même pour Emmanuelle, la fille de Malou, qui s'investit aujourd'hui dans l'Association des amis des États-Unis. « Quand ma fille est revenue s'installer en Nouvelle-Calédonie en 1998, se souvient Malou, ma sœur qui vivait ici m'a recommandé de lui raconter ma naissance. Dans une île, tout se sait et se dit, mieux vaut que les secrets de famille soient dévoilés par les siens. Emmanuelle avait alors vingt-sept ans. J'ai eu peur de sa réaction, mais elle fut très fière d'avoir un grand-père américain. Pourquoi avoir eu peur de le lui dire ? Tout simplement parce que je n'avais jamais réellement pu en parler. »²⁷

Pour avoir été conçus dans des circonstances exceptionnelles, ces enfants connaîtront bien souvent une destinée particulière. « À la place du père, il y avait un gouffre angoissant, rappelle Boris Cyrulnik. Ce n'est que plus tard, quand le contexte culturel leur a permis de s'exprimer, que le processus de résilience a pu se déclencher. »²⁸

Aujourd'hui encore, alors que s'élabore la construction d'une identité calédonienne, le secret des origines continue de peser, qu'elles se rapportent au bagne ou à un métissage. De même, les enfants de G.I. ne sont pas épargnés par le « non-dit ». Désormais, certains revendiquent la parole.

¹ Cyrulnik B., Autobiographie d'un épouvantail, Odile Jacob, Paris, 2010, p. 12.

² Nasser Y., étude des fichiers de l'état civil de la ville de Nouméa, 2016.

³ Brou B., Espoirs et réalités, la Nouvelle-Calédonie de 1925 à 1945, SEHNC, Nouméa, 1975.

⁴ Bennett J., <http://www.otago.ac.nz/hekitenga/features/otago043238.html>

⁵ Entretien avec Yvon Chabaud, 15 septembre 2015.

⁶ Bennett J., Mothers' Darlings of the South Pacific. The Children of Indigenous Women and U.S. Servicemen, World War II, Otago University Press, Dunedin, 2016.

⁷ Coll. Brun.

⁸ Creely K., Mothers' Darlings of the South Pacific. The Children of Indigenous Women and U.S. Servicemen, World War II, Otago University Press, Dunedin, 2016, chapitre 4.

⁹ Creely K., 2016, chapitre 4.

¹⁰ Entretien avec Betty Morin, 10 mars 2015.

¹¹ Henriette Latoupie, fonds Direction de la culture de la province Sud.

¹² Ginette Chambellant, fonds Direction de la culture de la province Sud.

¹³ Entretien avec Marilyn Janssen, 7 mars 2015.

¹⁴ Creely K., 2016, chapitre 4.

¹⁵ Cyrulnik B., 2010, p. 230.

¹⁶ Entretien avec Yvon Chabaud, 15 septembre 2015.

¹⁷ Cyrulnik B., 2010, p. 224.

¹⁸ Entretien avec Yvon Chabaud, 15 septembre 2015.

¹⁹ Interview par Ph. Palombo, Nouméa, 19 avril 2016.

²⁰ Entretien du 29 février 2015.

²¹ Entretien avec Williams Roo, 4 février 2016.

²² Cyrulnik B., 2010, p. 237.

²³ Cyrulnik B., 2010, p. 232.

²⁴ Entretien avec Marilyn Janssen, 7 mars 2015.

²⁵ Entretien avec Yvon Chabaud, 15 septembre 2015.

²⁶ Entretien avec Nadège Roo, avril 2016.

²⁷ Entretien avec Marilyn Janssen, 7 mars 2015.

²⁸ Creely K., 2016, chapitre 4.

²⁹ Cyrulnik B., 2010, p. 234.

G.I. TAMARI'I, ENFANTS DE G.I.

Février 1942 est le théâtre d'une incroyable arrivée en masse de soldats américains sur la petite île de Bora Bora, en Polynésie française. Depuis l'attaque de Pearl Harbor, aux îles Hawaïi, par l'armée japonaise, le 7 décembre 1941, les États-Unis sont entrés en guerre et ont rejoint le clan des Alliés. Il importe alors de protéger le Pacifique Sud des incursions japonaises et de protéger le sud de la ligne stratégique qui relie les États-Unis à l'Australie. Les territoires français du Pacifique constituent alors une formidable opportunité pour implanter des plateformes arrière. Rapidement, dès décembre 1941, l'armée américaine décide de construire une base de ravitaillement sur l'île de Bora Bora. C'est l'opération « Bobcat ». Plus de 4 000 soldats et marins américains de l'US Navy et de l'US Army débarquent ainsi sur l'île, ils y resteront pendant plus de quatre ans, bouleversant le paysage, mais surtout la vie locale.

Quand les Américains descendent des bateaux, ils rencontrent une population d'environ 1 500 âmes. Ils établissent leurs campements sur l'ensemble de l'île, installent un dépôt d'essence, une base pour les hydravions et même une piste aérienne pour les bombardiers. Ils modernisent les infrastructures : routes, adduction d'eau potable, électricité... Ils sont donc perçus avec bienveillance, d'autant qu'ils pallient le manque de nourriture dont souffre la population, conséquence

de la réduction du commerce entre les îles en cette période de guerre. En outre, ils arrivent avec des produits nouveaux et des loisirs très exaltants comme le « dancing » ou le cinéma. Cette manière de vivre à l'américaine va profondément marquer les esprits. Mais l'empreinte la plus durable est sans conteste le « sang neuf »¹ qu'ils ont instillé dans les veines de la petite communauté de Bora Bora ! « Un matin, des immenses navires sont arrivés dans le lagon. Ils ont déchargé des camions, des voitures, des maisons, des canons, des tuyaux, des bulldozers, des machines qui faisaient de l'électricité, toutes des choses que nous n'avions jamais vues auparavant. Et les hommes qui s'occupaient de tout cela étaient presque tous jeunes, beaux et parlaient la langue des premiers missionnaires. Toute la population était ébahie par le spectacle. L'île était comme une fête. »²

Les vahine³ seront nombreuses à vivre de petits flirts ou de vraies love stories avec les G.I. et à donner naissance à de petits métis. Pourtant, en ces temps de guerre, le règlement militaire est strict et interdit les mariages. La MP (Military Policy, police militaire américaine) veille au grain. Les naissances sont donc « illégitimes ». Néanmoins, certains soldats américains vont reconnaître leur enfant⁴. La naissance de ces enfants a été plutôt bien perçue par les habitants de Bora Bora. En 2006, j'ai eu la chance de rencontrer plusieurs d'entre eux, dans le cadre d'un projet culturel de « valorisation de la présence

américaine sur Bora Bora » pour le compte du ministère du Tourisme, et ils m'ont raconté leur histoire. Sur la trentaine de personnes interrogées, aucune n'a rapporté de cas de maltraitance physique ou morale lié à l'origine de sa naissance. D'après eux, le fait d'avoir du « sang » américain était vécu, au mieux, comme une chance, au pis, comme une particularité. La mémoire collective retient de ces relations entre femmes polynésiennes et G.I. américains des rapports consentis et assumés par les familles. La plupart des futures mamans étant très jeunes et vivant encore chez leurs parents, beaucoup de grands-parents ont élevé ensuite les enfants. À quelques endroits de l'île, là où étaient implantés les quartiers de vie des militaires, les naissances ont été plus nombreuses qu'ailleurs. De même, les services rendus aux soldats, comme la blanchisserie, favorisaient les rencontres.

Ainsi, dans une des familles établies dans le village d'accueil de la base-vie de la Navy⁵, pas moins de sept cousines ont eu des enfants avec des Américains, un, parfois deux. Parmi ces enfants, une fillette apprendra des années plus tard l'origine de sa naissance, quand le Tahitien Francis Sanford⁶ entreprendra de rassembler les enfants pour une photo souvenir. Elle découvrira alors que son grand-père n'est pas son père, ce qu'elle

WHO'S MY DAD ?

avait toujours cru, et, par la même, son histoire. Sa mère avait déjà eu, deux ans avant sa naissance, une fille d'un G.I. qui logeait sur la base. Le père de la jeune fille, qui était alors âgée de quatorze ans, lui avait donné pour consigne de ne plus « courir » et de rester à la maison. Les seuls endroits où elle pouvait se rendre pendant la journée étaient les cuisines de la base. Et c'est là qu'elle a rencontré le père de sa deuxième fille, un majordome, au mess des officiers, d'origine afro-américaine. Cela expliquait peut-être le secret sur sa naissance, car, à cette époque, les soldats noirs américains étaient moins estimés que les soldats blancs. Elle se souvient encore que, petite fille, on se moquait de ses cheveux crépus. Aujourd'hui, elle est fière de sa naissance et la revendique.

Au départ des derniers soldats, le 2 juin 1946, les enfants se retrouvent tous sans père. Les relations entre les parents, séparés par l'océan Pacifique, seront alors diverses. Certains pères enverront lettres et colis à leur progéniture et chercheront à garder le contact. L'un d'entre eux ira même jusqu'à demander à un de ses amis, résidant à Bora Bora, de filmer sa fille, alors âgée de quinze ans, et de lui envoyer les images. Parfois, les rapports seront entretenus par correspondance pendant plusieurs années, mais ils seront souvent sans suite. La vie a repris son cours sur l'île et les jeunes mamans se sont mariées avec des *tane*⁷ locaux ; *tane* qui n'ont d'ailleurs pas toujours vu d'un bon œil la concurrence masculine des Américains. Il convient alors d'oublier l'amant américain, d'autant que certains maris jaloux ont détruit toute trace le remémorant. Seules quelques femmes (cas rares qui se comptent sur les doigts d'une main) iront rejoindre leur G.I. aux États-Unis après la guerre, d'autres chercheront à reprendre

contact, mais apprendront qu'il était déjà marié ou qu'il s'était marié après son retour.

Dans son recueil de nouvelles *Le bleu qui fait mal aux yeux*, Alex du Prel raconte l'histoire de Dorita. Il exprime avec beaucoup d'humour, de tendresse et une pointe de cynisme la relation de Dorita, une jeune Polynésienne de seize ans, avec Mike, un soldat américain basé à Bora Bora pendant la guerre. Au travers de cette petite fiction, Alex du Prel, qui connaît très bien la période américaine à Bora Bora pour avoir coécrit un ouvrage sur le sujet, fait bien ressortir les sentiments des habitants de l'île envers les Américains.

« *Imagine-toi, c'était un beau jeune homme, les cheveux blonds presque roux, et il avait beaucoup de soldats qui travaillaient pour lui, qui réparaient tous les bâtiments de l'armée. Et surtout, il avait une jeep et semblait pouvoir obtenir toutes les choses, tous les matériaux qu'il voulait. Il était gentil, doux, toujours près de moi lorsqu'il le pouvait, et il s'occupait bien de ma famille. Nous étions tous heureux.* »⁸ Quand Mike est rentré au pays, il a laissé à Dorita, alors enceinte de six mois, sa malle de menuisier-ébéniste, en vue de son prochain retour, non sans lui avoir expliqué auparavant comment entretenir ses outils qui seraient précieux pour construire leur future maison. Ce que Dorita accomplit avec passion tous les dimanches après le temple, avec l'accord de son mari. Et cette malle était d'autant plus précieuse que les miliciens de la Légion Valmy⁹ avaient bien failli la confisquer, quand ils étaient venus récupérer le matériel que les Américains avaient laissé sur place.

« *Mon père est arrivé en courant de Vaitape et m'a prévenue. Ma mère a pris le bébé et moi et mon grand frère*

nous nous sommes enfuis en courant avec la caisse dans la montagne. Nous l'avons portée jusqu'au pied de la falaise et nous l'avons cachée dans l'une des grottes où il y a les crânes et les ossements de nos ancêtres. »

Et quand le narrateur, une trentaine d'années plus tard, rencontre le fameux Mike, marié et père de deux enfants, il l'interroge sur ces années passées à Bora Bora et, l'air de rien, glisse la question de savoir comment se passaient les relations avec les *vahine*. La réponse est sans équivoque : « *J'avais une petite amie là-bas. Mais, il faut comprendre que même pour nous, les Blancs du Sud, il nous arrive parfois d'être attirés par les femmes indigènes. Surtout lorsqu'il n'y a rien d'autre sous la main... Vous me comprenez, non ?* »

Au travers de cette nouvelle, l'auteur révèle ainsi que l'affection sincère des Polynésiens envers les Américains n'a pas toujours été réciproque.

Certains enfants, arrivés à l'âge adulte, ont cherché à reprendre contact avec leur père, avec ou sans succès. L'un d'entre eux m'a raconté la rencontre avec son père dans un gratte-ciel de New York. Il avait réussi à retrouver ses coordonnées et, après s'être armé de courage, s'était décidé à le contacter. Son père avait accepté de le recevoir dans son bureau. La rencontre fut brève, le discours laconique et clair. Il reconnaissait son fils polynésien, mais il était marié et avait d'autres enfants. À la tête d'une petite fortune personnelle, il ne voulait pas créer de zizanie dans sa famille, ni risquer des querelles d'héritage avec ses enfants légitimes, alors le mieux était de ne plus se revoir. La déception fut amère, mais, au fond, sans réelle surprise.



Enfants de G.I. américains photographiés par Francis Sanford devant le monument commémorant le souvenir d'Alain Gerbault, dans les années 1950, coll. famille Sanford

Néanmoins, de belles histoires de fratrie ont aussi vu le jour. À l'exemple de cette Américaine qui arrive un jour à la mairie de Bora Bora pour rechercher son frère. Son père venait de lui avouer, dans un dernier souffle, qu'il avait eu un enfant pendant la guerre à Bora Bora et qu'il aimerait qu'elle le retrouve. Pour l'aider dans sa quête, elle ne dispose que d'une photo de son père en uniforme, qu'elle montre à la secrétaire de mairie. Et là, surprise ! La secrétaire appelle ses collègues auprès d'elle. « *Cet homme, sur la photo, on le connaît !* » dit-elle. La ressemblance est tellement frappante qu'il n'y a aucun doute, le fils est le « portrait craché » du père. Le rendez-vous est pris avec ce frère inespéré. Il est bien enfant de G.I., mais il n'a pas d'information sur lui. Il a été élevé par sa grand-mère, car sa mère a suivi son beau-père sur une île voisine. Elle était enceinte de trois mois quand son père est parti et s'est remariée avant sa naissance. Les retrouvailles sont émouvantes, d'autant que sa sœur lui remet, en gage d'accueil au sein de la famille, la montre de leur père décédé.

Le nombre de naissances estimé pour la période allant de 1942 à 1946, année du départ des derniers soldats, est difficile à établir. Selon les sources, il se situe entre 130 et 300¹⁰. En 1999-2000, Thomas J. Larson, un anthropologue américain, a contribué à l'étude des enfants nés de père américain pendant la guerre à Bora Bora et leur a consacré un livre : *Where is my father? G.I. children on Bora Bora in World War II*. Grâce à ce travail, les enfants de G.I. ont pu renouer les liens entre eux. Thomas J. Larson a organisé une exposition de photographies au Congrès des États-Unis, avec le souhait insensé de faire reconnaître la nationalité américaine aux enfants de G.I. Le projet fut classé sans suite, les autorités américaines n'ayant pas l'intention d'accéder aux demandes de reconnaissance de tous les autres enfants nés de soldats américains en période de guerre, dont le nombre est inestimable. Le manuscrit de cet ouvrage est conservé à l'université de Polynésie française.

¹ Selon l'expression reprise par les habitants au moment des entretiens en 2006.

² Citation extraite de la nouvelle « *La malle de l'espoir* », in du Prel A. W., *Le bleu qui fait mal aux yeux et autres nouvelles inédites*, Éditions de Tahiti, Moorea, 1988.

³ *Vahine* : femme, épouse ou concubine en reo maohi, langue parlée dans l'archipel de la Société en Polynésie française.

⁴ Une soixantaine d'enfants auraient été reconnus par leur père.

⁵ L'US Navy est la marine de guerre des États-Unis.

⁶ Homme politique polynésien, Francis Sanford (1912-1996) fut instituteur à Fakarava, puis chef de poste administratif des îles Gambier en 1939. Acteur du ralliement à la France libre, il est nommé en tant que représentant du Territoire auprès des forces armées américaines à Bora Bora ; après la guerre, il obtiendra la « *medal of freedom* ». Il restera instituteur à Bora Bora jusqu'en 1956 avant d'embrasser une carrière politique qui le conduira aux charges de maire de Faaa et de député de la Polynésie française.

⁷ *Tane* : homme, amant ou concubin en reo maohi, langue parlée dans l'archipel de la Société en Polynésie française.

⁸ Citation extraite de la nouvelle « *La malle de l'espoir* », in du Prel A. W., *Le bleu qui fait mal aux yeux et autres nouvelles inédites*, Éditions de Tahiti, Moorea, 1988.

⁹ Force de gendarmerie créée par le gouverneur Brunot en 1941 pour soutenir l'action gaulliste. Par la suite, le gouverneur Orselli a transformé cette force publique en garde mobile.

¹⁰ Larson Th. J. and du Prel A. W., *Bora Bora: History and G.I. in Paradise: The Bobcat Project*, Éditions Pacific Promotion, Papeete, 1997.

Chemin vers la résilience d'une communauté

par Marie-José Michel

« Le trauma fracasse, c'est sa définition. Et la résilience qui permet de se remettre à vivre associe la souffrance avec le plaisir de triompher. Curieux couple ! »

Boris Cyrulnik

Pour autant qu'il m'en souvienne, mon attachement à ce Japon mythique date probablement de 1955. C'est à peu près à l'âge de six ans que j'admirais ma grand-mère cueillant ses chrysanthèmes, soignant ses dahlias ou encore m'invitant à humer ses œillets.

Tel était le patrimoine que lui avait légué son compagnon de vie, Ichimatsu Matsumoto. Lorsque le grand-père fut arrêté, la famille a perdu son patriarche, celui qui était le pilier, animé d'une telle force d'entreprendre : des salines de Ouémo/Sainte-Marie à la pêche aux trocas, en passant par le maraîchage, son activité majeure.

En décembre 1941, tout allait désormais s'effondrer. Ma grand-mère me parlait avec tellement d'admiration, tellement d'amour et de reconnaissance de cet homme, japonais, qu'elle avait choisi pour partager sa vie. Je comprenais ce qu'elle ressentait en évoquant SON paradis perdu.

Non ! L'aisance et la qualité de vie n'existaient plus, ses biens et, surtout, la présence du compagnon, solide comme un roc, manquaient. Il fallait maintenant nourrir toutes ces petites bouches : celles de ses propres enfants, mais aussi celles de ces tout-petits qu'elle avait recueillis, car délaissés par des mères trop abattues alors que les pères les avaient « abandonnés » bien malgré eux. Toutes ces histoires contées par ma grand-mère ont bercé mon enfance. J'y voyais là un florilège de souvenirs perdus.

Toutes les questions que je posais sur le mode de vie et les qualités de mon grand-père, sur celles des jardiniers travaillant dans son exploitation, trouvaient toujours la même réponse : les Japonais étaient qualifiés de gens travailleurs, méritants, minutieux, disponibles, assidus, fidèles, respectueux... Alors, pourquoi ? Pourquoi tout avait basculé si soudainement ? Et là... d'amis proches et chaleureux, ils étaient devenus les pires ennemis, les

parias, les « sales Japonais » ou les « sales Jap »... bien plus péjoratif, ironique, sarcastique. Un grand sentiment d'injustice m'envahissait et mon désir alors était de réhabiliter tous ces ancêtres, jetés en pâture à une société qui allait les condamner définitivement.

C'est ainsi que, dès mon plus jeune âge, je fus nourrie des souvenirs de la vie... d'avant.

1955-1979 LES NISEI REPRENENT CONTACT AVEC LE JAPON

Il en aura fallu des années à tous ces *nisei* (enfants de Japonais), alors jeunes enfants ou adolescents, pour relever la tête, regarder l'avenir, ne plus avoir honte.

Peu à peu, pour pallier l'absence du père et parce qu'ils se reconnaissaient dans une histoire commune, ils se regroupèrent en association, recréant leur microcosme. Ainsi est née l'Amicale franco-japonaise, en novembre 1966.

Elle avait surtout pour objet d'organiser des rencontres régulières afin de s'entraider et de pratiquer des activités de loisirs. Parmi celles-ci, l'accueil des équipages des minéraliers, des navires de pêche, des navires-écoles de la marine marchande ou encore des bâtiments de la marine de guerre nipponne.

La barrière de la langue ne constituait pas un obstacle, le besoin était trop fort de retrouver des « compatriotes ». Durant les années 1950-1960, les relations entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie reprendront timidement.

Seule l'activité minière était maintenue avec la puissante Société le Nickel.

Durant la deuxième partie de cette période, le *nisei* Georges Tsutsui va amplifier les relations bilatérales. Né à Koné le 27 octobre 1923, envoyé à l'âge de onze ans à Kobe pour ses études, il reviendra sur sa terre natale en 1955, avec Atsuko, son épouse, et ses quatre enfants. Agent commercial, il multipliera les relations économiques et culturelles entre nos deux pays. En février 1972, le gouvernement japonais décide l'installation d'un Consulat général honoraire à Nouméa. Georges Tsutsui était tout désigné pour en assumer la charge. C'est auprès de lui que bon nombre de *nisei* viendront solliciter quelque service, qu'une traduction de lettre, qu'une recherche ou l'amorce de négociations pour un retour du père. Sous sa houlette, le minutieux travail de rapprochement entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie s'était établi, au grand bonheur des *nisei*.

1979 – UNE AMICALE JAPONAISE

En mars 1979, l'Amicale franco-japonaise modifie ses statuts. Elle crée l'actuelle Amicale japonaise. Cette nouvelle dénomination permettait à l'association de voir adhérer les représentants et directeurs de sociétés japonaises, regroupés en famille au sein du « Konwakai ». Le président de cette toute nouvelle structure sera André Nakagawa. Né à Nouméa le 2 novembre 1924, celui-ci mettra son dévouement et sa disponibilité au service du maintien et du renforcement des relations bilatérales. Dans les années 1970-1990, de nombreux échanges commerciaux, culturels et sportifs se développent et se renforcent avec le Japon. Des jumelages se concrétisent comme ceux de Rifu avec Lifou ou de Matsushima avec l'Île des Pins.

En avril 1984, André Nakagawa devient consul général honoraire du Japon, poste qu'il occupera jusqu'en mars 2005. Je lui succède alors à la présidence de l'Amicale japonaise, fonction que je remplirai pendant plus de vingt ans.



Accueil d'une des nombreuses délégations de visiteurs japonais venues pour la commémoration du centenaire de la présence Japonaise en Nouvelle-Calédonie, juin 1992, coll. Amicale japonaise

EN QUÊTE DE MÉMOIRE

Et pour la première fois, après plus de cinquante ans de silence, l'Association pour la commémoration du centenaire de la présence japonaise en Nouvelle-Calédonie révèle au grand jour l'histoire cachée de l'émigration japonaise.

Cette association est créée pour organiser les festivités du centenaire japonais. Celles-ci enchantent le public calédonien en présentant les différentes facettes de la culture japonaise. Mais c'est bien plus le retour d'une vingtaine de Japonais calédoniens qui motive mes actions. Le pèlerinage est émouvant, la cérémonie au cimetière japonais de Nouméa, la recherche des tombes à Koné, à Thio, sont les temps forts du deuxième volet de cette commémoration. Les récits et témoignages de ces Japonais d'avant-guerre, rapportés par la presse locale, me font prendre conscience de l'importance du passé. Il faut vite collecter la mémoire pour mieux la sauvegarder. L'âge avancé de l'inénarrable « Pépé Murayama », ses récits, me confortent dans cette idée. Il y a là Kotaro Kashima, Bernard Tsutsui, Anna Tsushima, les familles Goto et Sato, les Murayama, Kiyoko Mimuro, Kamezo Namizato, tant d'autres encore, qui auront à cœur de témoigner de leur enfance en Nouvelle-Calédonie avant 1941.

Cet événement verra par la suite se créer des relations entre des chercheurs, des professeurs d'université et l'Amicale japonaise. Philippe Palombo présentera, en 2002, une thèse de doctorat : « La présence japonaise en Nouvelle-Calédonie, 1890-1960 ». Ses travaux seront accueillis avec la plus grande satisfaction par les *nisei* et les *sansei* qui voient enfin dans ces recherches l'affirmation de la vérité historique. Ces dernières, en effet, ont été menées de façon scientifique, donc rigoureuse, et se sont appuyées sur des archives tant officielles que privées. Certes, les *nisei* acceptent avec timidité de répondre à des entretiens. Des larmes sont

contenues, mais les sanglots finissent par éclater. La souffrance si longtemps enfouie s'exprime sous l'œil ému et compatissant du chercheur. À cette période, je sens que l'histoire est en train de s'écrire. Pour ne pas oublier. Dès lors, une force intérieure m'incitera à ouvrir la voie de la réhabilitation des ancêtres, et je serai suivie en cela par les descendants de Japonais de la troisième génération, les *sansei*, avides eux aussi de collecter la mémoire de leurs aînés.

Il nous faut aller au-delà des réticences des uns et des peurs des autres, celles des vieux démons que l'on réveille.

Fort des résultats des travaux de Philippe Palombo et de ceux de Ryo Kutsuki, un chercheur de Keio University, le conseil d'administration de l'Amicale japonaise se prépare à célébrer le 110^e anniversaire de la présence japonaise en Nouvelle-Calédonie.

Entretemps, d'inoubliables et précieuses amies, qui ont pour noms Yoko Murayama, Anna Tsushima, Marie Sadako Ike, Evelyn Suzuki, Hatsui Watanabe, nous rapportent le récit de leur vie au camp d'internement de Tatura, à quelque deux cents kilomètres de Melbourne, dans la Victoria, en Australie. Une nouvelle étape de recherches s'offre à nous. Documents, photographies, ouvrages, tous les supports historiques nous arrivent. De là, naît le projet de visiter ces camps où séjournèrent des prisonniers japonais, en premier lieu celui de Loveday, dans lequel furent internés les Japonais de Nouvelle-Calédonie, dont certains étaient les concubins de nos grands-mères.

En 2003, un groupe de vingt personnes fit le déplacement à Loveday, près d'Adélaïde, mais le camp n'avait conservé que très peu de vestiges.

En 2005, nous visiterons le camp de Tatura, visite au cours de laquelle nous soutiendrons notre amie Emma Chaubet-Kitazawa-Fouque alors qu'elle découvrira, en même temps que nous, le camp et les conditions dans lesquelles furent internées sa mère et sa famille.

« FEU NOS PÈRES », UNE ÉTAPE DÉCISIVE

L'année 2003 fut celle de ma rencontre avec le professeur Mutsumi Tsuda. Ce fut aussi celle où j'ai découvert l'internet, cette merveilleuse technologie qui permet de communiquer au-delà des frontières.

Pendant trois ans, Mutsumi Tsuda rencontrera quatre-vingts des cent quarante-cinq membres recensés de cette deuxième génération de descendants de Japonais. L'un d'entre eux possédait, entre autres précieux documents, la liste des biens saisis ayant appartenu à son père, qui consistaient en une propriété de cinq hectares destinée à la culture du café et à élevage. Une descendante lui raconta que son père, alors interné à Loveday, attendait chaque année avec impatience la floraison des amandiers, qui lui rappelait tant celle des cerisiers du Japon. Une autre descendante lui relata comment, en 2003, en Australie, elle retrouva la tombe de son père mort en déportation. Nombre d'entre eux lui racontèrent les discriminations dont ils furent victimes après l'attaque de Pearl Harbor, en tant qu'enfants de Japonais. Les témoignages de cette génération de descendants, aujourd'hui très âgés, avaient tous la même interrogation, tout droit sortie de l'enfance : « Pourquoi Papa est-il parti ? J'aurais tant voulu le revoir... »

C'est ainsi que naquit le projet de Mutsumi Tsuda, artiste photographe et professeur à l'université Seian : une exposition d'envergure baptisée « Feu nos pères » et présentée, en juillet 2006, au centre culturel Tjibaou, puis, en 2007, dans six villes du Japon : Kyoto, Yokohama, Tsuruoka, Fukuoka, Hiroshima et Naha.

En 2003, Dany Dalmayrac, descendant de Japonais de la troisième génération, publia son premier roman, *Les sentiers de l'espoir. Kanak et Nippo-Kanak*, dont le sujet allait nous faire découvrir une autre facette de l'histoire des immigrants japonais : celle de ces enfants de père japonais et de mère mélanésienne (c'est à cet auteur que l'on doit le terme « Nippo-Kanak »), qui ont connu le retour en tribu à la suite de la brutale séparation de 1941. Aujourd'hui, les descendants de Japonais sont liés par des chemins de vie relativement semblables, avec un passé qui aura été lourd à porter. Nous devrions tous maintenant trouver la sérénité, à l'instar de notre amie Cécile Higa, dont le père est le personnage principal de l'ouvrage *Âmes errantes* de Mutsumi Tsuda.

Le neuropsychiatre français Boris Cyrulnik n'a-t-il pas dit : « Si ta souffrance est trop lourde à porter, tu dois la sublimer pour la transformer en œuvre d'art » ? C'est bien le long parcours suivi par les membres de l'Amicale

japonaise, aidés en cela par Mutsumi Tsuda, et qui nous a enfin permis de trouver l'apaisement et la sérénité tant recherchés.

Pour ma part, j'ai œuvré à la transmission de l'histoire de l'émigration japonaise en Nouvelle-Calédonie, laquelle a ensuite été traduite et diffusée de multiples façons : thèses, ouvrages, films, pièce de théâtre, expositions, causeries auprès des élèves du second degré... Dans le futur, les étudiants calédoniens qui travailleront sur ce sujet vont très certainement diversifier et cibler leurs domaines de recherche. On peut s'attendre aussi à la participation de jeunes chercheurs japonais, prêts à surmonter l'obstacle de la langue.

Pour les *nisei* orphelins de père, restés sans héritage linguistique, sans héritage culturel, sans héritage financier, je formule le vœu que l'héritage de la mémoire soit le plus fort.

POUR QUE LA MÉMOIRE VIVE AU GRAND JOUR

Calédoniens avant tout, certains de nos enfants ont envie de se souvenir, d'autres moins, d'autres encore n'ont jamais su. Qu'ils puissent rendre hommage à leurs grands-mères qui ont aimé ces Japonais, à leurs orphelins, aujourd'hui leurs parents, aux amis qui les ont appréciés... Loin de tout folklore, c'est un grand message d'amour, d'espoir et d'optimisme adressé à nos enfants afin qu'ils entrent, sereins, dans le grand livre de l'histoire calédonienne.



Membres de l'Amicale japonaise en pèlerinage dans le camp de Loveday, où furent internés des Japonais de Nouvelle-Calédonie de 1943 à 1946. De 1941 à mi-1943, ces pères japonais étaient au camp de Hay, octobre 2003, coll. Amicale japonaise

« Il est vrai que l'on peut parler d'une sensibilité extrême des sociétés contemporaines à l'égard de tout ce qui pourrait s'apparenter à une attitude ou à une action violentes. La mise en place de "cellules psychologiques" lors du moindre événement susceptible de causer un traumatisme n'est qu'un signe parmi d'autres de la baisse du seuil de tolérance à l'égard des violences en général. Tout semble indiquer que celles-ci ne sont plus jamais perçues comme ordinaires et bénignes. Il y a d'excellentes raisons à cette sensibilité accrue qui s'ancre pour partie dans la mémoire des violences extrêmes qui ont jalonné le XX^e siècle. La somme inouïe des crimes générés par les guerres et les génocides a contribué à concevoir comme intolérables des violences qui étaient jusque-là acceptées comme un destin ou une punition divine. On peut d'une manière parfaitement légitime lire dans cette sensibilité nouvelle un progrès de civilisation. »

Michaël Fœssel

CONCLUSION

Ce catalogue est tristement d'actualité. Les actes terroristes récents, en effet, enferment les sociétés dans une peur, un traumatisme vécu ou latent. Impossible de comprendre comment les folies du XX^e siècle se sont muées en horreurs en ce début de XXI^e siècle.

Alors, contre toute paralysie, tout mutisme, la parole libère. Il ne s'agit donc pas de rouvrir les plaies de 1939-1945 pour réactiver la souffrance, mais de les rouvrir pour en enlever les germes invisibles qui gangrènent les vivants. Si les combattants et les civils de cette Seconde Guerre mondiale ont vécu l'ignoble, ils témoignent bien souvent, ici, de leur propension au pardon, de leur capacité de tolérance, de leur esprit de solidarité, de leur résilience face à une destinée des plus douloureuses. Ils nous ont gratifiés, *in fine*, de leur vérité, au tréfonds de leur intimité. Nous les en remercions.

Chaque douleur étant personnelle, chaque histoire étant unique, l'erreur serait de vouloir hiérarchiser les traumatismes. Ce que la guerre nous apprend, c'est qu'elle n'épargne personne. À des degrés différents et sous des formes variées, les séquelles sont bien là. Comme le note Boris Cyrulnik, « *le trouble est réparable, parfois même avantageusement, mais il n'est pas réversible* ».

REMERCIEMENTS

Merci aux auteurs.

Merci à ceux nommés dans le catalogue, qui nous ont prêté des documents ou qui nous ont livré leurs souvenirs.

Merci également à :

Jacques Astakoff, directeur de l'ONAC,
Judith Bennett,
Gilbert Coudry, président des anciens combattants
Kathryn Creely,
Christophe Dervieux – Service des archives de Nouvelle-Calédonie,
Olivier Fandos,
Nathalie Hars, service des archives de la ville de Nouméa,
Rémi Jacques,
Christiane Leurquin,
Ronald et Colette Martin,
Gérard Meunier,
Gilles Morin,
Gérard Sarda,
Max Shekleton,
Félix Vautrin.

©2016 Musée de la Seconde Guerre mondiale en Nouvelle-Calédonie

Conception et suivi éditorial :

Véronique Defrance, Fanny Pascual,
Blandine Petit-Quencez

Conception graphique :

Ylang Ylang Communication

Corrections :

Claudine Bousquet

Relecture :

Marie-Line Fosset, Audrey Chamboredon

Impression : Artypo

Dépôt légal : juillet 2016

ISBN : 978-2-9535069-8-3

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation même partielles réservés à l'auteur pour tous pays.

TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DE LA DÉPUTÉE-MAIRE	3
INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1	
L'histoire du traumatisme de guerre	7
Les chocs de la Première Guerre mondiale par Fanny Pascual	8
Historique de la prise en charge par Fanny Pascual	14
CHAPITRE 2	
Le soldat et ses démons	25
Mais de quoi souffrent-ils ? par Fanny Pascual	26
Faire face à ses démons par Fanny Pascual	32
<i>Témoignage</i> : Mon père par Michel Busiau	44
CHAPITRE 3	
L'après-guerre, se souvenir et oublier	47
Le difficile retour des volontaires à la vie civile par Micheline Meyer et Véronique Defrance	48
<i>Témoignage</i> : La guerre des « écorceurs de peaux de niaouli » par Emmanuel Kasarhérou	62
CHAPITRE 4	
Les civils victimes de guerre	67
La descente aux enfers – Entre intégration et exclusion, l'exemple des Japonais de Nouvelle-Calédonie par Philippe Palombo	68
G.I. ou la face cachée des libérateurs par Fanny Pascual	80
Les déportés en camps nazis	84
<i>Témoignage</i> : « Aujourd'hui, je fais du rab ! » Entretien avec Simone Gargon	86
<i>Témoignage</i> : « Pourquoi nous ? » Entretien avec Paule Moni	88
CHAPITRE 5	
Tourments d'enfants, des séquelles en héritage	91
Who's my dad ? par Véronique Defrance	92
G.I. tamari'i, enfants de G.I. par Muriel Glaunec	101
<i>Témoignage</i> : Chemin vers la résilience d'une communauté par Marie-José Michel	104
CONCLUSION	109



MAUX DE GUERRE

LES TRAUMATISMES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

